

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Numéro 005, 2018

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

**Des lendemains des consultations électorales en Afrique,
entre contestations et exacerbation de la violence : périls sur
la démocratie ?**

Sous la coordination de Samba DIAKITÉ, Ph.D

Professeur des Universités

DIFFÉRANCE PÉRENNE

CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

ISSN 2561-374X (Imprimé)
ISSN 2561-3758 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2018



© 2018 LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE

2364 RUE DU ROI, SAGUENAY, QUÉBEC, CANADA

G7X 5Z8

WWW.LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE.CA

LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE@YAHOO.CA

TEL :+1 4188157579

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

**Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences
Humaines**

2364 Rue Du Roi, Jonquière, Québec, Canada, G7X 5Z8

Tel +1 4188157579

site internet

www.revulecailcedrat.ca

mail: revulecailcedrat@gmail.com

éditeur: les éditions différence pérenne

www.leseditionsdifferanceperenne.ca

**Diffusion et distribution: les éditions Différence Perenne, Québec,
CANADA**

**Institut de recherches pour le développement en Afrique (IRDA),
CÔTE D'IVOIRE**

Directeur de Publication

SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités

Comité scientifique et de lecture

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du
Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I,
Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE)**

Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE,
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE,
ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Université FELIX Houphouet Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION)**

EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET
SOCIALE)**

Université D'Abomey-Calavi, Benin

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université D'Antananarivo, Madagascar

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE
LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Président, Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE
(HISTOIRE)**

Université Laval, Québec-Canada

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT)**

**Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de
Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicout
Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE,
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université
du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE

**-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE
ET PHILOSOPHIE MORALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches
appliquées sur l'Afrique**

Université du Québec à Chicoutimi

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DES SCIENCES ET DU LANGAGE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE
AFRICAINNE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE**

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire

**-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINE**

**Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université F.Houphouet
Boigny, Côte d'Ivoire**

**-BONI GUILLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE
(SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE
HUMAINE ET PHYSIQUE)**

Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes

-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE)

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES)**

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire

**-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-JOACHIM DIAMOÏ AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
(SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES POLITIQUES)**

Université d'OSLO, Suède

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET
PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ)

Université d'Abomey-Calavi, Benin

-SANGARÉ SOULEYMANE, Maître DE CONFÉRENCES(HISTOIRE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

- N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SORO DONISSONGUI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

Université de Bamako, Mali

-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEURS DE RÉDACTION

Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT

**- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE (DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET
ENTREPRENEURIAT)**

Université du Québec à Trois -Rivières, Canada

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION

Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE/ Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

Dr JAKIE DIOMANDÉ

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

INFOGRAPHIE

AGABAVON Tiasvi Yao Raoul

MEMBRES

**Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,
ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE)**

École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

**-Dr SÉKOU OUMAR DIARRA, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE AFRICAINE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

**-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE)**

Université de Yaoundé 1, CAMEROUN

**-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE
ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-FRANCK MICHAEL GNAGNE, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES
ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-CAMARA FAHAGNA SIRIKI, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET
DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS
ORALES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

KONE ADAMA, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-ARCHILÈNE YALÉ, CHERCHEURE (ÉTUDES DU
FÉMINISME, ÉTUDES AFRICAINES ET DÉVELOPPEMENT
CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

-KAYINGUIBEYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

-FOFANA BAYDI, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES
SCIENCES, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE
D'IVOIRE**

Politique éditoriale.

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3^e numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5CM X 28CM SOIT (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

Lignes directrices pour la soumission des manuscrits

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

Sélection des manuscrits pour publication

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »⁵.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

➤ Normes de rédaction

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES (NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale

(...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)).

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Pour résumer

BIBLIOGRAPHIE :

-La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

-Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année

-Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage

- Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.

-Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.

-Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.

Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

-Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié

droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont réservés à la revue Le Caïlcédrat.

-Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

- soumission des manuscrits

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

SOMMAIRE

Pages

Avant-propos.....21-23

Préface.....25-26

Didier NGALEBAYE

Phénoménologie de l'abstention aux élections et à-venir de l'alternance

au Pouvoir en Afrique postcoloniale.....27-48

Mamadou DIA, Lala Aïché TRAORE

Analyse stylistique des slogans des candidats

à la présidentielle de 2018 au Mali49-58

CAMARA Moritié,

Afrique : Les ferments d'une Démocratie meurtrière.....59-74

BANGALI N'goran Gédéon

Le péril post-électoral en Afrique : quelles stratégies de pacification

à la hauteur des enjeux soulevés ?.....75-88

Djibrilla Alhadji CISSE, Mariam COULIBALY

Observations électorales internationales au Mali : quels apports pour l'alternance

démocratique ?.....89-106

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est édité par les Éditions Différance Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une haute portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue le Caïlcédrat est abritée par Les Éditions Différance Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

NOS VALEURS

La revue le Caïlcédrat se veut une revue avant- gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficiente de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine

traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre le Caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud aujourd'hui.

Une idée est née

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CÄILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi, la revue *Le Caïlcédrat* sera-t-elle éditée par les éditions Différence Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du "Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

Professeur Samba DIAKITÉ, PhD, Titulaire

Directeur de Publication

PRÉFACE

La revue *Le Cailcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherche sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne pour en dégager les enjeux. Pour son quatrième numéro, la revue invite les universitaires et les praticiens du Nord et du Sud à faire part de leur réflexion critique sur l'état des lieux du processus démocratique en Afrique, au miroir des périodes post-électorales.

Les dernières décennies du XX^{ème} siècle ont consacré « l'amorce d'un regain démocratique dans le monde, avec ses composantes inséparables : le libéralisme économique, les libertés individuelles et les droits de l'homme ». (J.-F. Revel, 1992, 4^{ème} de couverture). Longtemps considérée comme une spécificité du monde occidental, la démocratie s'est déportée sur le continent africain et y a atteint son paroxysme dès 1990.

Ce bouleversement de l'ordre politique africain, qui fait l'effet d'une révolution, est redevable à des facteurs tant internes qu'externes. En effet, en cette fin de la décennie 1980, la quasi-totalité des États d'Afrique subsaharienne sont secoués par des crises socio-politiques qui, apparaissant, dès le départ comme une contestation des mesures d'austérité imposées dans un environnement économique délétère, débouchent, en fin de compte, sur des revendications politiques sur fond d'exigence démocratique, avec en prime le retour au multipartisme qui aurait prévalu du temps de la période post-indépendances. Ces soulèvements populaires finissent par faire plier l'échine aux autocrates et au régime de parti unique qui aura monopolisé la scène politique trois décennies durant.

À ces causes endogènes, il convient d'ajouter la pression des grandes nations et des bailleurs de fonds occidentaux, explicitement formulée par le Président français de l'époque, François Mitterand, à travers son discours de la Baule le 20 Juin 1990. S'adressant aux chefs d'État africains, il conditionne désormais l'aide bilatérale et multilatérale par l'ouverture au multipartisme et à la démocratie. Cette pression est elle-même précédée par la dislocation de l'ex-URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), l'effondrement du Mur de Berlin, le printemps de la liberté en Europe de l'Est, Partout dans le monde, on assiste au frémissement des dictateurs, dont certains, tels le roumain Nicolae Ceaucescu, destitué et exécuté en compagnie de son épouse. (E. Fottorino et al, 1992, p. 25).

La démocratie suppose en général la souveraineté du peuple, des élections libres, un parlement, la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, un contre-pouvoir dans l'existence d'une opposition politique. Ces principes paraissent universels et accordent au citoyen un rôle central dans le processus démocratique. Et c'est à travers le droit de vote que lui confère la démocratie qu'il participe au libre choix de ses dirigeants.

Mais le spectacle qu'offrent le plus souvent les lendemains des élections en Afrique est des plus désolants. C'est un climat d'extrême tension qui prévaut avant et pendant les élections, et qui atteint son point de mire dès la proclamation des résultats. C'est à un déferlement de violence qu'on assiste, sur fond de contestation des résultats par les vaincus du scrutin, avec son lot de destruction des biens privés et publics, d'atteinte à l'intégrité physique et de pertes en vies humaines. Du coup, les lendemains des consultations électorales, sous les tropiques, apparaissent comme des moments de tensions, d'angoisses et d'incertitudes.

Il est temps de changer la donne. Il est temps de faire des consultations électorales en Afrique, notamment de la période d'après la proclamation des résultats, des moments de fête, aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Il est temps qu'émerge cette ère nouvelle où, dès la proclamation des résultats, cessent les consultations sauvages et illégitimes, car s'impose l'impérieuse nécessité de consolider la démocratie au lieu de s'atteler à détruire ses fondements.

Les différentes contributions sont appelées à s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 : La responsabilité du pouvoir et de l'opposition dans le processus électoral.

Axe 2 : De la responsabilité et de l'indépendance des commissions électorales.

Axe 3 : Les sondages et leurs implications socio-politiques.

Axe 4 : Le phénomène de l'abstention.

Axe 5 : Le rôle de la communauté internationale et la problématique de l'observation des élections.

Modalités de soumission :

Les propositions de contribution sont attendues pour le **31 mai 2018**. Elles ne devront pas excéder 76000 caractères (espaces y compris). Elles doivent comprendre le titre envisagé, le nom et le (s) prénom (s), le rattachement institutionnel et les coordonnées (e-mail) du ou des auteurs, deux résumés en français et en anglais, 5 à 8 mots-clés en français et en anglais. Elles devront préciser l'axe choisi.

Les propositions seront à envoyer à revuelecaïlcedrat@gmail.com

Pour d'amples informations sur la politique éditoriale, veuillez visiter le site : www.revuelecaïlcedrat.ca

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Phénoménologie de l'abstention aux élections et à-venir de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale

Par Didier Ngalebaye, Université Marien Ngouabi, Congo, e-mail : otwere_ossouh@yahoo.fr

Résumé

Toutes les fois que des élections "démocratiques" sont organisées en Afrique postcoloniale, la faiblesse du taux de participation, le niveau élevé du taux d'abstention et la contestation violente des résultats sont souvent observés. Au prochain cycle électoral, la conscience collective est angoissée par la crainte de la résurgence du type de violences déjà connues. La généralité de ce constat amène à demander si l'élection à l'occidentale est bien le mode approprié d'alternance au Pouvoir d'Etat dans le cadre des Républiques africaines postcoloniales à fondement ethnocentriste. Face à ce problème d'incompatibilité ontologique avérée entre le mode importé d'organisation de l'alternance au Pouvoir et la survivance des coutumes locales millénaires d'exercice du Pouvoir, la présente contribution (axe 4 : le phénomène de l'abstention) s'inscrit dans la perspective de la philosophie politique postanalytique et travaille à montrer, d'une part, que la "gouvernance démocratique en Afrique", dont l'"élection démocratique" est le point de mire, ne prospère pas à cause du "péché originel" qu'est l'adoption accidentelle d'un mode d'alternance au Pouvoir qui ne sort pas de la critique historique des mentalités des peuples concernés en matière de gouvernance, et d'autre part, qu'il est inversement nécessaire et urgent d'expérimenter le modèle d'élection nominative, qui réconcilie ontologiquement mémoire, ouverture et ancrage des Africains dans leur contemporanéité.

Mots clés : Abstention, alternance, à-venir, faileur, gouvernance, péché.

Abstract

Whenever the elections ‘‘democratics’’are organized in postcolonial Africa, the low participation rate, the high level of abstention rate and the violent awareness of the results are often observed. In the next electoral cycle, the collective conscience is anxious about the resurgence of the type of violence already known. The generality of this observation raises the question of whether western election is the appropriate mode of alternation with state power in the context of ethnocentrist African post-colonial republics. Faced with this problem of proven ontological incompatibility between the imported mode of organization of alternation with power and the survival of millennial local customs of the exercise of power, the present contribution (axe 4 : phenomenon of abstention) inscribed in the perspective of post-analytic political philosophy and works to show, on the one hand , that ‘‘ democratic governance in Africa ’’, whose democratic election is the focus , does not prosper because of the ‘‘original sin ’’ that is the accidental adoption of a mode of alternative with the Power that does not leave the historical criticism of the mentalities of the peoples concerned in terms of governance , and secondly , that it is inversely necessary and urgent to experiment with the model of nominative election, which reconciles ontologically memory, openly and anchoring Africans in their contemporaneity.

Key words: Abstention, alternation, to come up, faileur, governance, sin.

Introduction

Toutes les fois que des élections ‘‘démocratiques’’ sont organisées en Afrique postcoloniale, trois choses sont couramment observées : la faiblesse du taux de participation, le niveau élevé du taux d’abstention et la contestation violente des résultats. Au prochain cycle électoral, la conscience collective est angoissée par la crainte de la résurgence du type de violences antérieurement connues. La généralité de ce constat amène à demander si l’élection démocratique à l’occidentale est bien le mode approprié et adapté d’alternance au Pouvoir d’Etat dans le cadre des Républiques africaines postcoloniales à fondement ethnocentriste. La démocratisation peine à s’enraciner en Afrique, tant les discontinuités d’expériences se multiplient d’un pays à l’autre, avec une constante partagée : élections=>contestation=>violences, alors

que l'expérience mondiale montre que le modèle de gouvernance d'une société devrait sortir historiquement de la critique trans-générationnelle de ses ambitions et pratiques managériales. Dans ces conditions, l'adoption par les Etats africains postcoloniaux de l'"élection démocratique" comme mode d'organisation de l'alternance au Pouvoir semble accidentelle. Ainsi, face à ce problème d'incompatibilité ontologique avérée entre le mode importé d'organisation de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale et la survivance des coutumes locales millénaires d'exercice du Pouvoir, comment comprendre qu'analysées, par exemple, sur une durée moyenne de vingt ans, les expériences de pays du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et du Nord de l'Afrique, que l'on peut, sous un certain angle, considérer comme "pionniers" de la démocratisation en Afrique, se ramènent fondamentalement au schéma : élections=>contestation=>violences? Pourquoi le bilan du schéma impulsé au Sommet de La Baule est-il si catastrophique ? N'y aurait-il pas un antéprédicatif dont la connaissance permettrait de mieux saisir aussi bien les discours pour la "démocratisation de l'Afrique", les paradoxes de la politique d'"aide au Développement" et la discontinuité des expériences démocratisantes en Afrique postcoloniale ? Sur cette base, et inversement, comment conviendrait-il d'envisager l'"à-venir" de l'alternance au Pouvoir en Afrique ?

Partant de l'hypothèse que la récurrence du schéma susmentionné pourrait demeurer l'avenir de la politique en Afrique aussi longtemps que l'antéprédicatif qui justifie présentement ce phénomène ne serait pas dévoilé et mis en dialogue heuristique, axiologique et pratique avec le prédicat et le post-prédicat de la politique africaine, concernant particulièrement le mode d'organisation et les enjeux du renouvellement et de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale, nous engageons l'approche épistémo-éthique (Ngalebaye, 2018). Elle consiste, sur des savoirs endogènes, comme les modes et enjeux de l'organisation de l'alternance au Pouvoir, à en retrouver et reconstituer le code (1), présenter le code que l'Afrique a importé par le double biais de la colonisation et de la post-colonisation (2) et en dégager une synthèse originale et dynamique (3), par laquelle l'Afrique puisse re-émerger et re-naître dans le nouveau monde mondialisé.

Ainsi envisagée, notre réflexion s'articulera sur trois moments : impasse et iniquité du schéma démocratie et développement (1), phénoménologie de l'abstention aux élections (2)

et à-venir de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale (3). En saisissant phénoménologiquement l'impensé du discours et des pratiques d'alternance au Pouvoir en Afrique, dont l'élection "démocratique" est l'une des figures, l'on explique combinatoirement la faiblesse du taux de participation, le taux élevé d'abstention et la contestation violente des résultats, tout en se donnant les moyens théoriques de rebâtir les modèles de gouvernance, d'organisation de l'alternance au Pouvoir et la conceptualisation des enjeux liés à celui-ci.

1. Impasse et iniquité du schéma démocratie et développement

Pour dresser et évaluer l'itinéraire de la démocratisation massive en Afrique postcoloniale suivant le schéma "démocratie et développement", deux repères sont épinglés ici : la conférence de La Baule et le sommet Chine-Afrique.

Conçu par Erik Orsenna et prononcé par le Président François Mitterrand, le 20 juin 1990, à l'occasion de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etats d'Afrique et de France, ce discours qui porte ce nom depuis a été le moment choisi par la France pour réorienter sa politique à l'égard de l'Afrique¹. Dans le cadre de la guerre froide entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, la politique française en Afrique jusque-là consistait à préserver l'influence multiforme de la France sur ses ex-colonies, sous forme de néocolonisation déguisée. En conditionnant désormais l'aide française à la démocratisation des pays africains bénéficiaires, la France, d'une part, pousse les pays concernés à accélérer leur arrimage à la démocratie, sans s'y préparer véritablement, et d'autre part, s'aliène ceux qui ne prendraient pas cette option, mais choisiraient de s'ouvrir à d'autres partenariats politiques internationaux. Sur le plan théorique, ce que l'on peut noter et discuter ici, c'est la thèse de la solidarité ontologique entre Démocratie et Développement : la démocratie =>le développement qui =>la démocratie². Pour se développer, il faut se démocratiser, et pour se démocratiser durablement, il faut se développer durablement. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Juste après la conférence de La Baule où

¹ Roland Dumas résumera cette politique de la sorte : « Le vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du Sud. Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement » (cet extrait est repris dans *La politique africaine de la France*, Rapport d'information de Josselin de Rohan au Sénat, le 28 février 2011).

² Lire : la démocratie implique le développement qui implique la démocratie.

la France a donné des "instructions" à 37 pays africains, des mouvements sociopolitiques revendiquant la fin du régime monopartiste, l'ouverture au pluralisme et l'organisation des élections démocratiques comme modèle d'alternance au Pouvoir, ont émergé, aboutissant, dans la plupart des cas, à l'organisation des conférences nationales, que Fabien Eboussi-Boulaga (1993) a conceptualisées, puis à des Transitions visant l'organisation des élections générales et l'installation des nouvelles Autorités issues des urnes. La création précipitée des partis et associations politiques s'est alimentée de l'appel à la solidarité clanique, tribale et ethnique, qui s'est formalisé aujourd'hui en ethnocentrisme (Bowao, 2014), à cause duquel les Etats africains fonctionnent sans Nations. C'est ici que naît le parallélisme des normes : l'acteur politique qui arrive au Pouvoir dans ces conditions, d'un côté, fabrique des lois au niveau de l'Etat sous la dictée du néocolonisateur, et de l'autre, il gère ses rapports avec sa base militante clanique, tribale et ethnique au moyen de la coutume, qui a tout structuré, y compris le mode d'alternance au Pouvoir, qui n'est pas celui imposé par le discours de La Baule.

Analysant la première décennie de démocratisation des pays africains francophones passés par les conférences nationales, Francis Akindès (2000) parle de "ferveur démocratique", pour caractériser l'enthousiasme avec lequel les peuples africains ont accueilli cette "bonne nouvelle" devant leur permettre de se débarrasser des "dictateurs" qui les auraient longtemps opprimés, et d'"asthénie démocratique", pour caractériser les revirements qui n'ont pas manqué de se produire, faisant regretter les anciens "dictateurs" déchus. Depuis les années 2000, la situation est globalement marquée par l'alternance entre guerres civiles, coups d'Etat, Etats de coup, coups d'Etat populaires, révolution de palais et prolongation de mandats constitutionnels. Quand la confiance entre gouvernants et gouvernés est rompue, toute l'action publique se retrouve marquée du sceau du soupçon, dont découle une série de conséquences rationnelles, pour les unes, et irrationnelles, pour les autres. Alors, la souveraineté et la dignité n'accompagnant plus la vie, la gouvernance quotidienne de la cité, les élections et le mécanisme d'alternance au Pouvoir s'en trouvent affectés.

En 2018 encore, la plupart des pays africains, à part le Ghana, qui a décidé d'attacher solidement son pagne de la dignité, présentent la signature d'accords de financement avec le FMI comme leur avenir, en effaçant de la mémoire collective, l'impact déjà vécu des programmes d'ajustement structurel sur la vie quotidienne des

populations. C'est dans ce cadre qu'ils ont saisi la perche tendue par le Sommet Chine-Afrique, tenu du 03 au 04 septembre 2018, à Beijing, à l'occasion duquel, le Président Xi Jinping, a mis 60 milliards de Dollars sur la table de la coopération Chine-Afrique, dans un contexte où, à cause de ses matières premières, l'Afrique est devenue le champ de batailles ouvertes entre grandes puissances. La forme des choses change, mais la question de fond demeure la même que celle qui était l'impensé du discours de la conférence de La Baule : Y a-t-il un lien ontologique entre démocratie et développement, pour que l'organisation des élections soit un enjeu majeur ? Pour y trouver réponse, interrogeons l'actualité et la littérature philosophique.

Au niveau de l'actualité politique mondiale, l'on peut relever, par exemple, que la Corée du Nord, qui est un pays industriellement, infrastructurellement et économiquement développé, n'est pas un exemple de démocratie ; le Portugal, Etat démocratique, est considéré comme pays sous-développé d'Europe occidentale, etc. A partir du moment où l'on constate l'existence de pays développés qui ne sont pas en même temps démocratiques, et celle des pays démocratiques qui ne sont pas développés, le lien proclamé entre démocratie et développement s'avère accidentel.

Au niveau de la littérature philosophique, Francis Fukuyama (1992) montre que "la logique de la science moderne" et "la lutte pour la reconnaissance" sont les deux forces puissantes qui sont au cœur de l'histoire humaine : la première dispose les hommes à travailler à la satisfaction de leurs irrépressibles désirs naturels au moyen d'une activité économique rationnellement conduite, tandis que la deuxième est le véritable moteur de l'Histoire. Francis Fukuyama (1992, 147) débusque même une restriction dans le principe et la volonté de l'Occident d'universaliser son modèle de gestion et d'organisation de l'alternance au Pouvoir et de l'imposer de toutes les manières au reste du monde, une fois dépassé le stade de l'ethnocentrisme par lequel toutes les sociétés et civilisations du monde ont dû passer :

Le succès relatif de la démocratie américaine à résoudre les conflits entre les différents intérêts de groupe à l'intérieur d'une population à la fois hétérogène et dynamique n'implique pas que la démocratie soit par définition capable de trancher les conflits qui se font jour dans d'autres sociétés... Le désir de reconnaissance et les émotions qui l'accompagnent – colère,

honte et fierté – font partie intégrante de la vie de toute personnalité humaine. Selon Hegel, ce sont là les moteurs du processus historique tout entier.

Ce propos de Fukuyama montre trois choses : les Etats-Unis sont un pays sans histoire et sans ancêtres (1), la démocratie américaine est la conceptualisation d'une expérience sociopolitique particulière (2), que l'on ne saurait ériger en modèle universel ignorant les spécificités locales où il est appelé à s'appliquer. Il en découle que l'Afrique ne pouvait s'être fait ou laisser imposer le modèle démocratique occidental³ que, soit par imbécilité, soit par renonciation à sa souveraineté et à sa dignité. Dans la première hypothèse, l'Afrique n'a pas intériorisé le mécanisme du "désir de reconnaissance" décrit par Fukuyama (1992, 17). En plus de ne pas s'inscrire dans le processus du désir de reconnaissance, elle semble avoir fait ou été amenée à faire le choix de la satisfaction des désirs naturels éphémères. A ce jour, l'Afrique, instiguée par les "partenaires au Développement", a travaillé improductivement sur le registre de la satisfaction de ses besoins naturels, en tournant le dos à son histoire, et en renonçant aussi bien à sa souveraineté qu'à sa dignité. En filigrane, il se pose la question de la souveraineté qui est transversale à l'ensemble des activités humaines, qui implique la maîtrise du processus historique par l'homme, la communauté ethnique, la nation ou la civilisation considérée, mais dont le code d'accès est le risque de mettre sa vie en jeu pour conquérir honneur et dignité. Mais, dans la deuxième hypothèse, si l'Afrique a adopté le modèle démocratique occidental par renonciation à sa souveraineté et à sa dignité, alors, elle aurait un trouble de discernement, en choisissant contre ce qui fait précisément l'essence de l'homme.

Par ailleurs, et dès l'instant où la gouvernance des Etats africains postcoloniaux se fait au travers du mécanisme importé d'organisation de l'alternance au Pouvoir qu'est l'élection démocratique, c'est le principe universel d'élaboration des normes de gouvernance d'une société, confirmé par l'exception américaine soulevée par Francis Fukuyama, qui est violé, et qui veut que le meilleur modèle de gouvernance, pour un peuple donné, demeure celui qui assoit ses ambitions d'avenir sur les leçons tirées de son histoire. C'est aussi la thèse que défend Emmanuel Okamba (2010,

³ L'exception américaine soulevée par Francis Fukuyama, philosophe américain d'origine japonaise, montre qu'il n'y a pas un seul modèle démocratique en Occident, mais plusieurs.

résumé) qui, à partir de l'étude statistique sur une longue période, montre que :

La performance de la structure du gouvernement de la cité est fonction du degré de traçabilité du mythe fondateur de la société dans laquelle elle se trouve, dans l'organisation et l'animation de la décision administrative. Plus le degré de repérage est élevé, plus la performance est soutenable. Moins le degré de traçabilité est élevé, plus la performance est faiblement soutenable. Pour toute structure de gouvernement, il existe un niveau d'efficacité possible lié au mythe fondateur de la société que l'analyse mythométrique de la performance de la gouvernance permet de trouver.

C'est parce l'Afrique postcoloniale a été poussée et/ou s'est laissée violer ce principe universel que les expériences fastidieuses de démocratisation auxquelles elle se livre s'avèrent catastrophiques : faible taux de participation, taux élevé d'abstention, contestation violente des résultats d'une expérience à l'autre. Au nom des populations, les responsables étatiques prennent des engagements à l'extérieur auxquels eux-mêmes ne croient pas, considérant silencieusement les élections comme un fonds de commerce personnel. Pendant ce temps, les populations ne les suivent pas, mais restent branchées sur leurs coutumes millénaires, auxquelles tout le monde fait recours dans les moments critiques de la vie. Au milieu, il manque d'un phylum reliant l'un à l'autre, pour que la démocratisation de l'Afrique s'inscrive dans une historicité assumable, entendu que les seules leçons sont celles tirées des expériences personnelles. Le phénomène d'abstention aux élections comme explication de la mauvaise santé de la démocratisation en Afrique étant pris à la surface, il importe à présent de l'interroger phénoménologiquement, dans le cadre du "retour aux choses mêmes" prescrit par Husserl, pour tenter de saisir l'impensé antéprédicatif qui permettrait de le penser discursivement.

2. Phénoménologie de l'abstention aux élections

Les concepts de "réduction" et de "constitution" permettent de mieux percevoir l'ampleur et la portée heuristiques du parcours phénoménologique chez Husserl. Alors que la naïveté caractérise ontologiquement l'attitude de l'homme face au monde, rendant ainsi

l'entendement humain moins vigilant face à la complexité du réel, Edmund Husserl (1985) propose de la mettre entre parenthèses, ou de la réduire en époché, comme dans le cas où un homme est face à un paysage qu'il contemple. Si le contenu de la perception est mis entre parenthèses, c'est qu'il reste le vide qu'occupait la réalité désormais évanouie. Mais, comme le vide ne peut pas se percevoir lui-même, c'est radicalement la conscience du Je qui reste seule face au vide antérieurement peuplé de réels. A partir de cet instant, la conscience se constitue, s'active et s'arme pour percevoir toutes choses, en les nommant, dans le cadre du rapport de signifiante entre le signe et le sens. Sur cette base, Edmund Husserl (1961, p. 78) dégage comme suit le fameux 'principes des principes' :

Toute intuition donatrice originaire est une source de droit pour la connaissance ; tout ce qui s'offre à nous dans l'"intuition" de façon originaire (dans réalité corporelle pour ainsi dire) doit être simplement perçu pour ce qu'il se donne, mais sans non plus outrepasser les limites dans lesquelles il se donne alors.

Appliquant ce principe, et dans son rapport au Temps, le Je entrevoit trois modes de perception du réel : la rétention, qui lie la conscience et ses objets au passé, la perception, qui lie la conscience et ses objets au présent, et la protension⁴, qui lie la conscience et ses objets au futur⁵.

L'intérêt heuristique et axiologique de cette approche est qu'elle relie la conscience aux objets qu'elle pense, le fondé à la fondation, le présent au passé, pour comprendre le devenir, en mettant à contribution le principe leibnizien de raison suffisante. Ce principe, Leibniz (2002, p. 16 : 31-32) l'énonce comme suit :

Nos raisonnements sont fondés sur deux principes, celui de la contradiction, en vertu duquel nous jugeons faux ce qui en enveloppe, et vrai ce qui est opposé ou contradictoire au faux"[31]"Et celui de la raison suffisante, en vertu duquel nous

⁴ C'est à partir de cette dimension du discours que Gaston Berger a inventé le concept de prospective.

⁵ Au regard de ce paysage, Marlène Zarader (1981, p. 310) situe comme suit le rapport de Martin Heidegger à son Maître Husserl, en soulignant l'écart théorique qui les sépare : « S'il est vrai que la conscience se rapporte à ses objets par un mouvement d'ouverture et non d'emboîtement, c'est qu'avant tout rapport à l'objet, elle est déjà constituée par une ouverture préalable. C'est en cela qu'elle n'est plus conscience, mais dasein ».

considérons qu'aucun fait ne saurait se trouver vrai, ou existant, aucune énonciation véritable, sans qu'il y ait une raison suffisante pourquoi il en soit ainsi et non pas autrement. Quoique ces raisons le plus souvent ne puissent point nous être connues.

Le principe leibnizien de raison suffisante fournit l'explication onto-logique du mot d'ordre husserlien de retour aux choses mêmes comme fondement de la compréhension, en face de l'explication, en ce qu'il articule le fondé avec sa fondation, l'étant avec l'Être de l'étant, l'apparaissant avec l'inapparaissant, le pensé avec l'impensé, etc. Car, "comprendre" un phénomène, c'est en saisir la causalité, de façon à en rendre possible l'explication. Ainsi, la compréhension est la finalité de l'explication, tandis que celle-ci est le moyen de celle-là. A la lumière de ce principe, la situation de l'Afrique est irrationnelle, dans la mesure où, dans les rapports économiques internationaux, chacun Etat cherche à obtenir une balance commerciale excédentaire par rapport à l'autre, ce dont il découle qu'aucun Etat ne peut, sérieusement, "aider" un autre à se développer, tout en sachant que cela impliquerait la dialectique des places.

L'Afrique trimbale aujourd'hui deux fardeaux dont elle se demande bien comment s'en débarrasser : le mode démocratique d'organisation de l'alternance au Pouvoir, dont l'élection est le mécanisme, qui lui a été imposé et qu'elle a adopté, mais dont elle ne maîtrise pas le code de manipulation, au point où les expériences qu'elle a conduites à cet effet et à ce jour ne sont pas concluantes, d'une part, et l'illusion que l'Occident lui a injectée dans l'écorce cérébrale et par laquelle il lui fait croire qu'elle a nécessairement besoin de son "aide" pour se développer, d'autre part. Or, pour avoir accepté cette "aide", l'Afrique s'est inscrite sur l'axe anthropologique de la satisfaction des besoins naturels éphémères, au détriment de l'axe durable du désir de reconnaissance, où la dignité est une valeur fondamentale d'humanité. La sortie de ce clivage improductif pourrait se faire, d'un côté, en cessant de se focaliser sur la satisfaction des besoins naturels (les faits), comme axe fondamental de l'action publique, pour s'ouvrir combinatoirement aux valeurs, au moyen du concept de faiseur⁶, qui restitue à l'homme sa complexité d'être psychosomatique, et d'autre part, en renonçant courageusement à l'illusion de l'aide, qui implique la création d'une

⁶ NGALEBAYE Didier, 2016, *Philosophie de la rigueur et développement, I*, Paris, Publibook.

monnaie africaine propre. Ce fond permet de voir clairement la triple déconnexion du présent de l’Afrique d’avec son passé, en étant dans une posture d’irrationalité, au regard aussi bien du principe leibnizien de raison suffisante que de l’approche fondationniste husserlienne.

Cette déconnexion est, d’abord, d’ordre conceptuel. Dans un contexte anthro-sociologique anté-colonial où le consensus est le mode privilégié de prise de décision concernant les affaires d’intérêt général, le droit d’aînesse ne se marchande pas, le pouvoir est sacré, la vie et les actes existentiels ne se comprennent pas sans référence au sacré, les vivants n’entreprennent rien de majeur sans consulter les ancêtres, le lieu du Pouvoir reste inoccupé, la sacralité et l’unité de la famille sont intouchables, la hiérarchie sociale est sacrée, la sublimation de la moralité est un postulat existentiel, etc., l’architecture conceptuelle de la démocratie à l’occidentale reste à la surface des consciences des dirigeants politiques, qui ne s’y engagent que pour accéder au Pouvoir et préserver les appuis obtenus des parrains occidentaux, et à la surface des consciences des populations qui restent branchées sur leurs coutumes millénaires, tout en feignant de trouver leur compte dans la démocratisation. Au milieu, tant qu’il n’y aura pas un travail scientifique et pédagogique de mise en crise de ces coutumes, par leur évaluation critique et prospective, qui en montrerait les limites dans le nouveau contexte, la formule importée de la République ne pourra pas devenir l’avenir des ethnies, dont la dégénérescence en ethnocentrisme gêne autant le fonctionnement des Etats que le projet de construction des Nations. Dans un tel contexte, les élections ne peuvent pas se passer sereinement. La présentation en Afrique postcoloniale de l’Etat, de la République et de la démocratie comme étant laïcs est précisément l’édulcoration conceptuelle de ce que le dispositif sociopolitique africain anté-colonial a été en lui-même, avant l’arrivée et l’imposition des religions révélées. Ce postulat de la raison pratique, lié à la sacralité du Pouvoir, à l’œuvre dans la philosophie morale et politique de l’Afrique traditionnelle, est plutôt mondial, ainsi que le montre Maurice Godelier dans *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l’anthropologie*⁷, où l’auteur s’emploie à démontrer qu’au fondement de toutes les sociétés humaines, il y a du sacré, appelé ‘politico-religieux’ en Occident. De la sorte, la démocratisation de l’Afrique se fait sans fondement conceptuel historique.

⁷ GODELIER Maurice, 2007, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l’anthropologie*, Paris, Albin Michel.

Cette déconnexion est, ensuite, d'ordre institutionnel. En effet, l'organisation institutionnelle pour la démocratisation de l'Afrique repose sur la déconnexion conceptuelle des modèles démocratiques occidentaux tropicalisés par rapport aux codes épistémico-éthiques africains traditionnels. Cette déconnexion se répercute sur l'organisation institutionnelle de la démocratisation de l'Afrique, au sens où les institutions mises en place n'ont pas de fondement historique local. Les acteurs chargés de les animer s'imprègnent de leur mode de fonctionnement en même temps qu'ils doivent produire les résultats attendus par les populations qui, ne les voyant pas venir dans les délais, crient à l'incompétence et à la mauvaise foi, dont l'exacerbation par l'ethnocentrisme crée les conditions favorables à l'épanouissement du cycle phénoménal que nous analysons dans la recherche en cours. Il suit que la transparence toujours réclamée dans l'organisation des élections "démocratiques" en Afrique devrait commencer par la vérification de la compatibilité entre leurs principes d'organisation importés avec la structure anthropo-historico-sociologique des mentalités des populations concernées. Cette déconnexion institutionnelle a des conséquences pratiques qui obscurcissent sans cesse l'horizon de la démocratisation de l'Afrique.

Cette déconnexion est, enfin, d'ordre pratique, et pour cause. Dans l'Afrique antécoloniale, les régimes matrimoniaux sont tantôt patriarcaux, et tantôt matriarcaux. Dans le premier cas, par exemple, l'onction du Pouvoir se transmet de père à fils, et à défaut, d'oncle à neveu ou de grand-père à petit-fils, conformément à un ordonnancement comprenant principes, lois et notions de base, éprouvés par une longue expérience. Dans chacune des sociétés africaines traditionnelles que l'on puisse étudier, il est prévu des mécanismes oraux de gestion, de régulation et de transmission du Pouvoir, aux niveaux cellulaire et moléculaire, dont la sacralité, du fait de l'intervention des ancêtres, conditionne les acteurs à en respecter les normes, au risque de mettre leur vie en jeu, entendu que l'immoralité se paie en vie. Or, l'organisation imposée de l'alternance au Pouvoir par le mécanisme de l'élection à l'occidentale signifie en pratique, pour les Afriques postcoloniaux, mais dont la mémoire demeure branchée et orientée par la coutume ainsi décrite : renoncement aux principes du consensus, du droit d'aînesse, de la sacralité du Pouvoir, de l'inoccupabilité des lieux du Pouvoir, de la sacralité et de l'unité de la famille, de la hiérarchie sociale, de la sublimation de la moralité, etc. Quand arrivent les périodes de campagnes électorales, les consciences des Africains sont réellement

en travail : faut-il renoncer à soi-même, pour courir vers la satisfaction des besoins naturels, ou faut-il rester soi-même, pour préserver sa dignité ?

C'est dans ces conditions qu'arrivent les dérives de la démocratisation en Afrique, malgré le fait qu'ontologiquement, l'abstention aux élections soit l'avenir même de la démocratie. Ainsi, dans son ouvrage précité, Francis Fukuyama (1992) appelle "dernier homme", le citoyen d'une société démocratique dont la situation sociale est stable, les affaires marchent, qui est gavé dans son fauteuil et ne supporte même plus parcourir les deux mètres le séparant du téléviseur, pour manipuler celui-ci sans l'aide de la télécommande, et qui, finalement, considère comme temps perdu, l'engagement dans le combat citoyen, comme la participation aux élections.

Cette triple déconnexion de l'organisation politico-administrative de l'Afrique postcoloniale par rapport à son patrimoine culturel anté-colonial pourrait être progressivement surmontée au moyen de son étude épistémologique devant permettre de le reconstituer. C'est la génération des acteurs africains formés dans ces conditions : ancrés dans la culture africaine antécoloniale et ouverts au monde moderne, qui pourra relever les défis actuels. A coup sûr, ce genre d'analyses rétro-prospectives dévoileraient, d'une part, la philosophie morale et politique immanente à chaque communauté ethnique, si ces études interdisciplinaires sont sérieusement conduites, sans préjugés, et d'autre part, elles établiraient que l'Afrique précoloniale n'avait pas attendu le Colonisateur pour connaître et pratiquer les notions principales de gouvernance publique et de gestion durable de conflits, comme la dette du sens, la séparation des pouvoirs, la délégation de pouvoir, l'extériorité des lieux du pouvoir, l'alternance au pouvoir, la limitation des mandats politiques, la critique politique du chef, l'intérêt général, la redistribution équitable du revenu commun, etc. Le discours idéologique moderniste, dévalorisant stratégiquement, et sans nuance, les traditions africaines, avec la complicité/naïveté des Africains eux-mêmes, et entretenu par l'élite postcoloniale, repose, d'un côté, sur une vaste ignorance de ce que les traditions africaines ont été et sont encore en elles-mêmes, avec et malgré le contexte contemporain de "choc des civilisations", et de l'autre, sur une faute logique, consistant soit, à généraliser inductivement ce qui n'est qu'un cas particulier. Toutefois, ces études de cas, dont il convient de ne pas généraliser les conclusions, à part le simple fait d'affirmer que chaque communauté humaine au Monde possède un code

épistémologique par lequel elle s'identifie, montreraient toute l'importance de la philosophie politique, que John Rawls (2008, 19) spécifie de la sorte :

La philosophie politique, en tant qu'œuvre de la raison, accomplit cela en spécifiant des principes pour identifier les fins raisonnables et rationnelles de types variés, et en montrant comment ces fins peuvent être rendues cohérentes entre elles au sein d'une conception d'une société juste et raisonnable.

En réalité et en vérité, la notion d'« Universel » sur laquelle s'appuie tout le discours occidentaliste repose sur une base argumentativement faible : la réification d'une expérience particulière en modèle universel ignorant l'hétérogénéité et la diversité de la culture humaine. Pour cela, elle mérite d'être déclinée comme elle est : l'universalisation, dont il convient de partir pour penser le devenir politique de l'Afrique postcoloniale, notamment son volet concernant l'alternance au Pouvoir.

3. L'à-venir de l'alternance au Pouvoir en Afrique

La philosophie du Développement s'informe des expériences passées, pour élaborer son diagnostic (présent) et créer les conditions de la mise en œuvre du pronostic (futur), au sens où John Rawls parle d'« enseignements tirés de différents types de cas ». Quand le sujet épistémologique et/ou agissant pense le temps qui vient, celui-ci s'offre à lui suivant deux figures, au moins. Dans la première figure, le temps vient à l'homme plus ou moins tel qu'il l'a envisagé et souhaité. Dans la deuxième, l'avènement du temps sort de toutes prévisions, et le sujet épistémologique se retrouve médusé, surpris, dépassé, déçu, débordé. Dans le premier cas, sa liberté est à l'œuvre, tandis que dans le second, il subit les ardeurs du Destin. Rigoureusement, peut-on désigner les deux figures du temps qui vient par le même concept d'avenir, sans abuser du langage ? Les philosophes de l'Histoire prennent ce concept massivement, sans s'apercevoir de cette nuance importante qui affecte aussi bien la compréhension que le langage chargé de l'exprimer. C'est visiblement le premier problème à résoudre, en ce qu'il est nécessaire de capter ce temps qui vient, objet par excellence de la prospective du sens historique. Ce malentendu conceptuel, déjà manifeste chez Gaston Berger (1964), s'origine, en réalité, chez son maître Husserl, pour qui, le Temps global s'émiette en trois moments auxquels correspondent les modes spécifiques d'appréhension du réel ci-après : la rétention, la perception et la protension. Compte tenu de la brisure observée dans la notion de

temps qui vient, dans l'intervalle le liant au présent, le sens s'avère plus riche que le langage, tout en se disjonctant du signe. Ontologiquement, il est nécessaire de trouver un nouveau concept traduisant cette différence. A cet effet, nous proposons d'appeler "l'à-venir", la première figure du temps qui vient, et l'avenir, la seconde. Du point de vue de la sémantique historique, le concept husserlien de protension devient très pauvre, pour prendre conceptuellement en charge toute la richesse du temps qui vient.

Sur cette base, l'à-venir de l'alternance au Pouvoir en Afrique peut être pensé dans trois directions au moins : dégagement épistémologique de modèles endogènes d'alternance au Pouvoir, professionnalisation de la gouvernance publique et contrôle populaire permanent de la gouvernance publique. La réflexion sur le devenir de l'Afrique se mène dans un contexte complexe où les problèmes s'entrelacent. Ce contexte donne l'image d'un continent paresseux et pitoyable, qui choisit l'option de la satisfaction des besoins naturels au détriment de celle du désir d'être reconnu comme digne et souverain dans le concert des civilisations du Monde. En appliquant transversalement la technique de l'épistémologie, l'ensemble du travail à accomplir, visant à dévoiler l'Afrique antécoloniale à l'Afrique postcoloniale, pourrait se faire en trois phases complémentaires :

1. Rompre d'avec le schéma actuellement généralisé d'importation des modèles de pensée, d'action et de comportement adopté par les Etats africains au sortir de la colonisation et le remplacer par le schéma de développement fondé sur l'innovation endo-exogène ;
2. Retrouver et documenter le niveau culturel et scientifique que l'Afrique antécoloniale avait avant son ouverture aux périodes de l'esclavage, de la colonisation et de la néocolonisation en cours, et faire pont avec le niveau culturel et scientifique importé d'Occident et que capitalisent maladroitement ses institutions culturelles et scientifiques postcoloniales ;
3. Appliquer la technique de l'herméneutique prospectiviste à l'ensemble du patrimoine culturel et scientifique des Afriques antécoloniale et postcoloniale de façon, d'une part, à vérifier et mesurer la pertinence des solutions proposées par les savoirs endogènes de l'Afrique antécoloniale aux défis de l'Afrique postcoloniale, et d'autre part, réaliser une synthèse originale du niveau technoscientifique de l'Afrique antécoloniale d'avec le niveau culturel et scientifique importé d'Occident.

Globalement, il s'agirait de faire application de la technique de l'herméneutique prospectiviste, que recoupe l'épistémologie, au cas de chaque communauté ethnique, puis de chaque pays, sous la supervision de l'Union Africaine qui en ferait la synthèse

continentale⁸, afin d'en sortir des codes épistémo-éthiques traditionnels, mais confrontés au savoir moderne venu d'Occident, et bâtir, sur cette mémoire critique et prospective, des politiques globales et sectorielles qui permettraient à l'Afrique de sortir de l'illusion du Développement en cours, pour retrouver le travail développant.

Dans un deuxième temps, après la pédagogie, il conviendrait d'engager le chantier de la professionnalisation de la gouvernance publique, en rapport avec laquelle l'autre leçon que les 60 ans d'"indépendance" de l'Afrique permet de tirer est que, durant cette période, les Etats ont été gouvernés par des "amateurs", qui ont quitté leurs métiers d'origine, pour s'improviser gestionnaires de la cité, sans formation circonstanciée, avec le bilan et les dégâts que l'on sait. Pour cela, il est nécessaire et urgent de procéder à la professionnalisation de la politique, en ouvrant, pour chaque sous-région africaine, une **Ecole régionale de formation de responsables administratifs et politiques** (ERFRAP), dont l'accès serait interdit aux enseignants-chercheurs et chercheurs en activités, qui peuvent exercer des fonctions techniques, toutefois, à moins qu'ils ne démissionnent de leur premier métier⁹. En fermant la porte de la politique aux amateurs et en limitant les marges de la transhumance, la politique pourrait redevenir ce qu'Aristote en avait voulu : un métier sérieux par lequel certains hommes acceptent de se mettre au service désintéressé de tous. A ce moment-là, la politique et l'économie pourraient s'épanouir aisément, disposant de la capacité technoscientifique endogène, qui arrêterait l'illusoire politique en cours de "transfert de technologies". Dans ces conditions, le rôle de l'Université, soigneusement financée, serait de reproduire les élites, produire les technosciences sectorielles et utiles au progrès de l'Humanité, et développer la réflexion épistémo-éthique sur les enjeux planétaires du posthumanisme.

Dans un troisième temps, après la pédagogie et la professionnalisation de la gouvernance publique, le contrôle populaire permanent de la gouvernance publique s'avère décisif,

⁸ A partir des résultats d'une telle étude, les transversalités linguistiques, politiques, anthropo-sociologiques, etc., vont se décliner d'elles-mêmes, et on n'aurait plus qu'à en prendre acte, pour toutes fins utiles. Pour résoudre durablement le problème de rupture d'expérience lorsqu'un régime tombe, il conviendrait que chaque pays transforme les recommandations de ces études de cas en lois sectorielles de programmation du Développement, afin que tout nouveau régime travaille sur le même dispositif légal et réglementaire.

⁹ Derrière chaque bêtise qui se commet politiquement en Afrique, il y a des universitaires, intellectuels ; leur mise à l'écart de l'activisme politique, qui tue la science, impliquerait inversement l'augmentation de leur pouvoir d'inflexion sur la conduite des affaires et l'opinion.

dans le but de résoudre le grave problème de la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés, qui est à l'origine des épi-phénomènes que l'on observe et que la presse rapporte chaque jour. L'actualité de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale, dont l'élection démocratique est la modalité d'effectuation adoptée, est connue, mais son devenir reste nébuleux : sera-t-il de l'ordre de l'avenir ou de l'à-venir ? Nul ne le sait, excepté Dieu. Face à la complexité et à l'insondabilité du temps qui vient, ce que l'on devrait humainement faire, c'est de développer la culture consistant à baser systématiquement la décision publique sur les recommandations d'études interdisciplinaires circonstanciées. Non seulement, cela permet et renforce la collaboration active entre les mondes de la décision publique, de la recherche et la société civile, mais aussi, cela réduirait progressivement les marges de l'ignorance et de la prétention aveugle à l'œuvre au sommet de l'Etat, dont les problèmes quotidiennement affrontés sont essentiellement complexes. Comment décider sur ce que l'on ignore ? Telle peut être résumée la réalité politique.

Afin de contrer performativement la réalité de l'alternance au Pouvoir en Afrique postcoloniale, peut-être conviendrait-il de commencer la série des études épistémo-éthiques suggérées ici par celle sur les savoirs endogènes africains anté-coloniaux concernant l'organisation de l'alternance au Pouvoir dans chaque communauté ethnique aujourd'hui encore repérable, pour que synthèses nationales et continentale s'en suivent, de façon à savoir comment l'Afrique aurait résolu ses problèmes actuels par elle-même, avant l'importation en cours des modèles occidentaux, et à pouvoir éventuellement renforcer les faiblesses observées dans son dispositif par certains éléments venant des autres civilisations du Monde, qui est devenu "un village planétaire". Le protocole d'organisation de l'alternance au Pouvoir de l'Afrique antécoloniale, ainsi dévoilé, pourrait s'appeler ou non "démocratie", l'essentiel est la mise en évidence du phylum interne allant de la tradition à la modernité de la pratique africaine de l'organisation de l'alternance au Pouvoir, de façon que la "démocratie" n'apparaisse plus à la conscience africaine comme quelque chose d'extérieur et d'imposé. Si la République peut être l'à-venir des ethnies, ce serait de cette façon-là, et non en imposant improductivement le cadre républicain à des ethnies dont chacune tient à son irréductibilité épistémo-éthique. Mais, pour contrer la culture généralisée du relâchement et des détournements de mandats observée entre le début et la fin de ceux-

ci, il conviendrait d'élaborer un modèle d'organisation de l'alternance au Pouvoir qui contraigne les candidats élus et/ou promus au respect scrupuleux du postulat de leur dette du sens à l'égard du souverain primaire, de l'obligation de tenir les engagements pris pendant la campagne électorale, en réservant circonstanciellement au peuple, le droit d'arrêter un mandat dès l'instant où serait constatée la tendance du titulaire à la déviation. Ainsi, l'élection et/ou la promotion ne seraient plus des acquis définitifs que les bénéficiaires travailleraient inversement à les mériter sur la durée, au grand bénéfice de la société, en ce qui concerne l'exécution jusqu'à leur terme logique des projets convenus. Ce mécanisme abductif¹⁰ rétablirait la confiance aujourd'hui rompue entre gouvernants et gouvernés et redonnerait de la vitalité au combat citoyen, dont les premiers indices seraient : l'augmentation du taux de participation aux élections, la réduction du taux d'abstention et l'acceptation civilisée des résultats de l'élection et/ou de la promotion, dans la mesure où le renouvellement des mandats est lié à l'obligation de résultats et de bonne conduite des élus et/ou promus.

A cet effet, nous suggérons le **modèle de l'élection nominative**, qui est une réponse aux difficultés actuelles de la démocratisation en Afrique, à savoir : pérennisation au Pouvoir, changement intéressé de constitution, coups de force, malhonnêteté électorale, etc. Pratiquement, lorsqu'une élection locale, législative ou présidentielle est prévue, les dossiers des candidats validés sont déballés dans le grand bureau de vote concerné (amphithéâtre ou stade) le jour venu par la Commission d'organisation des élections, en présence de gendarmes, magistrats, chercheurs, médias, organisations non gouvernementales et électeurs soigneusement inscrits dans le grand bureau de vote considéré. Les dossiers sont traités un à un. Sur chacun d'eux, la Commission présente le candidat, lit les conclusions du rapport de l'enquête de police administrative, écoute les témoignages à charge et/ou à décharge des électeurs, ainsi que les justifications du candidat ou de son représentant, avant le débat général sur l'agora. En fonction de tout cela, un procès-verbal est dressé, signé par les parties et diffusé sur place, avant d'être inséré au Journal Officiel. Si le résultat est favorable, le procès-verbal, accompagné du curriculum vitae du

¹⁰ Le raisonnement abductif part des conclusions, pour reconsidérer les prémisses.

candidat suit la procédure de nomination administrative, dont les résultats compilés sur l'ensemble du territoire national seront publiés par l'autorité habilitée¹¹. Si les résultats sont défavorables, la même procédure est inversement suivie, pour les notifier à l'intéressé et à l'opinion.

Ainsi, au fil des élections, le nombre de candidatures s'en irait baissant, pendant que les résultats, traités dans une transparence totale, ne pourront pas être contestés, que l'Afrique disposerait alors du vaccin politique contre toute velléité de contestation souvent violente des résultats. Le tout se passe comme dans une séance d'Otwere qui, sur une affaire donnée, et devant la société réunie, recherche la vérité par l'argumentation critique et publique, mais pour réconcilier la société à la fin, où toutes les parties célèbrent ensemble la victoire du droit et de l'éthique, dont les acteurs articulent merveilleusement compétences techniques et personnalité. En face, le protocole du droit positif importé d'Occident désarticule compétence technique et personnalité des acteurs, aboutissant systématiquement à des conclusions divisant durablement la société.

Conclusion

Phénoménologiquement, l'abstention aux élections, le faible taux de participation et la contestation souvent violente des résultats électoraux observés au fil des expériences de démocratisation en Afrique postcoloniale, ne sont pas des problèmes, mais des épiphénomènes, qu'il convient de réduire en époque, pour accéder épistémico-éthiquement à leur impensé commun : les modèles anté-coloniaux de gouvernance transversale, de façon à débrayer un chemin pouvant déboucher sur l'à-venir de l'alternance au Pouvoir en Afrique, dans la mesure où l'élection n'est que le mécanisme d'effectuation de celle-ci, dont le but reste la satisfaction des besoins naturels et sociaux des populations, ainsi que leur reconnaissance en tant que sujets historiques et raisonnables, entretenant un rapport nécessaire avec la souveraineté et la dignité pan-humaines. Pour cela, le modèle d'alternance au Pouvoir qui lui convienne, parce que sortant critiquement de l'histoire de son patrimoine culturel, semble

¹¹ Dans ce schéma, le contentieux électoral disparaît et se retrouve remplacé par le débat organisé dans le bureau vote sur chaque candidature. Car, le défaut majeur de la démocratie est que celle-ci n'argumente pas véritablement, préférant confier le sort de la communauté à un déchainement de passions : le vote, dont on ne mesure les dégâts qu'après.

celui de l'**élection nominative**, par laquelle l'Afrique puisse travailler combinatoirement sur les axes de la satisfaction des besoins naturels et son désir de reconnaissance comme un peuple digne et souverain qui marche rationnellement à la rencontre du temps qui vient. Le modèle démocratique à l'occidental étant aussi mauvais que le droit importé qui le régule, si l'Afrique veut avancer, elle devrait changer ces deux piliers en même temps. Il en résulte que *l'à-venir de l'Afrique est dans son passé*, où se trouvent des modèles de pensée et d'action qu'il suffit de traiter épistémologique-éthiquement aujourd'hui, afin d'en sortir des éléments pertinents et historiquement assumables. A cet égard, la technique du chasseur égaré en forêt est d'un grand secours : il ne s'enfoncé pas davantage dans la forêt, mais revient sur ses pas, jusqu'à retrouver le repère ferme à partir duquel il peut se réorienter, conformément aux quatre points cardinaux.

C'est pourquoi, il nous apparaît nécessaire et urgent que soit lancé, aux niveaux de chaque communauté ethnique, puis de chaque pays, avant que synthèse continentale n'en soit faite par l'Union Africaine, le "**Projet d'évaluation prospective du patrimoine épistémologique-éthique de l'Afrique**" (PEPPEEA), afin d'en dégager des lois sectorielles de programmation du Développement, applicables aux Etats. Soit, l'élite africaine postcoloniale se donne les moyens de marquer ce pas, soit elle maintiendra l'Afrique dans un égarement durable que celle-ci laissera en héritage à la postérité, qu'elle prendrait, alors, la responsabilité historique de condamner durablement à la clochardisation.

Bibliographie :

1. AKINDES Francis, 2000, « Les transitions démocratiques en Afrique », in *Analysis*, n°2, septembre, Brazzaville, pp. 69-73.
2. BERGER Gaston, 1964, *Phénoménologie du temps et prospective*, Paris, PUF.
3. BOWAO Charles Zacharie, 2014, *L'Imposture ethnocentriste. Une argumentation éthique du politique*, Brazzaville, Hémar.
4. EBOUSSI-BOULAGA Fabien, 1993, *Les conférences nationales en Afrique, Une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
5. HUSSERL Edmund, 1961, *Recherches logiques*, tome 2. *Recherche pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*, traduction française H. Elie, A. L. Kelkel et R. Schérer, Paris, PUF.
6. HUSSERL Edmund, 1985, *Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris, Gallimard.
7. FUKUYAMA Francis, 1992, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, traduction de l'Anglais par Denis-Armand Canal, Paris, Garnier Flammarion.

8. LEIBNIZ, 2002, *La monadologie*, édition électronique de Daniel Banda, complétée le 15 octobre 2002 à Chicoutimi, consultée le 23 septembre 2017, à 02 heures 06 minutes.
9. OKAMBA Emmanuel, 2010, *La gouvernance, une affaire de société. Analyse mythiométrique de la performance*, Paris, L'Harmattan.
10. RAWLS John, 2008, *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, traduit de l'Anglais (Etats-Unis), par Bertrand Guillaume, Paris, La Découverte.
11. ZARADER Marlène, 1981, « Etre et Transcendance chez Martin Heidegger », in *Revue de Métaphysique et de Morale*, n°3.

Analyse stylistique des slogans des candidats à la présidentielle de 2018 au Mali

Mamadou DIA, Maître-Assistant à l'ULSHB

Oudidiam55@gmail.com

Lala Aïché TRAORE, Assistante à l'ULSHB

Adamakone1011@gmail.com

Résumé : Cette étude est une mise en évidence des valeurs stylistiques et de la portée socio-politique des slogans utilisés lors des élections présidentielles de 2018 au Mali. D'abord, elle commence par une définition de la stylistique, ensuite elle procède à une analyse des slogans dont certains sont diffusés en bamanankan, d'autres en français ou dans les deux langues. L'analyse a abouti à la confirmation de l'hypothèse selon laquelle les slogans ont non seulement une portée

stylistique mais aussi véhiculent des réalités socio politiques du Mali. Enfin elle a montré les politiques ne maîtrisent pas bien la transcription des langues nationales d'une part et l'importance accordée au bamanankan au détriment des autres langues nationales d'autre part.

Mots clés : Langues nationales, Mali, slogan, stylistique.

Abstract : This investigation is a highlighting of stylistic values and the socio-political dimension of slogans used during the presidential election of 2018 in Mali. Firstly, the study starts with a definition of stylistics, then it carries out an analysis of slogans, some of which are broadcast in bamanankan, others in French or in both languages. The analysis has resulted in the confirmation of the hypothesis, according to which slogans have not only a stylistic dimension but also convey the socio-political realities of Mali. It has shown that politics do not effectively master the transcription of national languages on the one hand and the importance given to bamanankan to the detriment of the other national languages on the other hand.

Key word : National languages, Mali, slogans, stylistics,

Introduction

Le Mali est un pays d'Afrique de l'ouest couvrant une superficie de 1 241 238 Km². Il est limité au nord par l'Algérie, au sud par la Côte-d'Ivoire et la Guinée Conakry, à l'est par le Niger et le Burkina Faso, à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal.

C'est un pays en voie de développement, qui a connu divers régimes politiques. Après la révolution de 1991 qui a fait chuter la dictature, le principe de gouvernement a changé. L'article 25 de sa constitution précise : « Le Mali est une république indépendante, souveraine, indivisible, démocratique, laïque et sociale. Son principe est le gouvernement du Peuple par le Peuple et pour le Peuple ».

La population a un rôle important dans le choix des dirigeants du pays. Ce choix est effectué par une élection qui concerne les personnes ou partis politiques intéressés concourant à l'expression du suffrage. Pour ce faire, chaque candidat cherche à convaincre le peuple en mettant en relief ses objectifs et ses priorités pour la construction et le développement du pays.

Cette année, les candidats, au nombre de vingt-quatre pour une seule place de président de la république, avaient des visions et des slogans différents. Certains se sont focalisés sur la jeunesse, tandis que d'autres se basaient plutôt sur les agriculteurs. Les tendances étaient serrées et chacun d'eux a fait de son mieux pour convaincre l'électorat, à qui revient le dernier mot. Plusieurs discours et des slogans visant à séduire le peuple ont été diffusés. Parlant de slogan, Le Robert le définit comme des formules concises et frappantes utilisées par la publicité et la propagande politique. Le deuxième aspect de cette définition « propagande politique » sera exploité dans cette étude.

En effet, ces slogans constituent l'objet de cette étude car ils ont non seulement une portée stylistique mais aussi véhiculent des réalités socio politiques du Mali. Ce qui soulève les questions suivantes : quelles sont les valeurs stylistiques de ces slogans ? Quelles sont les réalités socio politiques qu'ils véhiculent ?

Pour répondre à ces questions, la méthodologie suivante a été utilisée. Compte tenu du nombre élevé des candidats qui avaient tous un ou plusieurs slogans, il nous a paru judicieux de choisir quelques slogans de façon aléatoire. Les critères de choix ont été simples : d'abord il fallait un ou des slogan (s) du candidat au pouvoir et ceux de l'opposition. Au niveau de l'opposition, nous avons pris des candidats de l'opposition politique et des candidats indépendants. Comme cela, toutes les sphères politiques sont présentes dans le corpus. Ensuite il fallait tenir compte des langues de communication. Les slogans ont été classés en trois catégories, selon leur langue de diffusion. Certains sont en bamanankan, d'autres en français et une troisième classe regroupe ceux diffusés à la fois en bamanankan et en français. Cette classification des slogans est le fil conducteur de l'analyse stylistique. Après l'aspect théorique, les slogans en bamanankan ont fait l'objet d'analyse puis ceux en français. Les slogans en bamanankan et en français terminent l'analyse.

1-Définitions de la stylistique :

La stylistique est la manière d'écrire propre d'un écrivain, ce qui fait sa particularité et qui détermine la différence entre lui et les autres. G. Moulinié (1989, p. 9) la définit comme :

une discipline majeure dans les cursus des lettres. Elle vise à analyser les divers régimes de fonctionnement du langage et spécialement du langage littéraire(...) La stylistique est donc aussi pensable comme une branche de l'esthétique ou la critique d'art (...) la stylistique est la branche essentiellement pratique dont la visée est l'analyse des conditions matérielles, formelles, de l'art littéraire.

Nous distinguons deux approches différentes en stylistique. D'une part il y a la stylistique de la langue, qui s'intéresse aux particularités qu'une langue peut avoir au cours de son utilisation, C. Bally (1951, p. 45) la définit comme « *une étude de la valeur affective des faits du langage organisé et l'action réciproque des faits expressifs qui concourent à former le système des moyens d'expression d'une langue.* »

Et d'autre part la stylistique littéraire s'intéresse aux particularités du style d'un auteur bien déterminé, c'est à dire la manière d'écriture propre à ce dernier, ce qui fait du style un caractère humain, c'est un écart à la norme linguistique qui vise à produire un effet particulier chez le lecteur ou l'auditeur.

Selon F. Calas (2007, p. 1), l'analyse stylistique littéraire « se consacre à l'étude des procédés langagiers utilisés par un écrivain » afin de « produire un effet esthétique » que le lecteur doit apprécier. Ce qui montre que chacun d'entre nous (lecteur) a un côté stylisticien en lui dans la mesure où on arrive à juger le travail d'un auteur : « *tout lecteur est un peu stylisticien lorsqu'il trouve que tel écrivain a du style et tel autre moins, qu'une phrase est bien tournée, qu'elle a du rythme ou qu'un texte est beau* ».

L'analyse stylistique consiste avant tout à interpréter le choix du locuteur dans tous les phénomènes langagiers comme le montrent les différentes définitions de la stylistique. C'est pour cela que MOLINIE (1989) affirme que *la marque stylistique la plus manifeste est d'ordre lexical*. Cette définition montre la valeur du mot dans l'analyse stylistique et du coup fait de lui la « plus petite unité stylistique ». Quel que soit le niveau d'un style, qu'il soit familier, neutre noble ou soutenu ; tout part de l'unité de désignation qui est le mot. Ainsi, en essayant d'établir des liens entre la stylistique et les autres disciplines de la linguistique, l'on se rend compte qu'elle pourrait mieux fonctionner avec la lexicologie. O.B. Djuidjé (2007, p. 10) confirme ces propos en écrivant : « *dès*

lors si l'on se pose la question de savoir quelle est la position de la stylistique par rapport aux disciplines de la linguistique, l'on se rend vite compte que la discipline avec laquelle le contact semble évident, plus naturel, plus nécessaire et plus indispensable est la lexicologie ».

2-Analyse stylistique des slogans

Après ce cadrage théorique, nous allons procéder à l'analyse des slogans diffusés lors des élections.

2-1 Les slogans en langues nationales

Selon HALAOUI (1995) la langue nationale est celle qui est traditionnellement parlée sur un territoire national. Mohammed Hassan Abdulaziz (1995, p. 169) affirme « la langue nationale est normalement la langue qui identifie l'Etat, elle est la base de la culture et de l'unité nationales. ».

Sachant l'importance de ces langues, il n'est pas étonnant qu'elles aient été utilisées pour véhiculer des slogans. *Anw ka Maliba be ka taa je*¹²(*Notre Grand Mali avance*). Dans cette phrase l'effet produit par l'utilisation du bamanankan est énorme : dans un premier temps, l'auteur se particularise car rares ont été les candidats qui ont publié en langues nationales durant cette période de campagne. Cependant lors des meetings ils les utilisaient. Dans un second temps, cette utilisation a permis au candidat de montrer son appartenance au peuple car toute langue véhicule une culture. CUQ (2010, p. 152) précise que toute langue nationale « véhicule des valeurs nationales, d'ordre culturel ». Dans ce sens, le candidat veut prouver qu'il partage les mêmes valeurs culturelles que le peuple. Le choix du bamanankan s'explique par le fait que celui-ci est majoritairement parlé au Mali.

Ce slogan appartenait au régime actuel qui a d'ailleurs publié plusieurs discours de persuasion pour une réélection éventuelle. Ainsi la phrase comme *Boua ta bla* (*Boua ne laissera pas*) rentre dans ce domaine. Cette phrase, construite à partir d'une harmonie phonique grâce à une assonance en [a], est avant tout une réponse aux opposants qui avaient construit un slogan exigeant le départ du régime actuel *Boua ka bla* (*Que Boua laisse*). Cette phrase impérative avait pris de l'ampleur dans la capitale. Dans les deux slogans ci-dessus, le substantif *Boua* est d'ailleurs mal écrit à cause du graphème français. En bamanankan, il s'écrit ainsi *Buwa*. D'un slogan à un autre, il change de sens : dans le premier, il a une connotation positive car il renvoie affectueusement au vieux que l'on vénère tandis que dans le second, il est chargé négativement. Il désigne le Vieillard qui est fatigué. Il est invité à laisser le pouvoir à cause de la fatigue, de la vieillesse, de la maladie. Alors il n'est plus étonnant, qu'au lieu de se défaire du surnom *Boua*, le président actuel l'ait conservé en en faisant un objet de valorisation, d'où l'apparition du syntagme nominal d'un chanteur de renom *Allah ka Boua*.¹³

Tout comme les phrases précédentes, *An ka wuli Mali ye*¹⁴ (*Levons-nous pour le Mali*) est entièrement rédigé dans la langue nationale ; il dégage beaucoup plus d'expressivité avec l'utilisation de pronom de la première personne du pluriel *an* qui marque une inclusion. À travers une phrase impérative, le locuteur invite les uns et les autres à s'intéresser à un Mali en détresse avec l'utilisation de la postposition *ye* (pour). Il produit un effet d'éveil sur le destinataire qui doit maintenant se rendre compte de la souffrance et des difficultés que traverse le pays. Cependant, ce

¹² Slogan du candidat Ibrahim Boubacar Kéita du Rassemblement Pour le Mali (RPM)

¹³ Extrait de la chanson *Maliba* (Le grand Mali) de Sidiki Diabaté

¹⁴ Slogan du Candidat Modibo Sidibé du parti Forces Alternatives pour le Renouveau (FARE)

slogan est mal écrit car le son [y] n'existe pas en bamanankan. Dans le mot *wuli* tel qu'écrit, le /u/ se prononce **ou**. L'orthographe correcte est **wili**.

Cependant, le candidat qui invite le peuple à se lever pour le Mali fut Premier du prédécesseur du Président actuel. Il eut donc l'opportunité de prouver aux maliens ce dont il est capable. Or c'est sous son passage à la primature que le projet d'insertion des jeunes diplômés à l'Office du Niger échoua. Il s'agissait de leur permettre d'exploiter les champs de riz dans le double souci de lutter contre le chômage et de créer les conditions de l'autosuffisance alimentaire au Mali. Difficilement, les électeurs croiront en lui car son passage à la primature n'a pas convaincu beaucoup de citoyens.

*Mali koura, Maliden koura*¹⁵ (*Un nouveau Mali, Un nouveau malien*) est centré sur la notion de renouveau et attire l'attention sur la volonté de changement. Ainsi la figure de répétition sert à mettre aussi l'accent sur le renouveau à travers la répétition du mot *koura* qui signifie *nouveau* en français. Dans ce slogan existe une faute orthographique : *koura* est mal orthographié car le /ou/ en bamanankan s'écrit ainsi /u/. La forme correcte est donc *kura*. La même incorrection figure dans le slogan suivant.

Le candidat qui parle d'un nouveau Mali et d'un nouveau malien n'est pas inconnu de la scène politique : il fut Premier ministre après le coup d'Etat de 2012. D'ailleurs, il fut contraint à la démission. Son slogan reste vague car le contenu n'est pas spécifié. On ne dit pas ce que l'on entend par l'adjectif nouveau qui est mis en valeur dans les deux syntagmes nominaux constituant le slogan. Fait-il allusion à une renaissance malienne ?

*A touma sera*¹⁶ rejoint aussi les messages visant le changement populaire. Cette fois-ci le locuteur se sert du sous-entendu pour véhiculer le message et surtout prôner le thème du changement et du renouveau. La phrase pousse le destinataire à réfléchir et à donner une réponse sinon une solution car elle signifie en français *Il est temps*. Le locuteur pousse le destinataire à compléter la phrase.

Celui qui incite le peuple est au changement est-il bien indiqué pour le faire ? Il est resté ministre de l'éducation du Président Ibrahim Boubacar Kéita jusqu'à la veille des élections présidentielles dont le premier tour eut lieu le 29 juillet 2018. Après sa démission du gouvernement survenue le 07 mai 2018, il déclara : « J'ai démissionné du gouvernement, mais pas de la majorité. La CODEM (son parti) reste membre à part entière de la majorité. Je réaffirme mon soutien au président IBK et soutiendrai sa candidature à la présidentielle. »¹⁷ Une lecture de cette déclaration sème une confusion dans la tête de l'électeur qui se poserait plusieurs questions sur le sens à donner à son slogan stipulant qu'*il est temps* sans précision : le temps du changement ? Le temps de la révolution ? Le temps de la victoire ?...

Une première lecture des slogans en bamanankan permet d'étaler une insuffisance linguistique des candidats qui ne maîtrisent pas la transcription du bamanankan sinon celle de toutes les langues nationales. Par ailleurs, les fautes pourraient s'expliquer par la progression lente des langues nationales à l'école comme le fait remarquer MBOW (2017) : « Plusieurs pays sont à l'étape d'expérimentation de l'un ou de plusieurs des modèles de l'enseignement bilingue ». Au lieu de séduire le peuple, ces slogans produisent un effet contraire. On se rend vite compte de la profondeur du fossé qui sépare les candidats du peuple. Le choix de la langue nationale doit permettre

¹⁵ Slogan du candidat cheick Modibo Diarra du Rassemblement pour le développement du Mali (RPDM)

¹⁶ Slogan du candidat Housseini Amion Guindo, du parti Convergence pour le Développement du Mali (CODEM)

¹⁷Le journal Info-Mati du 08 mai 2018.

d'impliquer toutes les couches sociales à la vie politique. Cependant tous les slogans en langues nationales sont en bamanankan. Or officiellement treize langues portent le statut de langue nationale. DIA (2014) cite la loi N° 96 – 049 du 02 août qui accorde ce statut aux langues suivantes : le bamanankan (bambara), le bomu (bobo), le bozo (bozo), le dɔgɔsɔ (dogon), le fulfulde (peul), le hasanya (maure), le mamara (miniyanka), le maninkakan (malinké), le soninké (sarakolé), le songoy (songhoy), le syenara (sénoufo), le tamàsàyt (tamsheq), le xaasongaxango (khassonké).

2-2 Les Slogans en français :

Au Mali, le français est la langue officielle que CUQ (2010, p. 152) définit ainsi : « ... une langue officielle est une langue institutionnelle : administration, justice, éducation, secteurs législatif et commercial, etc. »

Ce statut du français est clairement mentionné dans la constitution du Mali. Ce privilège le met au-dessus des langues nationales. Il devient alors la langue de l'élite, la langue qui valorise l'individu.

Compte-tenu de son statut, le français a servi de médium pour véhiculer plusieurs slogans. *Notre grand Mali avance*¹⁸, ce discours produit un effet d'évolution et de progression du Mali, et fait surtout référence à l'effort fourni par le régime actuel pendant les cinq années passées. On remarque que dans cette phrase le Mali est mis en exergue, ainsi que son évolution. Ce discours qui produit un effet d'optimisme et d'assurance chez le locuteur est exprimé dans un style impersonnel. Mais il reste muet sur les progrès réalisés par le régime. On a l'impression qu'il fait un bilan du quinquennat du président Ibrahim Boubacar Kéita, candidat à un second mandat. Or ce bilan a fait l'objet d'un double jugement¹⁹. Certes le Mali a fait des progrès mais il a connu des moments sombres à cause de la crise sécuritaire qui a plongé une partie du territoire dans une inquiétude. Donc ce slogan du candidat divise les électeurs.

Dans le slogan *Ensemble, restaurons la fierté du Mali*²⁰, l'auteur utilise la personnification pour exprimer sa pensée. La fierté étant un caractère humain, est attribuée au Mali qui est vu en ce moment comme un être humilié, bouleversé et désorienté. À travers cette phrase, un étranger pourrait se rendre compte du passé difficile ou de la condition extrême du Mali. Mais force est de constater que la phrase ne contient pas d'objectif précis vis-à-vis de l'avancement du pays. Ce qui fait un peu son insuffisance dans le domaine rhétorique. Il n'indique pas les moyens à utiliser pour restaurer la fierté du Mali. L'auteur du slogan n'est pas pragmatique.

Le slogan *Rendre le Mali à son peuple par la paix*²¹ ressemble au précédent. L'auteur de ce dernier se sert d'un phénomène pragmatique pour éveiller les consciences sur les problèmes du Mali. Il sous-entend que le Mali n'appartient pas ou n'appartient plus aux maliens, ainsi fait-il allusion aux problèmes qui se passent et qui se sont passés dans le nord du pays et toutes les actions terroristes

¹⁸ Slogan du candidat Ibrahim Boubacar Kéita du Rassemblement Pour le Mali (RPM)

¹⁹ Le journal L'Observatoire du 03 novembre 2017.

²⁰ Slogan du candidat Soumaïla Cissé de l'Union pour la République et la Démocratie (URD)

²¹ Slogan du candidat Aliou Boubacar Diallo du parti Alliance Démocratique pour la Paix (ADP/Maliba)

contre le pays²². Mais, contrairement à la phrase précédente, celle-ci a un degré de patriotisme élevé dans la mesure où elle touche à l'un des éléments clés dont le Mali a besoin actuellement : la paix. C'est dans ce contexte d'ailleurs que la même personne continue, à travers une phrase déclarative cette fois-ci et dans un ton plus poétique, sa politique de persuasion : *Nous construisons jusqu'au bout de nos rêves*²³. Sur le plan grammatical, le verbe construire qui est transitif est utilisé à la forme intransitive.

Ces deux slogans du même candidat sont des déclarations fortes et marquent la volonté du candidat à se battre pour la paix et le développement. On sent son engagement pour le Mali mais dans le deuxième slogan est resté dans la théorie car il n'affirme pas comment il compte construire le Mali. Il ne spécifie pas non plus les moyens sur lesquels il compte pour construire le pays

*En 2018, le président IBK doit partir*²⁴. Nous avons ici une phrase déclarative, à valeur injonctive, qui exige le départ du président du pouvoir. L'auteur se sert d'un style familier et violent qui n'a aucune portée patriotique. À travers cette phrase, nous pouvons déduire le tempérament de son auteur comme impulsif. C'est une phrase qui manque d'objectivité politique car l'auteur, au lieu d'utiliser des tournures pour convaincre le peuple sur la mauvaise gestion du pays, se sert plutôt de l'imposition d'où l'utilisation du verbe *devoir*. Comme si cela ne suffisait point, il apostrophe le président sortant par l'utilisation de nom propre abrégé. Cela se traduit comme un irrespect total envers le chef de l'Etat. Cette phrase fait du départ du président actuel, un devoir pour lui et ordonne surtout au peuple de le faire dégager. En somme, elle produit un effet de choc et d'intrigue. C'est un discours lyrique et non objectif car il montre plus le sentiment fâcheux, d'un homme en colère contre IBK qu'un politicien objectif. Le slogan ne mentionne ni les raisons justifiant le départ du président ni les atouts de son auteur qui ne propose rien de concret aux électeurs. Sa stratégie de conquête du pouvoir est teintée de subjectivité et de violence verbale.

Lorsque l'on entend *Les hommes ont échoué, votez cette fois-ci pour une femme*²⁵, nous nous rendons compte que le Mali n'a jamais eu une présidente, mais plutôt des présidents. Dans ce discours, nous avons une opposition entre les genres (masculin et féminin). Ce combat fait partie de l'actualité malienne. Les places respectives des mots *hommes* et *femmes* dans la phrase donnent une idée sur la situation des femmes qui sont toujours en seconde position malgré toutes les politiques menées pour la promotion de la femme au pays. Cette situation est due à l'éducation de la petite fille qui a moins de liberté que le petit garçon. Ce discours, bien qu'il touche à un des phénomènes sociaux actuels, est aussi lyrique et subjectif dans la mesure où c'est une femme qui l'a prononcé : il ne dit pas concrètement les éléments caractéristiques de l'échec des hommes. Il ne mentionne pas non plus les atouts de la candidate qui se cache derrière un combat féministe. Un tel propos risque de mettre mal à l'aise les hommes à cause de son odeur de féminisme.

*Bâtissons un avenir meilleur*²⁶ dégage un effet d'optimisme et de réconfort de tout lecteur. À travers une injonction adoucie, l'auteur de cette phrase montre que tout n'est pas perdu, et qu'il reste encore une possibilité de construire un avenir meilleur. En analysant ce slogan, nous pouvons

²² Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire à cause de laquelle 1/3 du territoire est occupé par des mouvements armés.

²³ Slogan du candidat Indépendant, Mamadou Igor Diarra

²⁴ Slogan du candidat Indépendant, Moussa Sinko Coulibaly

²⁵ Slogan de la candidate Djénèba N'diaye du mouvement Femme en Marche pour un Mali Emergent (FEMME)

²⁶ Slogan du candidat Indépendant, Mamadou Igor Diarra

facilement déduire que la cible concernée est la jeunesse qui est l'avenir de tout pays, c'est pourquoi son auteur continue plus loin avec *Un jeune, un emploi*²⁷, touchant ainsi à l'un des problèmes clés du pays : le chômage. À travers la synecdoque, l'auteur montre qu'une fois au sommet, son premier travail serait de réduire le taux de chômage au Mali. Mais on sent un goût d'irréalisme dans ces propos. Le candidat ne fait aucune proposition concrète relative aux possibilités de création des emplois. Il ne parle ni du nombre des emplois, ni du calendrier... Par ailleurs, lorsqu'il prononce qu'*Un choix historique, c'est possible*²⁸ !, il ferait plutôt référence à ses propres origines raciales (métisse). Ainsi à travers cette phrase, l'auteur essaye de gagner la confiance du peuple malgré la différence, c'est pour cela qu'il se sert de l'exclamation, pour donner plus d'importance au mot final de la phrase en question.

Ces slogans ont une forte dose de démagogie. Les électeurs restent convaincus que le candidat ne peut pas donner un emploi à chaque jeune qui représente une frange importante de la population. Le choix historique n'a aucune objectivité.

*L'heure du renouveau a sonné*²⁹. Dans cette phrase, le mot renouveau joue une place clé car tout tourne autour de lui. Elle fait allusion à la situation critique et précaire que traverse le pays et attire l'attention du public sur une possibilité d'apparition de formes nouvelles dans la société et surtout de nouvel épanouissement du peuple. Il est important de signaler la force perlocutoire de la phrase qui exerce une influence d'éveil de conscience sur le peuple.

Dans *Faisons le Mali autrement*³⁰, c'est l'adverbe *autrement* qui dégage la notion ou le thème du renouveau dans la phrase. L'utilisation de l'impératif qui a une valeur injonctive donne à la phrase une force illocutoire (l'ordre) et un aspect perlocutoire (pousser le peuple à voter pour le changement).

Par contre, *Sauvons le Mali*³¹ dégage un tout autre effet de style dans la mesure où le Mali est semblable ici à un petit animal qui serait pris dans un piège dangereux et qui aurait besoin d'un secours immédiat. Le verbe étant un verbe d'action, on sauve quelque chose ou quelqu'un de quelque chose, ce qui donne à la phrase un aspect pragmatique puisqu'elle pousse le peuple à agir dans l'immédiat. Ces propos expriment l'importance de la gravité de la situation au pays en perte. Ainsi, le sauvetage ne revenant point à une seule personne, le locuteur se propose d'en être le levier. Le pronom « Nous » elliptique de l'impératif est inclusif. Ici l'impératif utilisé, au lieu de donner un ordre, invite les électeurs à agir. Par ailleurs, on pourrait parler de phrase métaphorique renvoyant à l'image d'un blessé ou d'un malade agonissant. Tout compte fait, c'est une action salvatrice populaire qui est sollicitée.

Une lecture des slogans en français montre une abondance des phrases impératives ayant une valeur d'invitation. Dans ces phrases, les candidats se mettent au centre des actions à envisager. Ils se font passer pour le moteur du changement ou du développement du Mali. Il existe une phrase nominale et une phrase infinitive. Dans la seconde (*Rendre le Mali à son peuple par la paix*), l'auteur met l'accent sur l'action par le biais du verbe que Le Petit Larousse Illustré définit comme le mot exprimant l'action ou l'état du sujet... Quant à l'unique phrase nominale (*Un jeune, un emploi*)

²⁷ Slogan du candidat Indépendant, Mamadou Igor Diarra

²⁸ Slogan du candidat Indépendant, Mamadou Igor Diarra

²⁹ Slogan du candidat Aliou Boubacar Diallo du parti Alliance Démocratique pour la Paix (ADP/Maliba)

³⁰ Slogan du candidat Aliou Boubacar Diallo du parti Alliance Démocratique pour la Paix (ADP/Maliba)

³¹ Slogan du candidat Housseini Amion Guindo, du parti Convergence pour le Développement du Mali (CODEM)

attire l'attention par sa brièveté. Elle pourrait ainsi être facilement retenue par les citoyens. Parmi les slogans en français, figurent les phrases déclaratives (*Notre grand Mali avance. L'heure du renouveau a sonné.*) expriment un constat et un souhait.

2-3 Les slogans dans deux langues :

Une autre stratégie visant à utiliser concomitamment le français et le bamanankan a été un moyen de persuasion du peuple par certains candidats. Le slogan suivant en est une illustration : *Dambé, danaya, ladiriya, avec vous pour le vrai changement*³². (*La dignité, la confiance, la loyauté, avec vous pour le vrai changement*). La culture et la tradition jusque-là ignorées font leur apparition dans ce discours. Le candidat met en avant des vertus comme la dignité, la confiance et la loyauté ou l'honnêteté. Grâce aux deux langues utilisées, de cette phrase émane un sentiment au degré élevé de patriotisme. Elle paraît plus convaincante que les autres. La culture étant en perdition, le Mali a besoin d'un changement que ce soit sur le plan économique, social ou financier. L'utilisation du groupe nominal *vrai changement* sous-entend qu'il aurait eu des changements superficiels au cours des cinq années passées. Cependant, le concept de *vrai changement* n'est pas défini. Les mots *Dambé, danaya, ladiriya* sont les moyens par lesquels on aboutit au *vrai changement* dont le contenu n'est pas explicite. Même si le partenariat linguistique entre les langues officielle et nationale est une réussite il est à noter que le mot *Dambé* ne respecte pas les normes orthographiques du bamanankan qui n'a pas la lettre /é/. L'auteur de ce slogan se fait passer pour l'homme idéal dont le Mali a besoin. Il s'appuierait sur les vertus citées pour construire le pays. Incarne-t-il ces valeurs ? Pourrait-il se faire entourer d'hommes incarnant ces valeurs pour la réalisation de son projet de société ?

Conclusion

Nous arrivons au terme de ce travail qui est loin d'être exhaustif dans la mesure où les slogans des candidats qui constituent notre corpus pourraient être abordés sous divers aspects linguistiques ou littéraires. Ainsi, les propos des candidats ont été passés en revue, cela nous a permis de confirmer les différentes hypothèses posées au niveau de l'introduction. Ces slogans ont des valeurs stylistiques et derrière eux se cachent une réalité socio politique inquiétante. Ils décrivent à la fois un Mali debout et défait, un Mali en besoin urgent de paix et de communication.

La plupart des slogans impliquent le peuple qui est la cible visée à travers différents points. De ce fait, plusieurs thèmes ont été abordés pour attirer l'attention du peuple, surtout ceux qui sont relatifs à la situation actuelle : l'emploi, l'agriculture, le progrès, la paix, le changement, la renaissance, la prospérité.

Ces slogans permettent aux candidats non seulement d'attirer l'attention du peuple, mais surtout de mettre en exergue l'objectif principal visé par chacun d'eux. Certains slogans du corpus sont subjectifs ; les uns à l'égard du président actuel et les autres à l'égard de soi-même, c'est-à-dire la défense du genre auquel l'on appartient.

Le fait de s'intéresser à ces slogans a permis de jeter un coup d'œil sur la situation sociolinguistique, la place et la valorisation des langues nationales au Mali. C'est dans ce contexte que certains candidats ont préféré véhiculer leur message dans la langue nationale uniquement,

³² Slogan du candidat Mamadou Oumar Sidibé du Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali (PRVM/ Fasoko)

tandis que d'autres l'ont utilisé avec la langue officielle. Cela montre les efforts d'instrumentation relatifs à la valorisation des langues nationales.

Mais il n'y a qu'une seule langue utilisée (le bamanankan) parmi les treize langues nationales. Cela pourrait créer un sentiment de repli identitaire, car au lieu d'attirer plus de votants, cette utilisation risquerait plutôt de soulever de sérieux problèmes ethniques au Mali. Le mieux serait d'utiliser toutes les langues sinon certains électeurs ne se sentiraient pas concernés par les appels aux maliens des candidats.

En sus, les fautes constatées dans la transcription du bamanankan traduisent le sentiment d'infériorité des langues nationales face à la langue officielle. On peut en déduire qu'elles sont négligées malgré l'effort fourni par les linguistes, sociolinguistes ou didacticiens.

Bibliographie

ABDULAZIZ Mohamed Hassan, 1995 « Histoire de la politique linguistique en Afrique concernant le choix de la langue d'enseignement » in *Vers une culture multilingue de l'éducation*, IUE, pp. 155 – 175

BALLY Charles, 1951, *Traité de stylistique française*, Paris, Klincksiek, 264 pages

BARTHES Roland, 1953, *Degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, 128 pages

CALAS Frédéric, 2007, *Introduction à la stylistique*, Paris, Hachette Supérieure, 221 pages

COIANIZ Alain, 2005, *Langues, cultures, identités (Question de point de vue)*, Paris, Harmattan, 133 pages

CUQ Jean Pierre (dir), 2010, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, CLE International, 303 pages.

Décret N°90-073 P-CTSP, *Constitution du Mali*, 25 février 1991

DIA Mamadou, 2014, *Enseignement du français dans un contexte multilingue. L'expérience malienne*, Presses Académiques Francophones, 392 pages

DJUIDJE. Odette Bemmo, 2007, *De la lexicologie à la stylistique : une aperception fondée sur le nouveau testament*, Yaoundé, presse universitaire, 234 pages

GAUVIN Lise, 1997, *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, Paris, Karthala, 182 pages

HALAOUI Nazam, 1995, *Lois et règlements linguistiques des Etats francophones*, Paris, ACCT, 639 pages

MBOW Fallou, 2017, « Les genres de discours de la langue maternelle comme socle commun d'enseignement-apprentissage en milieu bi-multilingue » in *Revue malienne de Langues et de Littératures* n° 001, pp. 20-31

MOLINIE Georges, 1989, *La stylistique*, Paris, P.U.F, que sais-je ? 128 pages

Afrique : Les ferments d'une Démocratie meurtrière

CAMARA Moritié, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara (Bouaké Côte d'Ivoire). Email : cantincharles@yahoo.fr

Résumé

Depuis les années 1990 qui marquent l'institution du multipartisme, rares sont les pays africains qui n'ont pas été secoués par des périodes de violences plus ou moins importantes et destructrices de vies et de biens. Si cette période de l'évolution de ces pays est plus violente et meurtrière que la précédente pourtant caractérisée par le règne des partis uniques et des régimes autocratiques, c'est en partie à cause de l'approche que les acteurs politiques y ont de la notion de démocratie. En assimilant insidieusement la démocratie aux élections et en faisant usage de ferments subjectifs et identitaires comme vecteurs de mobilisation politique, les politiciens africains ont fortement fragilisé les équilibres sociaux au sein de nations en construction. La construction de l'Etat de Droit domaine naturel d'épanouissement de la démocratie n'est nullement considérée comme une priorité politique alors que toutes les énergies sont mobilisées pour les élections qui restent le moyen le plus honorable d'accéder au contrôle de l'Etat patrimonial et prédateur.

Mots clés

Démocratie, Election, Etat de droit, Etat prédateur, Ferments identitaires, Violence.

Abstract

Since the 1990s that mark the institution of multipartism, few African countries have not been shaken by periods of violence more or less important and destructive of lives and property. If this period of the evolution of these countries is more violent and deadly than the previous one characterized by the reign of the single parties and autocratic regimes, it is partly because of the approach that the political actors have of the concept of democracy. By insidiously assimilating democracy to elections and making use of subjective and identity factors as vectors of political mobilization, African politicians have greatly weakened the social equilibrium within nations under construction. The construction of the rule of law natural domain of blooming of the democracy is considered by no means a political priority while all the energies are mobilized for the elections which remain the way the most honorable to reach the control of the patrimonial and predatory State

Keywords

Democracy, Election, Identity ferments, Predatory state, Rule of Law, Violence.

Introduction

Dans leur ouvrage collectif publié en 1990 sous le titre « Les politiques étrangères régionales du Canada. Éléments et matériaux », des chercheurs ont dévoilé des statistiques sur les conflits dans le monde qui établissaient que 2/3 des conflits contemporains étaient de type interne et responsables de plus de 80% des morts occasionnés par l'ensemble des conflits depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'Asie venait en tête avec 76%, l'Afrique en seconde avec 21,7% puis l'Amérique Latine avec 1,6% et le Moyen-Orient avec moins de 1%. (Gosselin et autres, 1990). Ces chiffres datent d'avant 1990 puisque que le livre est sorti en janvier 1990. C'est-à-dire avant les épilogues de la guerre du Liberia (1989-1997.100.000 et 220.000 morts), la Guerre civile Djiboutienne (1991-1994.1500 morts), la guerre civile Algérienne (1991-2002. 150.000 morts), la guerre civile sierra-léonaise (1991-2002. 75.000 morts), la guerre civile du Burundi (1993-2005. 300.000 morts), la guerre civile du Congo-Brazzaville (1993-1999. 10.000 morts), le génocide au Rwanda (avril-juillet 1994 près d'un millions de morts), la première Guerre de la RDC (1996-1997. Près de 800.000 morts), la deuxième guerre de la RDC (1998-2003 plus de 500.000 morts), la guerre civile de Guinée-Bissau (1998-1999. 6.000 morts), la deuxième guerre civile libérienne (1999-2003. 300.000 morts), la première guerre civile centrafricaine (2004-2009. Plus de 1000 morts), la guerre civile tchadienne (2005-2010. Prés de 2000 morts), les violences postélectorales au Kenya (2007-2008. Plus de 1500 morts), la crise postélectorale en Côte d'Ivoire (2010-2011. Plus de 3000 morts), la première guerre civile libyenne (2011 plus de 20.000 morts), la guerre civile centrafricaine (2012-2013 plus de 1500 morts), la Guerre civile sud-soudanaise (débutée en décembre 2013 a fait déjà plus de 70.000 morts)³³.

Tous ces chiffres issus d'estimations officielles sont évidemment très en dessous de la réalité souvent. Il faudrait également ajouter toutes les violences induites par les coups d'Etat réussis ou

³³ Liste des guerres contemporaines, confère www.wikipedia.org/wiki/ , consulté le 24 Aout 2018, 17H20

avortés ainsi que celles liées aux manifestations et répressions des partis ou mouvements politiques se trouvant dans l'opposition dans nombre de pays africains.

Lorsqu'on sait que tous ces conflits sont liés à la gestion, la conservation ou la conquête du pouvoir politique depuis le passage du vent de démocratie qui a été témoin de l'ouverture du jeu politique à la compétition multi partisane au début des années 1990, on arrive à se demander involontairement s'il n'y a pas une espèce de fatalité et si la politique en Afrique n'est pas plus meurtrière que toutes les pandémies et catastrophes naturelles qui ont frappées ce continent depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Comment comprendre en effet que la période correspondant à l'instauration de la démocratie sur le continent soit paradoxalement la plus violente de son Histoire. Comment expliquer et comprendre ce paradoxe ? Pourquoi la politique est-elle devenue si meurtrière en Afrique à l'ère de la démocratie? Si la violence est la manifestation, où se cache la cause de tous ces malheurs auxquels les populations se trouvent confrontées sans trêve au nom de la démocratie ? Voici la problématique qui sous-tend cette analyse qui se basera pour beaucoup de notre propre vécu en tant que témoin et analyste des situations et faits qui y seront évoqués. Notre analyse sera donc plus un récit linéaire qui fera l'inventaire du fonctionnement et de la compréhension que les africains ont de la démocratie depuis l'avènement de la pratique du pluralisme politique au début des années 1990.

Il va donc être question d'analyser la compréhension que les élites politiques ont suggérés aux populations quand au fonctionnement et aux règles de la démocratie, ensuite de la confusion cultivée qui s'est instillé dans l'esprit des africains entre Démocratie et Elections et enfin du peu de volonté qui existe chez tous acteurs politiques à mettre fin au règne de l'Etat prédateur.

I/ La mauvaise pédagogie sur les ressorts de la démocratie

A la question de savoir qui sont les responsables du chemin de croix que la démocratie suit sur le continent africain depuis les années 1990, beaucoup répondront que ce sont les partis au pouvoir. En effet, il est commun de considérer de façon systématique, les opposants comme des combattants pour la démocratie. Cela ne correspond évidemment pas à la réalité. Par ailleurs, en un peu moins de trois décennies, la plupart des pays ont connus des alternances à leur tête et les principaux acteurs politiques ont donc été vus à l'œuvre en situation de gouvernement. Toute chose qui a permis de se faire une idée claire de l'approche qu'ils ont de la démocratie.

C'est dans le sillage du vent de l'Est³⁴ qui a commencé à souffler sur les régimes totalitaires d'Europe de l'Est à la fin des années 1980, que la démocratie telle que pratiquée dans les pays

³⁴ Cette appellation désigne les mouvements sociaux qui vont renverser entre 1989 et 1990 l'un après l'autre tous les régimes autoritaires qui tenaient d'une main de fer les pays satellites de l'URSS en Europe de l'Est depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le signal va être donné en Pologne le 24 août 1989 avec l'investiture en qualité de Premier Ministre de Tadeusz Mazowiecki, issu du syndicat Solidarnosc, légalisé en Avril et qui avait remporté lors des premières élections semi-libres de Juin gagné 99 des 100 sièges au Sénat et tous les sièges et 161 sièges à la chambre basse du Parlement. Le 9 décembre 1990, Lech Walesa, ex-leader de Solidarnosc et Prix Nobel de la Paix, est élu Président de la Pologne. En Tchécoslovaquie Vaclav Havel, qui est à la tête d'une contestation populaire depuis mi novembre est élu Président à l'unanimité par l'Assemblée Fédéral le 29 décembre. Les manifestations débutent en Hongrie le 15 mars 1989 et le 2 mai le pays commence à démanteler les barbelés le long de la frontière austro-hongroise. Ce qui marque le début de la chute du Rideau de fer. Le 7 octobre 1989, le parti communiste hongrois cesse officiellement d'exister. Le 25 mars 1990, se tiennent les premières élections libres en Hongrie, József Antall, devient Premier Ministre et Árpád Göncz, Président de la République. En Roumanie, les manifestations éclatent le 16 décembre 1989 et le 25 Décembre le Dictateur Nicolae Ceausescu et son épouse sont exécutés. En Bulgarie 10 novembre 1989, le leader communiste Todor Zhivkov est remplacé et le 19 janvier 1992 Zhelyu Zhelev devient le premier Président de la République de Bulgarie

occidentaux est devenue la norme politique que tout pays sous peine de marginalisation sur la scène internationale se devait d'adopter. Très peu sinon aucun pays d'Afrique ne pouvait se revendiquer objectivement comme étant démocratique à cette époque³⁵. Les mécanismes du pluralisme politique avaient donc besoin d'être expliqués aux populations comme un acquis historique et une exigence devant concourir à la construction des nations à partir des Etats hérités de la colonisation. Cela aurait eu pour vertu d'apprendre aux populations ce qu'est la démocratie, son mode de fonctionnement et ses piliers essentiels que sont le pouvoir souverain du peuple, l'Etat de Droit ainsi que l'autorisation du dissensus comme source d'enrichissement et d'épanouissement de tous dans une société juste et égalitaire. Les uns et les autres auraient ainsi compris et intégré le fait que celui qui ne pense pas comme eux n'est pas forcément contre eux et que l'enjeu du jeu politique consiste à combattre les idées et non ceux qui les portent.

Hélas ! Cette exigence pédagogique n'a pas été correctement remplie par les acteurs politiques tous autant qu'ils sont. C'est ainsi que l'anthologie de leurs discours pour la conquête, la gestion ou la conservation du pouvoir, laisse apparaître un savant travail de déconstruction de l'idée de nation et une réduction malicieuse de l'objet de la Démocratie à un simple moyen d'accéder légalement au pouvoir.

Dès lors, si cette forme de gouvernance provoque sur le continent noir plus, sinon autant de malheurs par son impact direct, que toutes les formes de gouvernements depuis la fin du règne des tribus en passant par la colonisation et l'ère des régimes autoritaires ou réactionnaires, c'est à cause du fait que son approche reste tributaire pour beaucoup d'africains de ferments subjectifs, communautaires, tribaux et souvent religieux. Toute chose qui en l'absence de débats d'idées sont, les moteurs privilégiés de mobilisation des masses pour les hommes et les partis politiques.

C'est sur cette base que les principaux partis politiques qui se sont révélés suite à l'imposition du multipartisme se sont constitués et fonctionnent. Ces ferments identitaires sont tellement efficaces pour se construire une base populaire que ceux qui ont voulu bâtir leurs projets politiques à partir uniquement des idées sont à jamais confinés dans la case "opposition confidentielle"³⁶ et méprisés par "l'opposition significative" qui n'a pas la pudeur du mode de constitution de sa nombreuse clientèle. Selon Christian Bouquet :

« Si le multipartisme ailleurs s'est structuré autour de l'expression contradictoire et même antagoniste de courants d'idées qui recouvrent des choix de société. (...) Nulle part en Afrique on n'a retrouvé les dynamiques nationalistes militantes des années 1960, et notamment les fondements idéologiques véhiculés, entre autres, par la FEANF (Fédération des étudiants d'Afrique noire en France) au seuil des indépendances ». (Bouquet, 2007, p 97)

Ce déficit idéologique qui est l'handicap consubstantiel au processus démocratique et la prégnance des ferments identitaires dans les débats politiques ne pouvaient conduire qu'aux confrontations intercommunautaires violentes.

élu démocratiquement. La manifestation la plus symbolique de la libéralisation des dictatures de l'Europe de l'Est reste la chute du mur de Berlin le 9 Novembre 1989.

³⁵La majorité des pays était alors gouvernée par des partis uniques ou Partis-Etat dirigés par des civils ou militaires au pouvoir souvent depuis plusieurs décennies. La multiplication des partis était perçue à travers les risques de développement du régionalisme et du tribalisme.

³⁶L'exemple du Parti Ivoirien des Travailleurs, constitué majoritairement d'universitaires et d'intellectuels qui a théorisé plusieurs concepts pour l'avènement d'une démocratie réelle. Mais sa voix est restée inaudible sur la scène politique car ne mobilisant qu'avec des ferments idéologiques.

En effet, en dehors de la Somalie prototype par excellence de l'État-nation, du fait de l'unité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de sa population unique en Afrique³⁷, les États africains hérités de la colonisation sont des conglomerats d'ethnies et de tribus. Selon des études publiées récemment 87% des frontières tracées en Afrique l'ont été durant la colonisation au mépris de l'intérêt des peuples, des interactions sociologiques entre eux ainsi que de la nature et la fonction de leurs différences identitaires. (Bouquet, 2003, p 99). Les populations qui ont été enfermées à l'intérieur des nouveaux États vivaient peut-être côte à côte avec souvent des échanges commerciaux entre elles, mais obéissaient fondamentalement à une culture et des valeurs différentes et souvent contradictoires. C'est justement pour éviter que le caractère artificiel des frontières ne serve d'éléments de revendications et de troubles massifs sur le continent, que l'Organisation de Unité Africaine a décrété en 1964 l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Le défi des pères des indépendances a donc été de fondre dans un même moule cette mosaïque de populations pour en faire des citoyens d'une seule et même nation. Cette nouvelle identité collective devait supplanter les identités ethniques. Cette politique qui avait réussi tant bien que mal à développer une bonne cohabitation entre les populations sera fortement remise en cause par les discours et attitudes des politiciens qui cherchent à conquérir le pouvoir. Les dirigeants en place jusque là avaient présentés l'institution du *Parti unique* comme un gage de cohésion nationale³⁸. L'apparition de plusieurs partis politiques avec des références identitaires va induire une logique de déconstruction de la nation. Le sort d'une région est désormais lié à celui du leader auquel elle s'identifie.

L'illustration canonique de cette logique de déconstruction de la nation par les acteurs politiques reste à ce jour l'introduction du concept « d'Ivoirité » en Côte d'Ivoire durant la guerre de succession au Président Houphouët-Boigny que vont se livrer son Premier Ministre, Alassane Ouattara et le Président de l'Assemblée Nationale et dauphin constitutionnel, Henri Konan Bédié³⁹. Ce dernier à qui on attribue la paternité du concept, va officiellement le présenter dans un discours prononcé le 26 Août 1995 lors de la convention nationale du PDCI, à Yamoussoukro. Il va à cette occasion demander à des universitaires de le théoriser. Ces universitaires, réunis au sein d'une cellule dont l'objectif est de promouvoir ses idées⁴⁰ ne mettront pas longtemps pour publier une synthèse de leurs réflexions sous le thème : "L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président H. K. Bédié"⁴¹.

Toute l'instabilité politique et militaire que ce pays va connaître de 1995 à 2011 et qui sera ponctuée de plusieurs tentatives de coups d'États militaires dont une réussie le 24 décembre 1999,

³⁷La population y est homogène, et les habitants parlent quasiment tous la même langue (le somali), ont la même religion (l'islam sunnite), la même culture et la même appartenance ethnique. Pareille homogénéité culturelle, linguistique et religieuse est unique en Afrique.

³⁸En l'absence d'une conscience nationale, le parti devait être l'expression de celle-ci. Le leader qui a conduit la lutte anticoloniale ou son héritier politique revendique ainsi la légitimité d'incarner la figure paternelle de la nation autour de qui tous doivent se rassembler.

³⁹ L'article 11 de la Constitution faisait du Président de l'Assemblée Nationale, le nouveau dirigeant du pays, en cas de dissipation du Président Félix Houphouët-Boigny dont le grand âge et l'évolution de son cancer de la prostate laissaient présager d'une fin proche. Il mourut le 7 Décembre 1993.

⁴⁰CURDIPHE: Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et des Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié.

⁴¹ CURDIPHE, *L'Ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié* : Actes du Forum curdiphe du 20 au 23 mars 1996, Abidjan, PUCI, 1996, 179 p

de troubles massifs liés aux élections comme le boycott actif de 1995⁴², d'une rébellion qui a laissé le pays coupé en deux près de 10 ans durant, est analysée comme la conséquence directe de ce concept.

Pour se dédouaner, Henri Konan Bédié, a essayé sans convaincre lors du Forum de Réconciliation Nationale de 2001, de présenter « l'ivoirité » comme un concept purement culturel et uniquement destiné à la réalisation d'une synthèse harmonieuse entre les traditions des diverses tribus et ethnies du pays dans leur quête de modernité⁴³. Le mal était déjà fait et la lecture de la synthèse du CURDIPHE, traduit clairement les objectifs politiques que ce concept visait. On peut valablement résumer cet objectif à travers la définition que donne du concept le Professeur Niangoran Bouah, Ethno-sociologue et membre de la cellule :

«L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique. [...] L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, être né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire». (Niangoran Bouah, 1996, p 46).

D'autres intellectuels ivoiriens comme le Professeur H. Memel-Fotê,⁴⁴ voyaient à travers la notion d'Ethnie autochtone un objectif encore plus pernicieux consistant à pérenniser l'akanité, c'est-à-dire la domination absolue des Akan en général et des Baoulé en particulier, sur la société ivoirienne. Il faut dire que la notion d'*Ethnie autochtone*⁴⁵ avait été définie déjà en 1993 par celui qui va devenir Ministre des Affaires Présidentielles et de la Justice de Bédié, Faustin Kouamé dans une tribune signée par un groupe de députés qui apportait leur soutien au Président de l'Assemblée Nationale contre le Premier Ministre Ouattara. Dans ladite tribune, Faustin Kouamé opposait les ivoiriens de souches multiséculaires aux ivoiriens de circonstances⁴⁶. Cette distinction va être le catalyseur de la méfiance qui va s'installer entre les ivoiriens originaires du nord soupçonnés d'être moins ivoiriens que ceux du sud.

En 2000, la rédaction de la nouvelle constitution tout comme la campagne référendaire qui va suivre, seront marquées par des débats passionnés autour du seul article 35 qui détermine les conditions d'éligibilité à la fonction de Président de la République. Deux tendances s'affrontaient

⁴² Henri Konan Bédié qui a succédé à Félix Houphouët-Boigny par une disposition de la constitution devait se représenter à l'élection Présidentielle du 22 octobre 1995. Pour empêcher son rival, Alassane Ouattara alors fonctionnaire au Fmi à Washington, de se présenter contre lui, il fut modifier le code électoral pour y inclure l'obligatoire de résidence permanente en Côte d'Ivoire durant les 5 dernières années. Alassane Ouattara était donc exclu du scrutin. Le RDR fonda une année plutôt d'une scission du PDCI et qui soutient Ouattara décide alors de boycotter les élections. Il reçoit le soutien de Laurent Gbagbo du FPI avec qui il forme le Front Républicain. Ils appellent ensemble les populations à boycotter de façon active le scrutin. Ce dernier va donc être émaillé de nombreux incidents, de morts d'hommes et de destructions de biens publics. Malgré cela, avec un taux de participation de 56,2 %, Henri Konan Bédié remporte l'élection face à Francis Wodié avec un score de 96,16 % des suffrages.

⁴³ Henri Konan Bédié au Forum de réconciliation nationale, 13 septembre 2001.

⁴⁴ Anthropologue, sociologue, historien ivoirien, décédé en 2008. Il fut Professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Académie universelle des cultures et cofondateur avec Laurent Gbagbo, du Front populaire ivoirien. Universitaire très respecté, il est l'initiateur de l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas (Ascad). Il est l'auteur de centaines d'ouvrages et d'articles sur les sociétés africaines.

⁴⁵ Pour le Professeur Harris Memel-Fotê : « La propagande faite sur le thème de l'ivoirité est une propagande de mobilisation et de combat pour unifier les Ivoiriens autour de la pyramide baoulé ». Confère B. Hugodot

⁴⁶ Cette distinction établie entre ivoiriens et qui concernait à priori Monsieur Alassane Ouattara, le Premier Ministre de Félix Houphouët-Boigny qui a travaillé à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le compte du Burkina Faso, va progressivement être étendue aux ivoiriens du nord du pays qui partagent des noms de familles identiques avec les ressortissants des pays voisins. Cette discrimination qui se rapproche de celle basée sur « la pureté du sang » sous d'autres cieux va servir à la conceptualisation de la notion de l'«ivoirité».

alors : Celle qui voulait voir inscrire dans le texte la condition qui stipule que le prétendant à la candidature soit ivoirien, né de parents eux-mêmes ivoiriens de naissance et l'autre, qui souhaitait que seul un parent du prétendant soit ivoirien de naissance. Finalement le texte qui a été voté stipule que les deux parents du prétendant à la fonction suprême du pays soient eux-mêmes ivoiriens de naissance⁴⁷.

Les initiateurs de la rébellion qui éclate le 19 septembre 2002 ont justifié leur action par leur désir de rétablir une égalité entre tous les ivoiriens.

Cette situation ivoirienne, se retrouve à une échelle moindre dans de nombreux pays africains notamment au Togo, en Guinée, au Liberia, au Kenya, au Burkina Faso, en Zambie⁴⁸.

Partout, le pouvoir d'Etat est vu comme déterminant pour les uns et les autres à cause de l'emprise qu'il donne sur les ressources du pays. Dès lors, il est extrêmement rare que les débats et tensions politiques qui secouent les pays africains se focalisent sur autre chose que les élections. Ainsi, les controverses qui opposent les gouvernements et leur opposition ne portent jamais sur des sujets d'intérêts communs tels que la politique économique, sociale, sanitaire, culturelle ou étrangère des gouvernants. Les questions fondamentales portant sur l'essence même de la démocratie à savoir le nécessaire équilibre entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire n'éveille l'intérêt de personne.

Par contre, toutes les crises qui débouchent très souvent sur la violence proviennent des controverses sur les mesures visant à empêcher ou autoriser la candidature de personnes à tel ou tel scrutin, sur la confection des listes électorales, sur la constitution des commissions électorales, sur le choix des dates pour les élections, sur les tentatives de modification de constitutions pour permettre une candidature sans fin d'un dirigeant vissé à son fauteuil, sur la contestation des résultats d'élections, sur l'adoption de bulletin unique pour les votes ou encore plus surprenant sur le recensement de la population⁴⁹. C'est à ces querelles difficilement solubles à cause des intérêts partisans qui les sous-tend que l'on doit les insurrections, rebellions, coups d'Etats et guerres civiles qui secouent en permanence le continent. Si les choses fonctionnent ainsi c'est parce que les élections sont considérées comme étant plus importantes que la démocratie ou simplement comme représentant la démocratie.

II/ Confusion cultivée entre démocratie et élections

Le drame permanent du continent africain vient du fait qu'il n'y a pas d'engagement sincère des acteurs politiques pour la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. Il est constant que ces derniers fassent référence à ces notions que lorsque cela sert leurs intérêts. C'est ainsi qu'en un

⁴⁷Extrait de l'article 35 de la Constitution ivoirienne du 23 juillet 2000 : « *Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus. Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective. (...)* ».

⁴⁸Kenneth Kaunda, père de l'indépendance de la Zambie en 1964, et Président de la République pendant 27 ans de 1964 à 1991 a été déchu de sa nationalité par la Cour suprême sous les ordres de son successeur Frederick Chiluba en 1999. Ce dernier l'accusant d'être mêlé à une tentative de coup d'Etat. Selon Chiluba, Kenneth Kaunda qui est né en Zambie aurait des parents originaires du Malawi. La Cour Suprême décrète alors : «Il doit être traité par toutes les autorités concernées comme un apatride». C'est une intercession de Nelson Mandela qui a empêché que ce dernier ne soit condamné pour «haute trahison».

⁴⁹En Côte d'Ivoire, lors du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2014, des partis de l'opposition avaient appelé leurs militants à boycotter l'opération, ce qui a donné lieu à plusieurs affrontements dans tout le pays avec mort d'homme à San Pedro le second port du pays.

peu moins de trois décennies après l'instauration du multipartisme dans les pays africains, très peu d'investissements ont été faits en faveur de la Démocratie. Toutes les luttes et les controverses l'ont été dès le départ presque exclusivement pour les élections.

En effet, à l'ouverture du jeu politique à plusieurs partis, les opposants vont réclamer tout de suite des garanties pour des élections crédibles. Ils n'avaient aucune raison d'avoir confiance à l'Etat qui était avant tout patrimonial. Mais au lieu de lutter pour obtenir la transformation de ce dernier en un Etat de Droit, ce qui aurait eu pour vertu de favoriser la démocratie et le jeu électoral, les opposants vont réclamer avant tout la mise en place de mécanismes juridiques et institutionnels pour exclure les représentants de l'Etat dans la gestion des élections. C'est ainsi que la lutte contre la fraude électorale et les autres formes d'irrégularités sont devenues très tôt et pour longtemps la préoccupation majeure pour les acteurs politiques et les observateurs de la vie politique en Afrique. (De Gaudusson, 2002).

Aucune réforme constitutionnelle ni institutionnelle ne sera réclamée pour mettre en conformité les institutions et leur fonctionnement avec les exigences de la démocratie. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, il a suffi d'une simple réunion du Bureau Politique du parti unique d'alors, le PDCI-RDA pour autoriser l'application de l'article 7 de la constitution portant sur le multipartisme. Dans plusieurs autres pays ce sont les Conférences Nationales qui vont servir de tremplins pour l'ouverture politique⁵⁰. Dans ces forums également la priorité sera donnée aux mesures pouvant garantir la sincérité du jeu électoral.

La première des mesures que l'on peut citer et qui a fait l'objet d'un long combat politique, porte sur l'utilisation du bulletin unique de vote. Les gouvernements en place n'y ont pas souscrits automatiquement et aujourd'hui encore certains pays ne l'ont toujours pas adopté⁵¹. En effet il ne sera institué dans la plus par des pays qu'une dizaine voir quinzaine d'années plus tard. Ce bulletin sur lequel figure les logos ainsi que les photos de la totalité des candidats à un scrutin avec devant chacun d'eux une case pour marquer son choix, fut réclamé pour remplacer le traditionnel bulletin individuel comme un gage de fiabilité et d'équité du vote.

D'abord il annihile toute plainte qui pourrait porter sur le fait d'insuffisance et ou même d'absence des bulletins de tel ou tel candidat dans des bureaux ou des lieux de votes. Ensuite, le bulletin unique limite les controverses liées au phénomène d'achats des voix qui conduit certains candidats à exiger des électeurs qu'ils apportent, contre rétribution, la preuve qu'ils ont effectivement fait le « bon choix »⁵².

Les autres acquis réputés être des avancées démocratiques portent notamment sur la transparence des inscriptions et de l'établissement de la liste électorale. Le rabais de l'âge de vote qui est passé de 21 à 18 ans dans la plus part des pays, l'acceptation des observateurs étrangers lors des opérations de vote pour attester de leur transparence et leur conformité aux standards internationaux. Cependant, c'est bien l'institution des Commissions Electorales indépendantes qui est présentée comme la panacée pour des élections crédibles.

⁵⁰Entre février 1990 et 1993 ces conférences se sont tenues au Gabon, au Congo, au Mali, au Togo, au Niger, au Zaire, au Benin et au Tchad. Ces assises imposées par les mouvements d'opposition aux pouvoirs établis, composés essentiellement d'organisations de la société civile, se sont soldées par des résultats variables. La conférence nationale a été souveraine dans la plupart des pays qui l'ont expérimentée, à l'exception du Gabon.

⁵¹Malgré son caractère économique, les détracteurs du bulletin unique évoquent sa complexité pour des électeurs surtout les analphabètes habitués à voter avec autant de bulletins qu'il y a de candidats en lice.

⁵² En 1990, ce fut l'un des reproches du candidat du FPI face au Président Houphouët-Boigny qui a remporté l'élection avec 82% des voix.

L'ancien Président du Congo Brazzaville, Pascal Lissouba a affirmé un jour qu'il était impensable d'organiser des élections pour les perdre. C'est bien cela qui a inquiété et continue d'inquiéter tous les challengers des partis au pouvoir en Afrique. Dès lors, les Commissions Electorales Indépendantes sont vues comme la garantie absolue de neutralité dans la conduite du processus électoral. En effet, népotisme, tribalisme et clientélisme, les principaux critères d'accès et de promotion aux fonctions les plus importantes de l'administration avaient fini par instiller de façon subliminale dans l'esprit des fonctionnaires qu'ils servaient avant tout le chef et non l'Etat. Tous étaient les obligés du chef qui avait le pouvoir divin de faire et de défaire les hommes et leurs carrières en fonction de leur degré de zèle à le contenter. L'administration publique était de facto inféodée au parti au pouvoir et à son chef.

Les Commissions Electorales Indépendantes constituées de manière paritaire de représentants de l'Etat et de partis politiques devraient donc jouer le rôle d'arbitres neutres. Leur existence constatant l'absence de l'Etat de droit, elles n'avaient donc pas vocation à être des institutions ad vitam æternam, mais des institutions de transition. Mais trois décennies, elles sont toujours présentes et beaucoup réclament même qu'elles deviennent des institutions constitutionnelles. Lors des débats autour de la constitution ivoirienne adoptée en 2015, certains ont négligé ainsi la cohérence de leurs propos en demandant que soient prises des dispositions pour à la fois instituer l'Etat de droit et renforcer les prérogatives de la Commission Electorale Indépendante⁵³. Cela revient simplement à suggérer de soigner un toxicomane avec des injections d'héroïne.

En effet, si ces commissions ont contribué à rendre les compétitions électorales plus ou moins crédibles sur le continent, elles n'ont pas réussi, à être une panacée contre le manque de confiance entre acteurs politiques. Leurs implications dans les processus électoraux n'ont jamais empêché des clashes et même des crises graves dont elles sont très souvent les catalyseurs.

Les crispations qui président invariablement à leur constitution, alertent également sur le caractère décisif des enjeux qu'elles représentent pour les acteurs politiques. Dès lors, contrairement à leur dénomination, elles sont largement dépendantes de postures partisans et leur marge de manœuvre est celle que l'Etat de qui elles sont censées être indépendantes veut bien leur concéder. Les tenants de l'Etat peuvent d'ailleurs à tout moment reprendre la main. Ce fut le cas en 2000, en Côte d'Ivoire, lorsque mécontentes des résultats de la Commission, les petites mains de la junte militaire ont bousculé son président et capturé un haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur pour lui faire lire les résultats de leur propre comptabilité⁵⁴. Dans ce même pays, beaucoup ont été choqués, lorsqu'en 2010 pendant la proclamation en direct à la télévision des résultats du second tour de l'élection présidentielle, un commissaire a arraché violemment des mains de son collègue, la feuille de papier contenant des informations qu'il communiquait à la presse. Ce geste irresponsable était-il pour autant en contradiction avec sa posture de thuriféraire

⁵³ Cette demande a été celle de Pascal AFFI N'Guessan, Président du Front Populaire Ivoirien lors des débats sur la rédaction la Constitution de 2015.

⁵⁴ Le mardi 24 octobre 2000, sur le coup de 18 Heures après deux jours de tensions suite à l'élection qui s'est tenue le 22 octobre et qui opposait le Général Guei Robert, Chef de la Junte Militaire à Laurent Gbagbo, leader du Front Populaire Ivoirien, le Directeur de l'Administration Territoriale du Ministère de l'Intérieur, Daniel Bamba Cheikh, a expliqué que la Commission Nationale Electorale avait été dissoute parce qu'elle ne s'était pas montrée à la hauteur. Il a affirmé que Gueï a remporté dès le premier tour l'élection avec 52,72% des voix, contre 41,02% à son principal adversaire. De son côté, le QG de campagne de Gbagbo donne celui-ci vainqueur du scrutin avec 62,83% des voix, contre 34,3% à Gueï. Après quoi, Laurent Gbagbo qui se considère dès cet instant comme le Président du pays, lance un appel à ses partisans à descendre dans les rues pour empêcher une confiscation du pouvoir par les militaires.

d'un camp dans une commission qui agrège des intérêts contradictoires et décisifs et au sein de laquelle l'efficacité commande de faire le boucher plutôt que la vache⁵⁵ ? Rien n'est moins sûr!

D'ailleurs, les partis politiques sont très critiques des commissions électorales et tracassent toujours les autorités pour des réformes lorsqu'ils sont dans l'opposition et une fois arrivés au pouvoir, ils deviennent à leur tour réfractaires aux mêmes réformes qu'ils réclamaient hier.

On l'aura compris, pour les politiciens africains, les élections sont le parangon de la démocratie. Peut-on pour autant réduire la démocratie aux seules élections qui ne sont que des indicateurs de sa réalité et de sa vitalité? Certainement pas ! Cette confusion cultivée par les us et coutumes des élites politiques en Afrique, explique l'atmosphère anxieuse qui s'installe dans les pays à l'approche des échéances électorales et le fait que les constitutions sont considérées comme des lois électorales.

En effet, il est courant que la question de la constitution devienne un sujet d'actualité à l'approche des élections. Ceux qui sont au pouvoir essaient toujours de rendre le texte compatible avec leurs volontés électorales. Le texte peut être amendé pour faire sauter tous les verrous empêchant celui qui détient le pouvoir de se renouveler à son poste ou encore pour empêcher un adversaire dont il craint la popularité à se présenter. La quasi totalité des pays africains sont concernés par ces pratiques qui donnent toujours lieu à des violences ou à des scènes d'insurrections.

En Côte d'Ivoire, tous les adversaires d'Alassane OUATTARA ont utilisé l'arme de la Constitution pour l'empêcher de se présenter à une quelconque élection. Cela a entraîné une instabilité politique de 1993 date de la mort du Président Houphouët-Boigny à 2011 date de l'arrestation du Président Gbagbo et de l'investiture comme Président de la République de Alassane OUATTARA. Entre ces deux dates le pays a vécu des violences inter ethnique, un coup d'Etat militaire, une rébellion et une crise post électorale sanglante ayant causé la mort de plus de 3000 personnes⁵⁶. Dans la constitution adoptée en 2000, l'article 35 qui définissait les conditions d'éligibilité à la présidence de la République, a été tout simplement inspiré par la biographie d'Alassane OUATTARA pour être rédigé. Le président Gbagbo va le reconnaître sous un tonnerre d'applaudissements à la tribune de la réconciliation Nationale lorsqu'il a affirmé :

« (...) On dit aussi que l'article 35 de la constitution est fait pour éliminer Ouattara. Ce n'est pas de soulever la question qui n'étonne. Mais c'est les réponses que j'entends souvent qui m'étonnent. Il y en a qui disent non ce n'est pas fait pour éliminer Ouattara. Mais ! Oui ! C'est fait pour éliminer Ouattara. Ah Beh Oui ! C'est-à-dire qu'une loi est votée pour régler un problème. On est au Forum de la Réconciliation pour se dire les vérités. Cette constitution a été votée au moment où le problème Ouattara devenait empoissant pour tout le monde. (...)»⁵⁷.

Au Burkina Faso, en octobre 2014, l'opposition pour la défense de la constitution a fait souffler sur le pays un vent de protestations à décorner les bœufs, qui dans son sillage a déraciné

⁵⁵ Commissaire de la Commission Electorale Indépendante en qualité de représentant du Candidat Laurent Gbagbo, Damana Adia Pickass a physiquement empêché, en direct à la télévision le 30 Novembre 2010 le porte-parole de l'institution, Bamba Yacouba, de proclamer les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 28 Octobre dans plusieurs régions. Selon lui la procédure de validation de ces résultats avant leur proclamation a été violée.

⁵⁶ Chiffres officiels donné par le Président Alassane Ouattara suite à l'arrestation du Président Laurent Gbagbo le 11 Avril 2011. Beaucoup d'observateurs estiment à 2 ou 3 fois plus élevé le chiffre réel des morts.

⁵⁷ Extrait du discours d Laurent Gbagbo. www.youtube.com/watch?v=6SDaT25BNDw, mise en ligne le 19 Décembre 2017

et emporté le régime en place depuis manifestement trop longtemps. Cette détermination à imposer à tous le respect du texte constitutionnel qui a été salué un temps par nombre de commentateurs, s'est avérée être une ruse lorsque cette même opposition a adoubé la suspension de ladite constitution et une prise de pouvoir en dehors des voies constitutionnelles. En choisissant ainsi de faire des compromis en dehors du texte constitutionnel pour la succession du Président Compaoré, "les révolutionnaires" venaient de dévoyer leurs propres actions au service de l'enracinement de la démocratie et de la légalité dans leur pays. Ce qui devrait apparaître dans les annales de l'histoire comme une révolution des jeunes a été transformé en une espèce de coup d'Etat militaro-civil. Dès lors, si Blaise Compaoré a été renversé par la rue, son régime le lui a été par un coup d'état militaire le 31 Octobre 2014. Cela a été mollement dénoncé par la communauté internationale⁵⁸. Les Etats-Unis ont en effet appelé dans la nuit "l'armée à transférer immédiatement le pouvoir aux autorités civiles" et la médiation internationale tripartite conduite par l'Onu, l'Union africaine et la Cedeao, elle va évoquer une menace de "sanctions"⁵⁹. Un civil va être finalement mis à la tête de la transition, mais la nouvelle élite burkinabé qui émerge ira au bout de sa démarche en écartant de la course à la présidentielle tous ceux qui pouvait porter l'opinion du pouvoir déchu⁶⁰.

Puisque que africains ont fait de choix de confondre démocratie et élections, leurs partenaires notamment les grandes puissances occidentales ont fini par admettre un standard de démocratie pour l'Afrique. Il n'y a pas si longtemps, la démocratie était présente dans un pays africain dès l'instant où il y avait une pluralité de candidatures à une élection. Aujourd'hui, c'est l'absence de violences et de morts qui permet de qualifier une élection de démocratique. Dès lors, les conditions de préparation de l'élection, le niveau d'implication de tout le corps social tout comme la nature de l'Etat dans lequel elle se déroule, sont minimisés au seul motif que le jour du vote personne n'a été tué ou blessé.

Dans ce contexte, les félicitations adressées à l'heureux élu dès la première seconde qui suit la proclamation des résultats par une puissance occidentale, valent l'onction suprême qui permet de tout niveler et de clore définitivement le débat sur la validité démocratique de l'élection en question. Ayant ainsi reçu une véritable prime au maintien du statu quo, le bienheureux s'installe dans son fauteuil en se croyant exonéré de toute initiative de réformes allant dans le sens de l'instauration d'un Etat de droit. N'a-t-il pas été «démocratiquement élu» dans et par un système qui est forcément le bon ?

Cette atmosphère qui incite à la béatification des acteurs de «cette élection historique », tout en agissant comme un sparadrap que l'on pose sur une plaie sans l'avoir soignée, est un préjugé défavorable de la capacité des africains à comprendre la portée et les enjeux de la démocratie. L'enjeu du contrôle des Etats et de leurs ressources par un petit groupe est peut-être à ce prix.

III/ Tous pour le maintien de l'Etat Prédateur

⁵⁸Le 30 Octobre 2014, alors que la capitale Ouagadougou est en proie au pillage, l'armée annonce la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée. Le Président Blaise Compaoré tente de résister et appelle lors d'une allocution télévisée à des pourparlers avec l'opposition et se dit prêt à former un gouvernement de transition. Il renonce à son projet de réforme constitutionnelle et veut transmettre le pouvoir démocratiquement à l'issue de son mandat. Une concession balayée par l'opposition qui a le soutien de l'armée et de la rue. Il s'enfuit finalement le lendemain 31 octobre en Côte d'Ivoire. Le chef d'état-major de l'armée, le général Nabéré Honoré Traoré, fait savoir qu'il assumera les « *responsabilités de chef de l'Etat* ». Mais il est jugé trop proche de l'ancien Président et les hauts gradés lui préfèrent le lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida.

⁵⁹ AFP, 2 novembre 2014 à 15h14

⁶⁰ Ce fut le cas de Djibril Bassolé qui fut Ministre de la Défense et des Affaires Etrangères de Blaise Compaoré durant plus d'une décennie.

En Afrique, tous ceux qui rentrent en politique, initient des coups d'Etat, lancent des rebellions ou participent à des insurrections, justifient leurs actions par le désir de rétablir ou d'instaurer la justice dans leur société. Malgré ces professions de foi, les conditions politiques et institutionnelles de cette quête se font toujours attendre. Le rapport publié en mars 2014 par l'organisation *World Justice Project* (WJP, 2014) met en exergue ce qui caractérise le plus les pays africains en matière de justice: subordination de l'appareil judiciaire à l'exécutif, instabilité des lois, insoumission des dirigeants à la loi et manque d'information des populations sur le contenu des lois.

En effet, malgré les proclamations, la construction de l'Etat de droit n'a jamais été une priorité politique pour les élites africaines. Ceux qui réclament l'Etat de Droit sont ceux qui sont dans l'opposition. Ils le font plus pour tracasser le gouvernement en place et lui donner mauvaise conscience que par réelle conviction et engagement au profit de la démocratie. Depuis 1990, les alternances au pouvoir ont permis à tous ceux qui décriaient les pratiques des pouvoirs en place en termes de gestion patrimoniale de se trouver en situation de gouverner et aux partis au pouvoir de séjourner dans l'opposition. A l'analyse tous ont intérêt à préserver l'esprit et le fonctionnement de l'Etat Patrimonial à cause de sa nature prédatrice.

L'Etat de Droit est avant tout un système dans lequel des normes juridiques constituent des remparts à l'exercice arbitraire du pouvoir. Toute chose qui suppose des lois claires, connues de tous et impersonnelles auxquelles personne ne peut échapper. L'Etat de droit qui consacre le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, établit une distinction nette entre le pouvoir et les individus qui exercent ce pouvoir. Il est de ce fait garant de la souveraineté du peuple et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi quelque soit leur statut ou fonctions. Si l'on s'en tient à ces principes, il est difficile de trouver un seul Etat de droit en Afrique⁶¹.

En effet, ce qui entrave l'émergence d'une société juste et égalitaire dans les pays africains a toujours été la volonté de l'Exécutif de caporaliser les autres pouvoirs et d'assumer de facto toutes les fonctions de l'Etat. Les dirigeants peuvent ainsi limiter la portée du contrôle de la loi sur leurs agissements ou se soustraire avec leurs proches au contrôle de celle-ci. Par conséquent, l'Etat est avant tout la propriété d'un individu ou d'un groupe et le principe de l'égalité de tous devant la loi reste aléatoire. Tout est fait pour assurer que ceux qui exercent le pouvoir sont irréprochables et entièrement coulés de vertus. Tout chose qui fait qu'en Afrique la justice n'est ni aveugle ni sourde. Elle sait reconnaître ceux qu'elle peut frapper et entendre les injonctions que personne ne reconnaît avoir émises⁶².

En absence donc de contrôles indépendants, les dirigeants capturent toutes les ressources du pays faisant de la prédation la principale caractéristique de l'Etat en Afrique. Si le pouvoir pastoral survit aux alternances politiques, c'est parce que tous autant qu'ils sont ont, aspirent à privatiser les retombées de leur gouvernance. C'est cela la véritable finalité de l'engagement des uns et des autres en politique. Toute chose qui explique que ceux qui depuis l'opposition accusent

⁶¹Dans son index sur l'état de la démocratie dans le monde en 2016, l'Institut Economist Intelligence Unit, estime qu'il ya qu'une seule démocratie à part entière dans le sous-continent: l'île Maurice. Sept Etats sont classés comme des «démocraties imparfaites», il s'agit du Cap-Vert, du Botswana, de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Lesotho, de la Namibie et du Sénégal. Source: www.eiu.com/public/topical_report.aspx?campaignid=DemocracyIndex2016

⁶² Si en interne les gouvernements ne subissent aucune pression pour instaurer l'Etat de droit, nous avons assisté ces dernières années à des injonctions des grandes puissances non pas pour établir la justice pour les populations mais pour assainir l'environnement des affaires. L'Etat de droit a été donc instauré pour les affaires en Afrique. On ne compte plus les rencontres de hauts niveaux pour affiner toujours plus ces normes au sein des espaces géopolitiques du continent.

les gouvernants de voleurs sont à leur tour accusés du même vice une fois au pouvoir. Si les procès pour « biens mal acquis » intentés en France et dans d'autres pays européens par l'ONG Sherpa et Transparency International France, depuis 2008, visent des présidents qui ont passés des décennies à la tête de leur pays⁶³, les scandales d'enrichissements illicites éclaboussent également ceux arrivés plus récemment au pouvoir. C'est le cas du Sénégal, où après le départ du pouvoir dans des conditions controversées, de son père, Karim Wade qui fut son Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures⁶⁴, a été accusé d'enrichissement illicite et condamné en 2015 à six ans de prison. La justice de son pays lui reprochait entre autres choses d'avoir acquis illégalement 178 millions d'euros. Il sera finalement gracié avec ses présumés complices une année plus tard par le Président Macki Sall, anciennement proche de la famille Wade.

Au Mali, Ibrahim Boubacar Keita a fait longtemps figure de *Monsieur Propre* et a été surnommé à juste titre le "Kan kelen tiguï" (celui qui n'a qu'une parole.) Il a été plébiscité⁶⁵ en 2013 par ses concitoyens avec la promesse de mener une lutte implacable contre la corruption et la délinquance financière. Pour les maliens, son élection allait inaugurer le début d'une nouvelle ère fondée sur la bonne gouvernance. Mais très vite, son pouvoir va collectionner les scandales de corruption et de détournements de fonds publics. Parmi les plus retentissants, on peut citer l'achat de l'avion présidentiel en 2014 (un Boeing 737) à plus de 20 milliards de francs CFA en dehors de toute inscription budgétaire et à la suite d'un montage financier des plus opaques. Le FMI et la Banque mondiale qui ont dénoncé cet achat, ont produit un rapport dans lequel il est fait mention de surfacturations comprises entre 29 milliards et 38 milliards sont décelées. (Sanogo, 2018, p 2). A cela, il faut ajouter le scandale lié au contrat passé pour l'équipement de l'armée malienne en matériels militaires. Ce contrat de plus de 69 milliards de Francs CFA a été attribué suivant la procédure de gré à gré en violation des règles des marchés publics à un proche de la famille présidentielle, Sidi Mohamed Kagnassy⁶⁶.

Ces exemples ont été cités car emblématiques, mais dans pratiquement tous les pays africains les détournements de deniers publics se sont banalisés à tel point que personne ne s'étonne plus du changement radical du niveau de vie des gens lorsqu'ils arrivent au pouvoir.

L'autre frein à la construction de l'Etat de droit pour lequel il n'y a aucun investissement, c'est le maintien dans l'ignorance de la loi des populations. S'abritant derrière la formule « nul n'est censé ignorer la loi », qui vise à protéger la société contre toute impunité pour raison d'ignorance de la loi, les autorités se sont affranchies de tout effort et initiative pour promouvoir le niveau de culture des populations sur les lois de leur pays.

Le principe de "nul n'est censé ignorer la loi", pouvait se justifier au Moyen-âge en Europe lorsque les lois étaient lues sur les marchés et places publiques avant d'être affichées. Aujourd'hui devant le nombre croissant de textes et la multiplication des modifications, comment un citoyen lambda peut de lui-même apprendre à les connaître tous ? Cette évidence devrait amener les autorités à un minimum de pédagogie sur la loi pour le grand nombre. Si les magistrats qui ont passé au moins quatre années à étudier les lois, se réfèrent toujours aux différents codes pour

⁶³ Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), Omar Bongo (Gabon) et Theodore Obiang Nguema (Guinée Equatoriale) et leurs proches.

⁶⁴ "Ministre du ciel et de la terre", c'est ainsi que l'opinion l'avait surnommé.

⁶⁵ Les résultats lui accordent 77,6 % des voix contre 22,4 % pour Cissé.

⁶⁶ Avec l'avenant, le marché a finalement porté sur 108 milliards de FCFA. Le fait que le marché soit attribué de gré à gré est un piétinement flagrant des principes élémentaires de passation de marché public. Pire, dans le même contrat, les maliens apprendront que le ministre des Finances de l'époque, Mme Fily Bouaré, a couvert ce marché par une garantie de 100 milliards de francs CFA.

résoudre une affaire, il paraît excessif d'exiger par exemple d'un petit délinquant l'évaluation préalable de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires de son pays avant la commission de son délit. Mieux, combien parmi les dirigeants africains peuvent de mémoire citer un article de la constitution de leur pays en dehors de celui qui porte sur les conditions d'éligibilité à la fonction suprême? La vulgarisation de la loi est un impératif pour les pays africains s'ils veulent élever le niveau de culture politique et d'adhésion au respect de la loi de leurs populations.

L'instauration de l'Etat de droit dans les pays africains relève donc d'une volonté politique qui ne se manifeste chez les hommes politiques que lorsqu'ils sont dans l'opposition. Une fois au pouvoir, ils préfèrent bénéficier en toute impunité de toutes les possibilités qu'offre l'Etat patrimonial en termes de prédation, d'enrichissements rapides, de contournement des lois. Comme le dit Montesquieu dans le chapitre IV du livre XI de L'esprit des lois : *«pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir»*. (Montesquieu, 1748, Tome 1. djvu/316).

Un engagement réel pour l'Etat de droit passe donc nécessairement par des réformes institutionnelles et le renforcement de l'institution la plus démocratique, c'est-à-dire le Parlement. Cependant l'établissement de régimes parlementaires en Afrique n'apparaît dans l'agenda des partis politiques que lorsqu'ils sont dans l'opposition.

Conclusion

Il est impossible de comprendre les politiciens africains en faisant abstraction à leur obsession quasi pathologique pour les élections. C'est très caractéristique et fondateur de toute l'histoire de la démocratie sur le continent depuis les années 1990. On peut donc affirmer sans être cynique, que la marche démocratique du continent découle d'un immense malentendu et d'une confusion cultivée qui font que les "victoires" remportées depuis 1990 dans les "lutes démocratiques" ont permis d'asseoir rien moins qu'un ersatz de Démocratie. Si l'obsession pour les élections a empêché la promotion des fondamentaux qui définissent et expriment le mieux la Démocratie, notamment la construction de l'Etat de Droit, l'utilisation de ferments subjectifs et identitaires comme moteur de mobilisation des militants en l'absence de toute idéologie, a fait de la violence la caractéristique essentielle des joutes politiques sur le continent.

Cette situation s'explique par le peu de volonté qui existe chez tous les acteurs politiques qu'ils soient dans l'opposition ou au pouvoir à investir dans l'avènement de l'Etat de Droit garant de la démocratie. Tous autant qu'ils sont se satisfont de la situation dans laquelle l'exécutif assume toutes les fonctions de l'Etat pour disposer à sa guise des ressources du pays. Les intérêts particuliers d'individus et de clans sont mis au-dessus des intérêts nationaux. Cependant, l'histoire est le témoignage de l'avancée de l'intelligence humaine et trois décennies d'évolution meurtrière de la « démocratie » sur le continent africain devraient suffire à mobiliser tous les acteurs politiques pour corriger les errements et s'engager à bâtir une véritable démocratie.

Bibliographie

Les Ouvrages

Abangapakwa Nzeke (H), 2017, *Appliqué la Démocratie en Afrique : Essai prospectif sur la RD Congo*, Kinshasa, Harmattan RDC, 1^{er} Juin 2017, 464 p

Anderson (B), 2002, *L'imaginaire national, Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte-Syros, 224 p

CURDIPHE, *L'Ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié* : Actes du Forum curdiphe du 20 au 23 mars 1996, Abidjan, PUCI, 1996, 179 p

Ewangui (C.G), 2013, *Démocratie et Elections en Afrique*, Brazzaville, Harmattan Congo-Brazzaville, Avril 2013, 140 p

Gosselin (G), Hervouet (G), Legault(A), Mace(G), Qualman (H. B.) 1990, *Politiques Étrangères Régionales du Canada Eléments et Matériaux*, Pu Laval Presse Univers, janvier, 252 pages

Hugodot (B), 2000, *Analyse géopolitique de l'ivoirité*, Mémoire de DEA, université de Paris VIII, 599 p.

Montesquieu (L) 1748, *De l'Esprit des lois*, Genève, Barrillot &Fils, 522 p

Tessy (Bakary-Akin) 1991, *Côte d'Ivoire, Une succession impossible ?*, Paris, L'Harmattan, 207 p

Articles de Journaux ou de Revues

AFP, 2 novembre 2014 à 15h14

Bouquet (Christian), « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2003, p175-188.

De Gaudusson (Jean du Bois), 2002, « Les élections à l'épreuve de l'Afrique », *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, « Études et doctrine. La sincérité du scrutin », Dalloz, 2002, p. 100 sq.

Dozon(Jean-Pierre), « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité », *Afrique Contemporaine* n° 193, 2000, pp.17- 21.

Kokoroko (D), « Les élections disputées : réussites et échecs », *Le Pouvoir*, n°129/2, 2009, pp. 115-125.

Niangoran-Bouah (Georges), « Les fondements socioculturels de l'ivoirité », *Ethics*, n° 1, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, 1996

Reuters, Abidjan - mardi, 24 octobre 2000, 18h10

WJP, 2014, "Rule of Law Index 2014 Report Copyright 2014" The World Justice Project, 1025 Vermont Avenue, N.W.1200, Washington, D.C. 20005 U.S.A.

Références Sources Numériques

Bouquet (Christian), « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *L'Espace Politique*, mis en ligne le 22 décembre 2007, pp 90-106, consulté le 13 Septembre 2018.
<https://journals.openedition.org/espacepolitique/894>

Diallo (Amadou Moctar), « Penser la démocratie au-delà des élections », *Éthique publique*, vol. 13, n° 2, 2011, mis en ligne le 23 octobre 2012, consulté le 3 octobre 2018. <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/782>

Extrait du discours d Laurent Gbagbo www.youtube.com/watch?v=6SDaT25BNDw, mise en ligne le 19 Décembre 2017, consulté le 23 Octobre 2018 à 17 H 30

Kerry (John), « Un moment décisif pour la démocratie en Afrique », *Le Monde*, mise en ligne le 8 octobre 2015 à 17h29, consulté le 27 Octobre 2018. www.lemonde.fr/afrique/article/2015/10/09/john-kerry

Sanogo (Mémé), 2018, « Retour sur les gros scandales du mandat : Achat de l'avion d'IBK: La casse du siècle ! », 5 Juin 2018, www.maliweb.net/nation/retour-sur-les-gros-scandales-du-mandat

Le péril post-électoral en Afrique : quelles stratégies de pacification à la hauteur des enjeux soulevés ?

BANGALI N'goran Gédéon

Maitre-assistant (Histoire contemporaine)

Université Jean Lorougnon Guedé de Daloa (Cote d'Ivoire)

E-mail : bangaligedeon@gmail.com

Résumé : La compétition électorale présentée par les standards internationaux comme un indicateur majeur de démocratisation des États contemporains débouche souvent dans le contexte africain sur des émeutes et actes de violence en raison d'une multiplicité d'enjeux vecteurs de conflictualité. L'implication de l'affectif dans les allégeances électorales et le déficit de confiance des citoyens envers les décideurs électoraux entretiennent cette conflictualité qui révèle la pertinence de repenser et innover le processus de gestion des élections en Afrique. Les voies de solution passent, selon notre contribution, non seulement par la mise en place d'un observatoire pour promouvoir la détribalisation de l'action politique mais aussi par une réforme des commissions électorales visant à renforcer le statut d'indépendance de leurs premiers responsables.

Mots clés : Afrique, conflictualité, Elections, politique, violence.

Abstract : The electoral competition presented by international standards as a major indicator of the democratization of contemporary states often leads in the African context to riots and acts of violence because of a multiplicity of conflict vectors. The involvement of the emotional in electoral allegiances and the lack of trust of the citizens towards the electoral decision-makers maintains this conflictuality which reveals the relevance of rethinking and innovating the process of elections management in Africa. Solution paths, according to our contribution, not only through the establishment of an observatory to promote a cultural diversity policy within political parties but

also through a reform of electoral commissions to strengthen the independence status of their primary leaders.

Keywords: Africa, conflictuality, Elections, politics, violence.

INTRODUCTION

La centralité des élections dans le fonctionnement du système de gouvernement représentatif résulte de la quête obsessionnelle de légitimité pour les institutions publiques et les dirigeants qui les incarnent. Une légitimité démocratique qui se construit elle-même sur quatre critères fondamentaux : le consentement des citoyens à être gouverné et leur responsabilité, l'inclusion égalitaire des citoyens dans le processus de décision, le contrôle et la contestation possible des décisions et des décideurs par le citoyen, et enfin la qualité épistémiques du processus de décision (H. Pourtois, 2016, p.420). Dans le contexte africain, la susceptibilité collective achoppe généralement sur le principe du contrôle et de la contestation possible des décisions et des décideurs par les citoyens. En clair, l'exigence de transparence représente la contrepartie que le citoyen africain, dont le suffrage est sollicité pour légitimer le processus électoral, attend des gouvernants. Ces deux acteurs étant tacitement liés par un pacte de réciprocité, quand les gouvernants faillissent dans leur mission de garantir cette transparence, les citoyens-électeurs leur donnent la réplique par une forme de contestation insurrectionnelle.

Partant de là, les élections, que la conception normative présente comme le moyen de renouer avec la stabilité, dans un contexte continental marqué par la crise de l'État, revêtent finalement le caractère inédit de grand péril collectif. Il émane de ce constat deux pistes de réflexion. La première postule l'abolition pure et simple de ce système électoral confronté à l'effritement du capital de confiance, pour y substituer une forme de sélection aléatoire de citoyens ordinaires chargés de diriger périodiquement. Une littérature de plus en plus abondante existe dans ce sens. Entre autres publications, les travaux d'Yves Sintomer et de Gil Delannoi apportent un argumentaire scientifique sur la pertinence de déconstruire les théories du choix rationnel pour convertir la sélection politique au tirage au sort. La seconde piste de réflexion consiste à auditer le passif de conflictualité généré par la compétition électorale pour en proposer une stratégie de résolution.

Rattaché à ce deuxième axe de recherche, la présente étude s'applique à répertorier dans le contexte de l'Afrique contemporaine, les enjeux électoraux vecteurs ou catalyseurs de conflits, auxquels nous subordonnons des propositions d'innovation. D'où la question centrale de savoir : quels sont les enjeux électoraux favorables à la conflictualité en Afrique et comment relever efficacement le défi de pacification soulevé par la violence post-électorale ? L'orientation de la réflexion converge avec notre hypothèse principale selon laquelle les violences post-

électorales ne remettent pas en cause le modèle du vote en lui-même mais son contexte socio-politique d'organisation. Pour résoudre la problématique soulevée, nous recourons à la double méthode explicative et déductive qui revient en clair à inférer des enjeux électoraux décrits dans la première partie de ce travail, des perspectives de rectification ou d'innovation que nous présentons dans la seconde partie.

I- Les enjeux électoraux vecteurs ou catalyseurs de conflictualité

I.1- Une conception des élections impliquant l'affectif

Le premier facteur favorisant la radicalisation des comportements sociaux en période électorale renvoie à l'interférence de l'affectif dans le champ de la rationalité que constitue l'exercice d'analyser objectivement des propositions concurrentes de programmes et de faire un choix avisé. Cette intrusion revêt des formes et est portée par des stratagèmes divers. Nous l'abordons du point de vue de l'ethnicisation du bastion politique.

I.1.1- L'ethnicisation des bases ou bastions électoraux

Le principe de bastion dans la conquête progressive du corps électoral épouse à la fois la logique du découpage de l'espace en circonscriptions (A. Laurent, 1984, p.94) et renvoie à la stratégie du point d'appui à partir duquel il faut essaimer. Il relève donc du normatif. Le lien entre le candidat et sa circonscription-bastion est plus un lien d'histoire commune que de parenté patronymique avec les populations autochtones. L'ethnicisation du lien est une réaction par défaut, qui consiste pour le candidat à tisser avec un segment du corps électoral une communauté de destin en dehors de toute histoire commune, sur base identitaire. Elle dénote donc du choix délibéré de recourir à des mécanismes de conditionnement affectif, qui portent les germes de radicalisation des clivages démocratiques ordinaires. Elle opère à travers le discours tribal centré sur la victimisation communautaire qui s'accorde généralement avec la culture politique embryonnaire et une adhésion des populations dictées plus par l'appartenance ethnique ou religieuse du candidat que par des exigences objectives d'une démocratie fonctionnelle. Gordy Pleyers, spécialiste en psychologie politique et éthique, auteur de l'ouvrage *l'endoctrinement affectif du citoyen* (2006) explique que :

« (...) des techniques d'endoctrinement affectif comportent d'importants dangers si ces techniques sont exploitées pour influencer à des fins pernicieuses sur les attitudes et les comportements politiques des citoyens. Surtout ceux étant assez faiblement impliqués dans le champ politique et ne disposant pas de vastes connaissances spécifiques (rationnelles) et d'attitudes solidement établies dans ce domaine »⁶⁷.

C'est un tandem, l'instrumentalisation identitaire interagit avec le faible niveau d'instruction ou d'appropriation des valeurs démocratiques pour activer l'affinité sur base purement identitaire entre le candidat, son parti et un groupe ethnoculturel donné. Cependant, depuis les années 2000,

⁶⁷ Entretien avec Jérôme Vermeulen disponible sur <https://www.lepsychologue.be/articles/psychologie-politique-etique.php>

des élections multipartites ont été organisées dans 49 des 53 pays du continent. Et il est à relever, avec la pression de la communauté internationale et des bailleurs de fonds, un engagement formel et suivi des élites politiques à sanctifier le vocabulaire électoral (V. Darracq ; V. Magnani, 2011). Mais cette évolution ne suffit pas à déconstruire l'ethnicisation dans la mesure où l'électeur continue d'exprimer une allégeance électorale ethno-dépendante. Ce réflexe inverse la mécanique normale du processus de la représentation démocratique qui dispose que le candidat à une élection devienne le représentant d'une circonscription seulement après la proclamation et la validation du décompte des suffrages exprimés. Or, en raison de l'interférence de l'affectif dans le processus, ses soutiens acquis par affinité tribale ou religieuse, dès l'annonce de sa candidature, le portent dans ses ambitions comme le représentant de la tribu, le défenseur de leur identité. Et cela en dehors de toute consécration du vote. Donc son mandat de représentant d'une base électorale précède la proclamation des résultats, de sorte qu'en cas de déconvenue, les voies de recours qui devraient être l'apanage de son équipe de campagne deviennent plutôt l'affaire de ses réseaux d'affinité. Dans les deux exemples les plus récents de crises post-électorales en Afrique occidentale francophone, en Guinée en 2010 et en Côte-d'Ivoire en 2011, cette imbrication entre messianisme communautaire et contestations séditieuses du processus électoral constitue une clé de compréhension des emprises géographiques des émeutes et du déferlement de violence, dont les épicentres sont localisés dans des zones de résidence concentrique de la communauté d'origine des candidats contestataires⁶⁸.

I.1.2- La signification du résultat électoral pour l'image du candidat

Le second point d'interférence de l'affectif dans le processus électoral concerne l'interprétation ou la perception problématique des résultats du vote. En consultant les dépêches de presse, et autres commentaires liés au verdict des urnes, diverses expressions connotées reviennent invariablement d'une expérience à l'autre : « résultat honorable », « score à la soviétique », « victoire éclatante ». En général, dans la perception du politique engagé dans la compétition électorale, surtout du chef de l'État qui brigue un nouveau mandat, le pourcentage des suffrages recueillis revêt une forte charge connotative. Il y a une préoccupation de faire un score victorieux, mais bien plus un score avec une surcharge connotative positive parce que pour ce dernier, le taux d'adhésion de l'électorat à sa candidature est l'information première qui est rendue polysémique par des connotations venant s'y greffer (L. Bardin, 1975, p.100).

Pour, les régimes dictatoriaux, particulièrement soucieux de se forger une légitimité plébiscitaire, l'enjeu des élections ne se limite pas à l'obtention d'un score nettement au-dessus des 50% mais le plus proche possible des 100%. Cette perception relevant plus de l'affectif que de

⁶⁸ Dans le cas ivoirien, la commune d'Abobo où résident majoritairement les communautés du grand nord dont est issu le candidat Alassane Dramane Ouattara a été non seulement le point de départ des violences mais aussi la localité qui a payé le plus lourd tribut de la crise post-électorale. En Guinée, en novembre 2010, après la proclamation des résultats provisoires du second tour donnant Cellou Dalein Diallo perdant, les violences contestataires enregistrées à Conakry se circonscrivent dans le quartier de Simbaya (commune Ratoma) majoritairement peuplé par l'ethnie Peul.

l'épistémique fait du score électoral une sorte d'agrément nobiliaire et à contrario, une écharde du déshonneur. Elle explique et motive la mise en place de dispositions opaques et de manipulation de chiffres à grande échelle, visant à se prémunir contre toute forme d'humiliation sortie de scrutins potentiellement transparentes et perméables au contrôle citoyen. Une telle approche de la finalité du processus ne peut que porter des germes de discorde, pouvant conduire à un boycott, passif ou actif. Le procédé dans ce sens est invariable, d'un cas à l'autre. Il consiste pour le chef de l'État au pouvoir de rejeter toute idée de réforme d'un appareil électoral unanimement jugé anti-démocratique et non équitable dans sa composition et son fonctionnement. Dans le but de créer par ce refus de réforme des conditions contraignant l'opposant représentatif au boycott, ce dernier étant assuré de sortir de telles élections parodiées, avec une côte largement dépréciée, donc érosive pour sa notoriété et son image d'alternative crédible.

C'est ce qui ressort par ailleurs des motifs du boycott donnés par l'opposant Laurent Gbagbo lors des élections présidentielles de 1995 en Côte-d'Ivoire, pour qui les conditions d'une «
élection propre » n'étant pas réunies : «
ce qui est programmé pour le 22 octobre n'est pas une bataille électorale, c'est un piège. Le candidat FPI ne veut pas y tomber. Le piège consiste à participer au couronnement de Bédié, à le légitimer. Nous ne pouvons pas jouer à ce jeu-là » déclare-t-il (Y. Konaté, 1996, p. 127). Avec son allié du RDR, dans le cadre du Front républicain, le FPI choisit le boycott actif. Au final, malgré les violences localisées dans les bastions de l'alliance, le président en exercice est élu avec 96% des suffrages contre 3% pour Francis Wodié, l'opposant qui n'avait rien à perdre à participer à ces élections dans les conditions décriées par l'opposition significative. Le même scénario à quelques nuances près, s'est reproduit chaque année électorale en Afrique, avec des incidences de violence plus ou moins marquées. Dans le cas Djiboutien, lors des élections présidentielles du 8 avril 2005, Ismail Omar Guelleh après son refus de réviser le listing électoral des législatives conflictuelles de 2003 et de reformer la commission électorale nationale indépendante (CENI), s'est retrouvé candidat unique et a récolté 100% des suffrages exprimés. En Guinée Equatoriale, le même triptyque a reproduit un schéma identique : irrégularités du système électoral, décision de boycott de l'opposition significative et réélection du président Obiang N'guema avec 95,37 %. Si dans ces deux cas, le boycott était passif, dans le cas ivoirien précité et aussi dans l'exemple kényan de 2017⁶⁹, il entraîne des violences consécutives à une consigne ferme d'actions publiques simultanées avec la tenue du vote, émanant du candidat contraint à l'abstention. Pour ce dernier, l'enjeu des élections ne concerne plus le vote ou même le déroulement pacifique du scrutin, mais le taux d'abstention et le suivi de son mot d'ordre de désobéissance civile, dont l'ampleur représente sa porte de sortie honorable. Le choix du boycott actif et son corollaire d'actes ciblés de sabotage est dans ce sens une façon d'amplifier le désert électoral et d'imposer au candidat déclaré vainqueur, dans ces conditions, l'étiquette dégradante de «
mal élu ».

⁶⁹ L'appel de Raila Odinga à la désobéissance civile consécutive à sa décision de boycotter les présidentielles du 26 octobre 2017 a été suivi de heurts pendant et après le vote qui ont causé 6 morts et une vingtaine de blessés.

I.2- Le déficit de confiance envers les décideurs du processus électoral

I.2.1- Les organisations de gestion des élections (OGE)

De manière générale, le crédit accordé par les citoyens ordinaires à la commission chargée de la gestion des élections est fortement tributaire de l'image personnelle et de la réputation d'intégrité de son premier responsable. Une telle approche d'évaluation, en plus du caractère aléatoire et réductrice, ne focalise pas l'attention sur la qualité épistémique de l'appareil électoral mais sur la personne de son décideur principal. Elle s'interprète comme une variante de la culture politique africaine qui conditionne l'avènement d'institutions fortes par le leadership d'hommes forts⁷⁰. La réputation visée de ce dernier repose non seulement sur son parcours professionnel antérieur à l'occupation de sa nouvelle fonction, mais aussi et surtout sur sa force de caractère, sa capacité à défendre l'autonomie de l'organisation de gestion électorale vis-à-vis des détenteurs du pouvoir d'État.

Le rapport de confiance entre le décideur principal, la commission électorale qu'il dirige et le corps électoral évolue en deux phases. De sa prise de fonction à l'expérience du premier couac de l'appareil électoral relevant de son autorité, il jouit d'une relative opinion favorable et de la présomption d'impartialité. Cette première phase est abrégée par la survenance des premières accusations de partialité ou d'incompétence liées au mauvais déroulement d'une joute électorale émaillée d'irrégularités. Les preuves d'une telle déconvenue, dûment documentées et ventilées par voie de presse par l'un des protagonistes de ladite bataille électorale, concourent à geler le pacte de confiance et à introduire une phase de défiance vis-à-vis des décideurs. Le cas échéant, cette défiance s'exprime de deux manières. La première, qui est la réaction passive consiste à observer l'abstention au prétexte que la partialité de la commission électorale enlève toute quintessence au vote dont l'issue serait connue avant même l'ouverture des campagnes. Le taux de participation ou d'abstention est devenu, à ce propos, l'indicateur de la crise de confiance entre décideurs et corps électoral.

La variance du boycott, qui est l'implication proactive, consiste pour l'électeur, en plus d'exprimer son suffrage, de prolonger sa participation en s'érigeant en « police » ou « comité de veille » pour surveiller le parcours électoral allant du dépouillement à la proclamation des résultats. Ce qui donne lieu à des attroupements sur les sites de décompte des voix, voire l'organisation d'escortes motorisées par des partisans de candidats pour accompagner le transfert des urnes et des procès-verbaux du site de dépouillement au bureau central de la commission électorale. Ce climat de suspicion conduit même certains candidats à se substituer à la commission électorale, en proclamant les résultats, bien avant les institutions commises à cette tâche, sur la base des doubles procès-verbaux acheminés par leurs représentants dans les différents bureaux de vote. C'est le cas à l'issue des élections présidentielles du 28 août 2016 au Gabon. Avant le mardi 30 août indiqué

⁷⁰ Le sujet a fait l'objet du discours d'Accra prononcé par Barack Obama le 11 juillet 2009

par la commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) pour rendre le verdict des urnes, dans la soirée du dimanche 28 et la matinée du lundi 29, l'opposant Jean Ping se déclare vainqueur des élections sur la base, selon ses propres mots, « des tendances générales », c'est-à-dire des chiffres récoltés par les membres de son staff⁷¹. Un tel contexte de défiance génère des tensions qui, après la proclamation des résultats officiels et accrédités dont la teneur s'avère généralement contraire à la tendance espérée par le vainqueur autoproclamé, débouchent sur des actes de violence. Dans cet exemple gabonais, les lendemains de l'annonce des résultats officiels ont été donc marqués par des émeutes meurtrières et des pillages massifs à Libreville et dans plusieurs villes de province.

I.2.2- Le conseil constitutionnel

Les contentieux post-électorales pourraient être résolus dans le cadre défini par le code électoral, qui prescrit la saisine de la chambre constitutionnelle à cet effet. Le problème ne se trouve donc pas au niveau du vide juridictionnel mais de la perception que le requérant a des institutions d'arbitrage. Le choix pour les acteurs politiques et leurs partisans d'opter pour la pression de la rue en vue de défendre un bon droit, qu'ils estiment lésé par un verdict contestable des OGE, procède de deux explications. La première est relative au doute sur l'impartialité du juge électoral et la deuxième, aux délais de procédure du contentieux. Au titre des soupçons d'impartialité des membres du conseil constitutionnel, est en cause la question de savoir si des magistrats directement ou indirectement nommés par le Président de la République, lui-même candidat à sa propre succession ou membre honoraire d'une formation politique, soient en position de dire le droit en dehors de toute considération partisane. Cette préoccupation est d'autant plus pertinente que dans la plupart des cas, ces hommes de droit désignés à la tête de cette institution juridique d'arbitrage n'ont pas un Curriculum Vitae politique totalement vierge. C'est en effet, l'une des caractéristiques propres aux conflits électoraux où le rôle du conseil constitutionnel n'a pas empêché les appels insurrectionnels et l'explosion de la violence.

A titre illustratif, en Côte-d'Ivoire durant les élections présidentielles d'octobre 2010, Paul Yao N'dré, le Président du conseil constitutionnel désigné par le président sortant et candidat à sa propre succession, est certes agrégé de droit mais avait aussi à son actif un CV politique qui justifie les réserves sur son impartialité. Ancien cacique du régime en place, il a été ministre de l'intérieur de Laurent Gbagbo, député de Hiré, puis Président du Conseil Régional de Divo sous la bannière du Front Populaire Ivoirien, le parti présidentiel dans lequel il occupait d'ailleurs au moment de sa nomination la responsabilité de Secrétaire National chargé de la justice et des droits de l'Homme⁷². Il est vrai que l'institution qu'il dirige ne saurait dans sa capacité délibérative être limitée à sa seule personne, mais sa fonction de président implique que sa réputation impacte l'idée que l'observateur ou le requérant se fait de l'impartialité de cette cour. Ce grief, dans le contexte de la présidentielle

⁷¹ <https://www.google.ci/amp/s/amp.rfi.fr/fr/afrique/20160828-gabon-jean-ping-bongo-elu-president-ali-bongo>

⁷² Voir l'article de presse : « Paul Yao-N'Dré, la dernière carte de Gbagbo », mise en ligne par Jeune Afrique le 13 août 2009 après la nomination du président du conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire : <https://www.jeuneafrique.com/207137/politique/paul-yao-n-dr-la-derni-re-carte-de-gbagbo/>

de 2018 au Cameroun, est relevé par l'opposant au régime de Paul Biya, Maurice Kamto, dans sa plaidoirie lors de l'audience relative au contentieux électoral le 16 octobre 2018. Il déclare face aux membres de la cour constitutionnelle du Cameroun:

« J'ai le privilège de connaître un certain nombre d'entre vous. Ce qui est en cause ce matin, ce n'est pas vos compétences respectives en tant que juriste et magistrat, ce n'est pas votre intégrité personnelle, c'est le sentiment qu'un justiciable peut avoir face à une juridiction dont les membres, de par leur fonction passée ou présente, ne présentent pas toutes les garanties d'impartialité exigées par les instruments juridiques internationaux et la législation nationale. Je peux comprendre la gêne, parce que cette question peut induire le sentiment qu'il aurait d'emblée disqualification de quelques-uns d'entre vous à connaître du contentieux qui vous a été soumis sur le fond, là n'est pas la question. La question c'est de savoir si à la fin de ce contentieux électoral les justiciables que nous sommes, à commencer par moi-même mais également l'opinion nationale et éventuellement internationale, aura le sentiment que de hauts magistrats, d'honorables conseils à la Cour Suprême, qui pour diverses raisons se sont retrouvés membre d'un parti politique dont un des candidats à l'élection présidentielle est une émanation, peuvent dans des conditions de sérénité, dans des conditions d'impartialité rendre une décision qui ne souffre pas de suspicions légitimes »⁷³.

Cette question de la perception que l'opinion publique et le requérant ont de la légitimité des juges électoraux et de leur décision est un des déterminants clés, mais pas le seul. Il y est aussi associé la question subsidiaire de la longueur des procédures et du délai fixé pour la délivrance du verdict dans le cadre du contentieux électoral. En général, dans les dispositions du code électoral, le juge électoral dispose de quinze jours pour écouter les plaidoiries des requérants et analyser les allégations d'irrégularités. Mais ce délai est-il adapté à l'urgence créée par un conflit électoral pendant et alimenté par des tensions sociales ? L'option de saisir les institutions compétentes présuppose un enlèvement du litige dans une durée, plus ou moins longue. Cet aspect de la procédure légale expose le plaignant à un risque de démobilité de ses soutiens populaires qui réagissent spontanément les instants après le verdict des OGE. Le candidat se retrouve face au dilemme de stimuler ou déclencher le mouvement de rue visant à exercer une pression directe sur les décideurs électoraux pour obtenir un résultat rapide et celui de s'en remettre au conseil constitutionnel, avec les lenteurs que ce choix comporte. Du fait que ces délais de procédure soient doublés d'un déficit de confiance dans l'impartialité des membres du conseil constitutionnel, explique que la balance incline plus dans le sens des émeutes post-électorales.

II- Les propositions d'innovation pour pacifier le processus électoral

II.1- Le baromètre de la mixité culturelle

Plusieurs clivages travaillent de l'intérieur les communautés nationales africaines construites sur un agrégat de diversités en tout genre. La fracture sociale, quand elle survient, peut

⁷³ Adresse de M. Maurice Kamto devant les membres du conseil constitutionnel du Cameroun retransmise en direct sur les antennes de la CRTV le 17 octobre 2018, séquence de 12h18 mn à 12h20mn :

<https://m.youtube.com/watch?v=mYzFngezdFQ>

tout autant être causée par des différences de classe, des conflits générationnels, des différences de genre que par des particularités identitaires ou religieuses. En posant donc l'ethnicisation de l'action politique comme enjeux des crises post-électorales, il ne s'agit pas de réduire l'interprétation de la violence politique à des rivalités ethniques. Car les allégeances électorales ne répondent souvent pas qu'à un critère ethnique. L'exemple du Nigéria durant les joutes électorales de la décennie 1990 le démontre bien. En effet, dans ce pays réputé pour le vote identitaire très tranché entre « sudistes chrétiens » et « nordistes musulmans », durant les présidentielles de 1999, le Président Olusegun Obasanjo un chrétien du sud est élu avec les voix massives et déterminantes des musulmans du nord. De même, les Haoussa de Sokoto, fief d'un islam conservateur, choisissent un gouverneur Yorouba en 1991, et les habitants de Kano, la plus grande ville du nord, accordent massivement leurs suffrages à Moshood Abiola le candidat du sud Chrétien aux élections présidentielles de 1993 plutôt qu'à Bashir Tofa, qui était pourtant originaire de la région (M.A. Pérouse De Montclos, 2003, p.864). Ce qui est en question dans l'analyse de l'ethnicisation du vote comme enjeu de violence politique, c'est l'instrumentalisation des clivages ethnoculturels à des fins de mobilisation électorale. Une pratique, d'ailleurs, unanimement condamnée par les constitutions africaines qui interdisent la création et le fonctionnement de partis politiques sur base ethnique, religieuse ou raciale dans des Etat-Nations où le projet de société est de construire la cohésion nationale à partir de la diversité culturelle des peuples. Dans ce sens, la création d'un baromètre de la mixité culturelle pourrait constituer un mécanisme efficace de promotion de la diversité dans le fonctionnement des partis politiques.

2.1.1- Fondements et principe

Les baromètres sont des organes publics ayant pour vocation de contrôler et veiller au respect des normes de représentativité fixées pour que les nominations dans les fonctions et positions de pouvoir reflètent la diversité sociale d'un pays. D'autres mécanismes d'harmonisation des proportions de la représentativité sont déjà en usage à travers la politique du genre et le *Black economic empowerment*. La politique du genre a pour objectif final de promouvoir la parité hommes/femmes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construites. L'objectif transitoire fixé par l'Onu dans ce sens est un pourcentage standard minimal de 30% de femme dans les nominations au gouvernement, dans les EPN⁷⁴ et autres positions d'autorité. La politique du *Black economic empowerment* expérimenté en Afrique du Sud postapartheid, renvoie quant à elle à un ensemble de chartes dites de discrimination positive visant à favoriser l'émancipation économique des Noirs et des Indiens marginalisés sous le régime Afrikaner. A titre d'exemple, la charte du secteur minier prévoit que 15% des actifs miniers doivent être entre les mains d'actionnaires Noirs avant 2008 et 26% avant 2013 (G. Genre-Grandpierre, 2004, 98-99). Ces mécanismes qui s'apparentent à la politique des quotas veillent à garantir que dans une administration composée de femmes et d'hommes, ou dans un secteur économique animé par des opérateurs de milieux sociaux déferents, une seule identité n'exerce une forme de monopole des privilèges au dépend des autres. Le même principe transbordé de l'économique vers le politique

⁷⁴ Entreprises Publiques Nationales

revient à rejeter l'idée que dans un parti d'envergure nationale et financé par des subventions publiques, l'attribution des parrainages électoraux ou les nominations aux postes de responsabilité dans les organes internes soient monopolisées par une catégorie de candidats apparentés à un même groupe ethnoculturel.

L'innovation du baromètre de la mixité culturelle consiste, pour remédier à l'ethnisation du jeu politique, à déterminer non pas des quotas, mais des seuils de tolérance ou standards de régulation du taux maximum de représentation des personnes apparentées à un même groupe ethnoculturel sur les listes électorales et dans l'organigramme d'un parti politique. Détribaliser le leadership au sein des organisations politiques passe par la diversification des origines ethnoculturelles des cadres. Une telle promotion de la mixité constitue la solution à même de déconstruire le lien artificiel tissé entre un parti et une ethnie donnée, lien qui repose généralement sur la correspondance entre la dite ethnie et l'origine des cadres qui constitue l'écrasante majorité de cette organisation politique. Car il est facile pour des électeurs d'une ethnie donnée de s'identifier subjectivement à un parti où 70% des postes sont issues de leur région. Un tel réflexe d'allégeance dicté par l'affectif ne peut être abandonné que dans le cas de figure où la promotion d'une mixité culturelle du personnel politique par parti réduise la compatibilité identitaire des cadres et élus d'une même origine en dessous d'un seuil négligeable de 10 ou 15 %. Ce qui serait un moyen innovant de dissolution du caractère tribal des allégeances électorales qui finit par fausser la compétition électorale en en faisant un antagonisme meurtrier entre ethnies par partis interposés.

2.1.2- Mode opératoire du baromètre

Le baromètre de la mixité culturelle peut être créé comme un observatoire autonome ou intégré dans l'organigramme de l'OGE national, avec une double vocation de sensibilisation (prévention) et de censure (répression). Au titre de la prévention, ses attributions consistent à faire de la sensibilisation auprès des décideurs des partis politiques et du corps électoral sur l'impérative nécessité de prendre en compte la diversité ethnoculturelle dans la promotion et le choix des cadres et candidats par les partis. Dans cette optique, le baromètre peut élaborer un cadre réglementaire et/ou législatif pour intégrer le principe de la mixité culturelle comme norme éthique du code électoral, ou d'une charte consensuelle cosignée par les différents partis politiques engagés dans la compétition électorale. Au titre de la répression, le baromètre a pour rôle de passer au scanner, après chaque renouvellement des instances d'un parti ou de l'attribution des parrainages dans le cadre d'une élection nationale, la liste de cooptation élaborée et communiquée à l'observatoire pour certification de conformité avec la norme de mixité. Dans le cas de figure où cette liste communiquée prend en compte le standard consensuel fixé par la charte, au terme duquel elle ne devrait pas contenir plus de 15% de responsables ou candidats apparentés à une même identité ethnoculturelle, l'observatoire délivre une certification de conformité de cette liste aux normes de la mixité culturelle nationale. Ce certificat délivré à une liste collective de parti politique doit constituer l'une des composantes non-facultatifs du dossier individuel de candidature à une élection nationale exigée de tout candidat parrainé par son parti d'origine. De sorte à créer un

principe de contrainte pour stimuler la résistance des partis politique à la tentation de l'ethnisation.

Pour établir l'apparement ethnoculturel des candidats, il faut définir un ensemble d'indicateurs objectifs, en évitant de tomber dans un profilage aprioriste. Ces indicateurs doivent donc être déterminés à partir de la conception africaine de l'identité sociale qui s'appuie autant sur le patronyme du sujet concerné, son lieu de naissance et/ou de résidence que sur la conscience personnelle qu'il a de son apparement socio-culturel. En des termes plus clairs, il revient comme premier critère au candidat de faire une déclaration individuelle du groupe auquel il souhaite se rattacher, en vertu de son patronyme, de son lieu de naissance ou de résidence. Il faut insister sur la conscience personnelle que le concerné a de ses racines sociales dans la mesure où le patronyme ne détermine pas toujours l'ethnie ou le groupe d'origine. A partir de ces indicateurs, chaque candidat ou responsable politique, sur la base de sa déclaration de rattachement à une identité, fournit à l'observatoire la donnée de base pour estimer la proportion de représentation par région ou groupe ethnoculturel. L'ethnisation du personnel politique des partis allant de pair avec le discours tribal et son corollaire d'allégeances électorales claniques, cette promotion de la mixité culturelle contribuerait à dépassionner la compétition électorale, pour peu qu'elle se joue dans un contexte de transparence.

II.2- Démocratiser la désignation des responsables des OGE

Le second enjeu de la pacification des lendemains d'élections est relatif à un ensemble de faiblesses observées dans la gestion du vote et du contentieux. Le rapport du groupe de sage de l'Union Africaine résume les défis liés à la violence post-électorale à la mise en place d'institutions chargées de gérer la compétition qui seront largement acceptées par les vainqueurs comme par les perdants⁷⁵. Et cette acceptation passe par la démocratisation du mode de désignation des responsables des OGE à même de garantir la non-redevabilité et l'indépendance des arbitres électoraux vis-à-vis du président de la République. Pour relever ce défi, entrent en ligne de compte deux facteurs essentiels que sont la désignation par vote des principaux responsables des OGE, et la stabilisation de ces derniers dans leur fonction.

Au stade actuel des pratiques, il existe trois modèles institutionnels des OGE, qui correspondent à deux expériences de désignation de leurs responsables. Il y a le modèle gouvernemental où le processus électoral est réalisé par des agents de l'administration publique mais sous la surveillance d'un organe indépendant (Mali, Sénégal, Cap-Vert) ; ensuite le modèle mixte dans lequel la gestion des élections relève d'une organisation, indépendante du gouvernement, mais composée de représentants de partis politique, de la société civile et de représentants des institutions étatiques (Cote d'Ivoire, Benin) ; et le modèle des experts indépendants où les élections sont gérées par un organe composé de membres apolitiques (en

⁷⁵ INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE, 2012, les conflits et la violence politique résultant des élections, consolider le rôle de l'Union Africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits : rapport du groupe des sages de l'UA, New York, p.21

théorie) issus de la société civile et sélectionnés en fonction de leur qualité personnelle et/ou de leur expérience professionnelle (Nigeria). Divers mécanismes plus ou moins élaborés, impliquant la consultation des partis politiques ou l'approbation du parlement, peuvent être regroupés autour de deux modes de désignation des présidents et vice-présidents de ces OGE. Il y a la nomination par le président de la République, après consultation des partis politiques et le vote par l'Assemblée Nationale à la majorité des deux tiers (P. Kambale ; I. Madior-Fall et al, 2011, p.4).

L'analyse de la crise du vote révèle une forte implication du déficit de confiance qui est essentiellement liée au fait que le président de la commission électorale soit nommé par le président de la République, et donc soupçonné, à tort ou à raison, d'entretenir des rapports de dépendance et de redevabilité avec ce dernier qui l'a nommé. Démocratiser donc la désignation des décideurs électoraux en tenant compte des objections actuelles exprimées par les acteurs du processus électoral revient à renoncer au principe de la nomination en raison du fait qu'elle confère à celui qui est nommé une légitimité basée sur un choix individuel et discrétionnaire. Le recours au vote parlementaire résout le problème de la redevabilité envers la personne du président de la République et de son parti, dans la mesure où elle confère au président de la commission électorale une légitimité fondée sur un choix collectif. A ce mode de désignation électoral, il faut associer non seulement le statut d'irrévocabilité mais aussi une durée relativement longue de son mandat favorisant la stabilité dans la fonction du président des OGE. L'objectif est de construire une sécurité de travail comparable à celle des juges et de protéger le titulaire élu dans cette fonction contre toute mesure de démission en cours de mandat. Car comme le démontre l'expérience béninoise, le fait que l'OGE soit recréée à l'issue de chaque élection et qu'elle ne soit installée que pour quelques mois, engendre une instabilité et la possibilité de manipulation. Il en va de même pour le personnel électoral. Plus il est temporaire et recruté au moment des élections, plus grand est le risque d'une gestion électorale non compétente et plus grand est la possibilité d'influencer une telle gestion électorale (P. Kambale ; I. Madior-Fall et al, 2011, p.6-7).

CONCLUSION

La seconde vague de démocratisation des institutions politiques en Afrique a mis au centre des réformes l'ensemble des mécanismes de l'alternance pour assainir les conditions de la compétition démocratique précédemment acquises. Mais dans le cas des outils électoraux, l'empressement des leaders politiques à restructurer les mécanismes hérités du modèle colonial est fortement resté tributaire du fait qu'il soit détenteur ou aspirant au pouvoir d'État. De ce fait, des années 1990 à ce jour, les débats et revendications liées à l'outil électoral ont été marqués par une virulence qui n'a d'égal que les violences survenant les lendemains d'élection. Ce premier niveau de divergence relative aux conditions d'assainissement de l'appareil électoral interagit dangereusement avec l'ethnicisation du rapport de force entre partis politiques et le déficit de confiance du citoyen envers les décideurs électoraux pour faire des joutes électorales une occasion quasi rituelle de tension meurtrière. Cependant, avec l'implication des partenaires multilatéraux et

des institutions non-gouvernementales internationales, le premier cap qui consiste à sortir de l'autocratie électorale et des procédures biaisées est en passe d'être gagné dans la majorité des États africains où l'on note une forte tendance à progresser vers des commissions électorales issues d'un large consensus. Le défi reste à ce jour de détribaliser l'action politique et de renforcer le statut d'indépendance des décideurs électoraux.

La réflexion relative aux violences inhérentes aux élections africaines, au-delà des enjeux et défis purement politiques soulève la question éthique de la gestion des ressources publiques dans un modèle de gouvernance où la fonction politique fait office de sésame pour accéder à la manne publique. C'est le cas en Afrique où la perte des élections induit un déclassement pour les perdants qui tendent à être exclus de la jouissance et de la redistribution des ressources publiques (I. Crouzel, 2014, p.5). Cela appelle la nécessité de repenser les modalités de gouvernance de la richesse nationale. Dans la mesure où une limitation des pouvoirs et privilèges accordés par la fonction politique électorale contribuerait à réduire l'incidence économique d'une victoire électorale et donc à infléchir la fixation obsessionnelle dont elle fait l'objet.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

BARDIN Laurent, 1975, « le texte et l'image », *Communication et Langage*, 4, p. 98-118

CROUZEL Ivan, 2014, *Elections et risques d'instabilité en Afrique : Favoriser des processus électoraux légitimes*, Johannesburg, SAIIA

CRTV NEWS, 2018, l'audience relative au contentieux post-électoral, Youtube.com, 28 minutes

DARRACQ Vincent ; MAGNANI Victor, 2011, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique Etrangère*, 4, p. 839-850.

DELANNOI Gil ; DOWLEN Oliver (Dir.), 2010, *Sortition : Theory and Practice*, Exeter, Imprint Academic.

DELANNOI Gil, 2010, *Le retour du tirage au sort en politique*, Paris, Fondapol.

GENRE-GRANDPIERRE Gilles, 2004, « Le *Black Economic Empowerment* en Afrique du Sud : fondements, contraintes et risques, *Politique Africaine*, 210, p. 95-108.

KAMBALE Pascal ; MADIOR-FALL Ismaël ; HOUNKPE Matthias ; JINADU Adele, 2011, *Organes de gestion des élections en Afrique de l'ouest : une étude comparative de la contribution des commissions électorales au renforcement de la démocratie*, Dakar, Open Society Foundation.

KONATE Yacouba, 1996, « Elections générales en Côte-d'Ivoire : grandeur et misère de l'opposition, *Politique Africaine*, 64, p.122-128.

LAURENT Annie, 1984, « L'effet-cadre : principes de découpage et impacts sur les comportements électoraux », *Espace Populations Sociétés*, 1, p.93-104.

LE MONDE AFRIQUE, 2009, « Guinée-Equatoriale : le président réélu avec 95,37% des voix », URL : https://mobile.lemonde.fr/afrique/article/2009/12/03/guinee-equatoriale-le-president-reelu-avec-35-37-des-voix_1275923_3212.html

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc Antoine, 2003, « La violence ethnique à l'épreuve des faits : Le cas du Nigéria, *Revue Tiers Monde*, 176, p. 857-882.

POURTOIS Hervé, 2016, « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », *Philosophiques*, 43(2), p. 411-439.

SINTOMER Yves « Tirage au sort et démocratie délibérative. Une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ? », *La Vie des Idées*, 5 juin 2012. ISSN : 2105-3030. URL : <https://www.laviedesidees.fr/Tirage-au-sort-et-democratie-deliberative.html>

SINTOMER Yves, 2011, *Petite histoire de l'expérience démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La découverte.

VERMEULEN Jérôme, 2006, « Psychologie politique et éthique, entretien avec Gordy Pleyers », URL : <https://www.lepsychologue.be/articles/psychologie-politique-ethique.php>

Observations électorales internationales au Mali : quels apports pour l'alternance démocratique ?

Dr Djibrilla Alhadji CISSE, Mariam COULIBALY, ENSup, D.E.R Histoire et Géographie-
Bamako : djibril33@hotmail.com, mamci2002@yahoo.fr, tel : 0022378874307 / 0022365635575

Résumé

Les activités d'observation électorale internationales expriment l'intérêt de la communauté internationale pour l'organisation d'élections démocratiques. Elles sont désormais largement acceptées et jouent un rôle important dans les évaluations des processus électoraux. Au Mali, l'observation électorale par la communauté internationale qui confère une garantie essentielle de la crédibilité et de la transparence des processus électoraux, a commencé en 1992, début des élections démocratiques.

Mais cette intervention n'a pas toujours apporté les solutions escomptées même si elle en a atténué les conséquences. Des étapes importantes de la gestion électorale échappent au contrôle des observateurs et où l'exécutif détient un monopole du pouvoir de nomination des acteurs de ces étapes. Ce qui laisse planer une grande suspicion sur l'impartialité de ceux-ci.

Les urnes se sont-elles donc avérées inefficaces et insuffisantes pour l'alternance parce que viciées et truquées ? D'où l'urgence et la nécessité d'une culture de l'alternance politique, dans le cadre d'institution nationale indépendante, compétente et impartiale.

La thématique est abordée sous l'angle de l'analyse de l'abondante littérature sur la question et l'exploitation des documents des organismes intergouvernementaux et des institutions nationales. Le présent article s'articule autour du cadre législatif, de l'historique de l'observation internationale des élections, de la difficile maîtrise du déroulement du processus électoral et de la problématique du suivi des recommandations des observateurs internationaux.

Mots clés : Mali, observations des élections, communauté internationale, processus électoral, alternance politique, portée, institution nationale indépendante.

Summary

The international activities of electoral observation express the interest of the international community for the organization of democratic elections. They from now on are largely accepted and play an important part in the precise and impartial evaluations of the electoral processes. In

Mali, the electoral observation by the international community which confers an essential guarantee of the credibility and transparency of the electoral processes, started in 1992, beginning of the democratic elections.

But this intervention did not always bring the solutions discounted even if it attenuated of them the consequences especially. The important stages of electoral management escape control from the observers and where the executive holds a monopoly of the capacity of appointment of the actors of these stages. What lets plane a great suspicion on the impartiality of those.

The ballot boxes are they thus proven ineffective and insufficient for alternation because vitiated and faked? From where urgency and need for a culture of political alternation, within the framework of independent, qualified and impartial institution national.

The set of themes is approached under the angle of the analysis of the abundant literature on the question and the exploitation of the legislative texts of the intergovernmental organizations and the national institutions. This article is articulated around the legislative framework, of the history of the international observation of the elections, the difficult control of the course of the electoral process and the problems of the follow-up of the recommendations of the international observers.

Key words: Mali, observations of the elections, international community, electoral process, political alternation, range, independent national institution.

Introduction

Les élections comme mode de désignation des dirigeants, ne sont pas propres à l'Afrique mais l'histoire, les règles et l'ampleur des irrégularités électorales rencontrées ici ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. Au Mali, les élections sont organisées comme partout ailleurs pour choisir ses gouvernants, mais dans un contexte politique et juridique radicalement différent. Or, « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics : cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote »⁷⁶ Désormais, la démocratie représentative impose le suffrage universel pour le choix des dirigeants, à travers l'organisation des élections alternatives.

Comme mentionné dans la Charte des partis politiques⁷⁷, depuis la naissance de la République du Mali, le 22 septembre 1960, le Peuple Malien affirmait ainsi au monde sa volonté d'indépendance

⁷⁶ Assemblée Générale des Nations-Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 21.3), 10 décembre 1948, Résolution 21 A(III).

⁷⁷ Loi n° 05-047 / du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques

et son attachement aux idéaux de liberté et de justice. Dès lors, on assista à un jeu politique caractérisé par l'existence soit du parti unique de fait, soit du parti unique de droit ou l'absence de toute activité politique avec de graves violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Devant cette situation de blocage, le peuple à travers les associations, les organisations syndicales et la presse indépendante, a entrepris une lutte courageuse pour l'avènement d'une démocratie pluraliste et l'édification d'un état de Droit garantissant le libre choix des dirigeants et le plein épanouissement des droits individuels et collectifs et où seront bannies l'intolérance et la violence politique.

Désormais, les partis au pouvoir commencent à perdre les élections, l'alternance n'est plus interdite et leurs résultats sont acceptés même lorsqu'ils sont défavorables aux sortants. La constitutionnalisation de la limitation des mandats à deux ans en a beaucoup contribué. Il en est ainsi au Mali où le président Alpha Oumar KONARE s'est retiré à la fin de son deuxième mandat. Au Sénégal, l'alternance démocratique est devenue une réalité après la reconnaissance de Abdou DIOUF et Abdoulaye WADE de leur défaite. Il en est ainsi du Bénin qui comptabilise quatre alternances démocratiques.

Cependant au Mali, depuis 1992, force est de constater que le processus électoral souffre d'un dépérissement certain. Avec les multiples dérives constatées en amont, pendant et après les élections, le processus électoral est vidé de son contenu démocratique.

Dès lors les défis qui se posent dans le sens des réformes sont énormes et interpellent l'ensemble des acteurs, particulièrement les observateurs internationaux qui jouent un rôle important dans l'évaluation des processus électoraux. L'observation électorale est donc apparue comme un outil précieux pour soutenir et promouvoir les élections démocratiques en tant qu'élément essentiel de la gouvernance démocratique.

C'est pour apporter notre modeste contribution à cette thématique, d'une actualité brûlante, que nous nous proposons de porter une réflexion sur les observations électorales au Mali. Nous nous intéressons principalement aux élections présidentielles qui ont plus d'enjeux pour la consolidation démocratique mais aussi et surtout génératrices de crises politiques et institutionnelles. La thématique est abordée sous l'angle de l'analyse de l'abondante littérature sur la question à travers les questions suivantes :

- Quelle est la portée de l'observation internationale des élections au Mali ?
- Quelle légitimité des dirigeants mis en place à travers une élection contestée et un taux de participation inférieur à 40% ?
- En quoi l'observation internationale et les structures en charge de l'organisation des élections permettent-elles une meilleure appropriation du processus électoral et une réduction considérable de la fraude électorale ?
- Quelle contribution des observateurs dans le contentieux électoral ?

Cet article s'articule autour de six principaux points à savoir : l'exploration du cadre législatif et des principes qui encadrent l'observation internationale des élections (1) ; la détermination de la provenance des observateurs internationaux (2) ; un parcours de l'histoire de l'observation internationale des élections (3) ; une analyse de la difficile maîtrise du déroulement du processus électoral (4) ; une revue des rapports des observateurs et le contentieux (5) et la problématique du suivi des recommandations des observateurs internationaux (6).

1. Quelques cadres législatifs et principes

Les défis nés de la violence électorale et politique mettent en relief l'importance que revêt la mise en place d'institutions pour garantir la transparence, la participation, le libre choix et la stabilité.

1.1. Des Résolutions des Nations Unies

L'assistance électorale reste étroitement réglementée par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme en témoignent les différentes résolutions adoptées depuis 1991. L'Assemblée générale des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes réaffirme que :

« la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région et qu'il importe de respecter pleinement la souveraineté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ; « que dans l'exercice de leur souveraineté, les Etats peuvent demander aux organisations internationales la fourniture d'assistance électorale ou d'observateurs » ; « cette assistance favorise la liberté et la régularité des scrutins, l'intégrité du processus électoral dans les pays demandeurs, la confiance du public et la participation des électeurs et atténue le risque de troubles liés aux élections », il n'en demeure pas moins qu' « elle doit rester objective, impartiale, neutre et indépendante ».⁷⁸

1.2. Des Documents de l'Union Africaine

Trois documents essentiels de l'Union africaine témoignent de cette volonté. Il s'agit de :

-La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur en février 2012 ;

-La Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, adoptée par l'UA à Durban en 2002 ;

-Les Directives pour les missions d'observations et de suivi des élections de l'Union africaine, également adoptées à Durban en 2002.

1.3. Du Document de Copenhague

Le Document de Copenhague a été le premier accord politique conclu entre états souverains qui s'engagent à s'inviter mutuellement à observer leurs processus électoraux. « La volonté du peuple,

⁷⁸ N.U, Résolution A/RES/70/168 du 17 décembre 2015

exprimée librement et équitablement dans le cadre d'élections périodiques et honnêtes, est le fondement de l'autorité et de la légitimité de tout gouvernement⁷⁹ ».

1.4. De la Déclaration du Sommet de Lisbonne

La déclaration de Lisbonne de 1996 stipulait que, « parmi les problèmes aigus relevant de la dimension humaine, les violations continues des droits de l'homme, comme par exemple la fraude électorale continuent à mettre en péril la stabilité dans la région de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). »

1.5. De la déclaration de Bamako

En vue de soutenir ses États membres, l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) a organisé périodiquement des réflexions pour parfaire son action et devenir toujours plus efficace. Ces réflexions ont connu un dénouement capital le 3 novembre 2000 à Bamako, à l'occasion du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ». Cet événement a donné naissance à la *Déclaration de Bamako* qui est devenue un instrument capital pour que l'ensemble des citoyens de l'espace francophone puisse vivre dans des États de droit et en démocratie.

De façon générale, l'observation électorale se base sur deux principes fondamentaux :

-premièrement, des engagements clairs pris par les gouvernements d'organiser des élections démocratiques ;

-deuxièmement, la règle simple et incontournable selon laquelle un observateur se doit d'observer et n'intervient en aucun cas dans le processus électoral.

La transparence est la condition *sine qua non* d'une observation électorale objective ; elle veille aussi à ce que toutes les personnes intéressées puissent compter sur cette objectivité. Ajoutons à cela le travail acharné, le dévouement, le professionnalisme et l'expérience. C'est sur cet effort largement respecté que bon nombre d'organisations internationales ont fondé leurs propres activités d'observation.

⁷⁹ « Le Document de Copenhague est l'un des accords internationaux les plus significatifs visant à soutenir, protéger et promouvoir un régime démocratique ainsi qu'un grand nombre de droits fondamentaux, comprenant ceux qui sont indispensables pour la mise en œuvre d'un processus électoral réellement démocratique », déclare l'Ambassadeur Christian Strohal, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. « Et quinze années après sa ratification, le Document de Copenhague se veut toujours la référence selon laquelle les élections sont évaluées dans tous les Etats participants. »

Les principes clés d'une élection démocratique peuvent se résumer en sept termes : *universel, égalitaire, juste, secret, libre, transparent et responsable*⁸⁰.

Au Mali, les principes de droit et de démocratie pluraliste reposent sur une diversité de fondements qui sont affirmés au sein de plusieurs textes, à savoir :

- La Constitution du 25 février 1992 ;
- La charte des partis politiques du 18 août 2005 ;
- La loi électorale du 4 septembre 2006.

Parmi ces principes, et eu égard au processus électoral, l'article 2 de la loi électorale⁸¹ stipule :

« L'élection est le choix librement exercé par le Peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste. Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou par la loi. »

2.L'observation internationale des élections : des origines à nos jours

2.1. Les Observations de l'avant-guerre

Le premier cas rapporté dans l'histoire moderne de l'observation internationale des élections remonte à 1857, lorsqu'une commission européenne formée par les représentants de l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse, la Russie et la Turquie ont observé les élections générales tenues dans les territoires controversés de la Moldavie et de la Wallachie.

2.2. Les Opérations de décolonisation

Les premières interventions de l'ONU en matière d'assistance électorale coïncident avec l'amorce du mouvement de la décolonisation, à la fin des années 1950. Ces interventions tirent en partie leur fondement de la Charte de l'ONU qui proclame, dans son article premier, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au cours des années 1950 et 1960, les Nations unies supervisent différentes consultations, référendums d'autodétermination ou élections, répondant à la demande d'indépendance des peuples colonisés.

Bien que ce rôle ne soit pas initialement consacré comme une règle générale, les Nations unies héritent progressivement de la supervision ou de la vérification des processus d'émancipation des

⁸⁰Le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a été appelé à jouer un rôle accru dans les procédures de contrôle des élections, avant, pendant et après le scrutin. Au lieu de se concentrer sur les événements du jour du scrutin, y compris les violations comme, par exemple, le bourrage des urnes ou l'intimidation des électeurs, des missions plus complexes pourraient désormais être organisées. Si l'on considère toutes les façons dont l'environnement préélectoral peut être manipulé, sans oublier les contraintes administratives et le déni des droits civils et politiques fondamentaux, force est de constater qu'une observation à long terme des élections se justifie entièrement et s'avère même indispensable.

⁸¹Loi n2018-014 Modification Loi électorale n2016-014

territoires coloniaux ou sous tutelle⁸². Il s'agit, pour une équipe d'observateurs des Nations Unies, menée par un Commissaire élu par l'Assemblée générale de l'ONU :

« de surveiller les mécanismes juridiques mis en œuvre lors d'une consultation : législation ou réglementation du droit de suffrage, du mode de scrutin, du découpage électoral, des garanties administratives et judiciaires offertes aux électeurs, aux partis et, éventuellement, aux candidats (...). Mais aussi de contrôler la régularité du scrutin, de déceler les fraudes et d'éviter toute falsification des résultats⁸³».

Ces processus bénéficient alors du soutien stratégique des deux superpuissances mondiales.

En 1956, le Conseil de Tutelle des Nations unies encadre respectivement, les référendums d'autodétermination du Togo occidental alors sous administration britannique, et du Cameroun britannique en 1961 ainsi que le contrôle en 1961, des élections générales et du referendum qui ont eu lieu au Ruanda-Urundi sous administration belge⁸⁴. Cette pratique d'accompagnement des processus d'autodétermination d'anciennes colonies et territoires sous tutelle évoluera pour donner naissance à l'actuelle formule d'assistance électorale dans des pays souverains.

2.3. Les Opérations post-guerre froide

La fin de la guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique font apparaître la démocratie pluraliste comme le seul type de régime légitime et encouragent la diffusion d'une nouvelle conception de la sécurité internationale. Les processus de démocratisation qui s'enchaînent, à partir des années 1980, en Amérique latine, en Asie puis en Europe de l'Est et en Afrique, contribuent en outre à créer un véritable marché pour les activités d'assistance internationale, en particulier dans le domaine électoral.

L'indépendance de la Namibie, intervenue en avril 1990 sous la supervision du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT), marque un tournant décisif en consacrant la démocratie en principe majeur du droit international⁸⁵. En 1991, la résolution 46/137 de l'Assemblée Générale de l'ONU, se référant à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, confirme l'importance des

⁸² Ali Diabaté Tadjouline, La problématique des élections après un conflit et de la certification, Séminaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie, New York, USA, 11 décembre 2008.

⁸³ Marcel Merle. Les plébiscites organisés par les Nations Unies. In: Annuaire français de droit international, volume 7, 1961. pp.425-445.

⁸⁴ Ce précédent namibien permet pour la première fois à l'ONU d'aller au-delà du simple contrôle des consultations conduisant à l'autodétermination. En effet, outre d'accompagner l'accession pacifique du territoire à l'indépendance, le mandat du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT) visait également l'instauration d'un régime démocratique ; <http://www.operationspaix.net/12-details-lexique-assistanceelectorale.html>

⁸⁵ Article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml#a21>

élections libres, périodiques et honnêtes comme source de légitimité des régimes politiques des différents États⁸⁶.

Ce consensus international autour de l'idéal démocratique est notamment renforcé par le changement politique intervenu en Europe de l'Est. En 1992, la Division de l'assistance électorale voit le jour, au sein du Département des affaires politiques de l'ONU. Son rôle principal est d'évaluer toutes les demandes d'assistance électorale, d'effectuer des missions d'évaluation des besoins, et de fournir des réponses uniformes du système des Nations Unies aux gouvernements demandeurs.

En 1992-93 au Cambodge, et en 2001 à Timor-Leste, l'ONU assumera respectivement la supervision et l'organisation d'un cycle électoral portant sur l'enrôlement des électeurs, et l'élection d'une Assemblée constituante chargée de l'élaboration et de l'adoption d'une nouvelle Constitution. Avec l'indépendance de Palaos, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil de tutelle a officiellement suspendu ses activités à partir du 1er novembre 1994. L'assistance électorale apportée par l'ONU est devenue un élément du dispositif de maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la mise en place d'une gouvernance démocratique.

2.4. Les Opérations actuelles ou opérations de promotion de la démocratie

Depuis 1991, l'ONU a appuyé une centaine de processus électoraux dans toutes les régions du monde, notamment dans des pays en transition démocratique ou en situation de sortie de conflit, de l'Afghanistan, à la Côte d'Ivoire, de l'Iraq à la République d'Haïti, etc. L'observation électorale est donc apparue comme un outil précieux pour soutenir et promouvoir les élections démocratiques en tant qu'élément essentiel de la gouvernance démocratique durable.

En 2005, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, affirmait :

*« La présence d'observateurs internationaux des élections, à l'invitation d'Etats souverains, peut faire toute la différence en ce sens qu'elle permet d'assurer que les élections fassent réellement avancer le processus démocratique ». « Et leur seule présence peut dissuader de mauvaise conduite, assurer la transparence et inspirer la confiance dans ce processus ».*⁸⁷

Il s'agissait du premier effort mondial pour élaborer un code de pratiques visant à sauvegarder l'intégrité de l'observation électorale objective et impartiale.

Aujourd'hui, les Nations Unies déploient rarement leurs propres observateurs ; l'observation est effectuée par des organisations régionales gouvernementales et internationales non gouvernementales. L'observation électorale est l'une des approches les plus transparentes et les plus méthodiques visant à promouvoir et à encourager la démocratie et les droits de l'homme. La mise en œuvre de ces principes incombe, bien évidemment, aux gouvernements et non aux observateurs.

3. Les observateurs : qui sont-ils et d'où viennent-ils ?

⁸⁶ Selon cette nouvelle conception, la démocratie est une garantie de paix et de stabilité au niveau international (les démocraties auraient moins tendance à se faire la guerre que les régimes autoritaires). Pour une critique de cette hypothèse de la « paix démocratique », cf. Charles W.

⁸⁷ Kofi Annan, SG des NU à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU en 2005

Les médias utilisent généralement le terme observateurs internationaux. En règle générale, l'organisation et le contrôle des élections relèvent de la compétence exclusive des Etats. Aussi, le consentement et la demande d'un État sont des conditions préalables au déploiement d'une assistance électorale internationale sur son territoire. Il existe, cependant, une inflexion à cette règle, notamment en situation de grave crise de légitimité ou de conflit aigu⁸⁸. La Communauté internationale peut enjoindre les parties en conflit à recourir aux élections certifiées comme mode de résolution de la crise. C'est le schéma qui a été observé dans nombre de cas récents, dans les pays émergents de conflits armés. Les accords de paix signés en Côte d'Ivoire et en RD Congo étaient assortis d'un volet électoral ouvrant la voie à la légitimation des vainqueurs réguliers du scrutin⁸⁹.

3.1. Les observateurs des organisations non gouvernementales et intergouvernementales

Bien que les Nations Unies, à travers ses structures spécialisées, restent l'acteur principal en matière d'assistance électorale, des liens sont établis avec différentes organisations non gouvernementales, intergouvernementales et gouvernementales qui fournissent également une assistance électorale, notamment : l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale, la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux. Ces liens permettent une collaboration entre les différentes initiatives d'appui électoral ainsi que la mise en place de bonnes pratiques et enseignements tirés des expériences acquises.

Dans le cas spécifique du Mali, les principaux observateurs internationaux proviennent principalement des organismes régionaux et sous régionaux à savoir l'Union Africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'*Union Economique et Monétaire Ouest Africaine* (UEMOA), mais aussi des NU (MINUSMA), de l'Union Européenne, de l'OIF, du Centre Carter, du NDI ainsi que des missions diplomatiques basées à Bamako.

3.2. Des moyens d'actions limités pour les observateurs

L'observation des opérations mobilise des moyens humains, financiers et logistiques conséquents dont ne disposent pas les observateurs internationaux et les structures nationales en charge de la gestion des élections. Elles sont confrontées à un réel défi, celui de la couverture d'un territoire très vaste (1.241.238 Km²) et dont les 2/3 échappent au contrôle des autorités.

⁸⁸ Ali-Diabaté Tadjouline, op cit, pp 3-5. Dans les pays post-conflits, l'assistance électorale s'effectue le plus souvent sur base d'un mandat émanant d'une Résolution du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Sécurité, en coordination avec le Gouvernement concerné, peut décider la mise en place d'une Opération de Maintien de la Paix ou d'une Mission Politique Spéciale. 12. Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU sur l'assistance électorale:

<http://www.un.org/wcm/content/site/undpa/main/issues/elections/resolutions>

⁸⁹ L'Accord de Pretoria sur le processus de paix en Côte d'Ivoire et l'Accord Global Inclusif sur la transition en RD Congo.

Pour l'élection présidentielle de 2018, la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI) a accrédité 68 organisations nationales et internationales. Les observateurs internationaux ont déployé pour la couverture de cette élection un nombre en deçà des besoins (23000 bureaux de vote). La CEDEAO, avec un effectif de 21 observateurs de longue durée (OLD) et de 150 observateurs de courte durée (OCD), est la mission d'observation internationale la plus nombreuse. La mission de l'Union Africaine a déployé 6 OLD et 40 OCD. L'Organisation Internationale de la Francophonie a disposé seulement d'une mission d'information et de contact de 12 personnes. Les Missions de l'Observatoire Panafricain et de l'Institut Africain Solidarité ont déployé 30 observateurs contre 90 pour l'Union Européenne.

Le POCIM⁹⁰ (Pool d'observation citoyen du Mali) a déployé 2.000 observateurs et la COCEM⁹¹ (Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali) a déployé 1.000 observateurs. Certains groupes d'observation ont fait des déclarations et des constats avant le scrutin, sur la révision du fichier, la distribution des cartes, la campagne électorale et les violences électorales³⁷.

Si la Constitution permet à la Cour constitutionnelle de constater des irrégularités par elle-même, le nombre limité de ses Conseillers ne lui permet pas d'exercer pleinement cette mission tout comme le nombre de ses délégués déployés sur le terrain (1000) à cet effet. Il en est de même pour la CENI qui n'a aucune autonomie financière pour faire face au recrutement, à la formation et au déploiement de ses délégués. Elle est fortement liée à l'Etat lui-même en faillite.

4. La difficile maîtrise du déroulement des opérations électorales

Trois leviers importants échappent au contrôle des observateurs électoraux, qui sont pourtant les sources principales des conflits post-électoraux : les modèles de gestion électorale, la nomination des administrateurs électoraux et la gestion du contentieux.

L'impartialité politique nécessaire à la gestion des scrutins est en grande partie tributaire de la manière selon laquelle les administrateurs électoraux sont nommés.

4.1. Les modèles de gestion électorale

Il y a trois modèles de gestion électorale : le modèle indépendant, le modèle gouvernemental et le modèle mixte.

4.1.1. Le modèle indépendant de gestion des élections prévoit notamment que les élections sont organisées par un organisme qui est institutionnellement indépendant et autonome par rapport au pouvoir exécutif et il dispose d'un budget qu'il gère lui-même. En principe, la structure en charge de la gestion électorale ne rend pas compte à un ministère ou un autre service gouvernemental. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire sont des exemples de ce modèle.

⁹⁰ Qui a bénéficié du soutien financier de l'UE.

⁹¹ Qui bénéficie de l'appui du National Democratic institut (NDI).

4.1.2. *Le modèle gouvernemental* de gestion des élections prévoit que c'est l'exécutif du gouvernement qui organise et gère les élections par un ministère ou par des démembrements à l'image de la France.

4.1.3. *Le modèle mixte* prévoit une dualité dans la gestion des élections. Il y a ainsi un organisme indépendant qui travaille en collaboration avec un ministère du gouvernement. Généralement, la structure indépendante prend en charge l'établissement des politiques, le suivi ou la supervision du scrutin. Le ministère est quant à lui responsable de la mise en œuvre du processus électoral.

Le Mali est un des exemples de ce modèle. Il y a une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui supervise l'organisation des élections réalisée par le ministère de l'administration territoriale à travers la Direction Générale aux Elections (DGE).

La faiblesse de ces trois modèles en Afrique réside dans l'implication pernicieuse de l'exécutif dans le processus électoral et le déficit d'alternance démocratique.

Quel que soit le modèle utilisé, toute structure doit être en mesure de garantir la légitimité et la crédibilité des processus dont il est responsable. À cette fin, la gestion électorale doit reposer sur des principes directeurs fondamentaux comme : l'indépendance ; l'impartialité ; l'intégrité ; la transparence ; l'efficacité ; le professionnalisme ; et le sens du service. Mais qu'en est-il réellement ?

4.2. Structures en charge de élections et mode de nomination des administrateurs

L'administration des élections au Mali est assurée par le Ministère chargé de l'Administration territoriale, la CENI et la DGE. Chacun de ces acteurs joue un rôle déterminé.

4.4.1. La Commission Electorale Nationale Indépendante

La CENI a été introduite dans le droit positif malien par la loi électorale n° 97 – 008/ AN – RM du 14 janvier 1997. Elle a été créée dans un contexte où prévalait une grande tension entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition. Telle qu'instituée par la loi de 1997, elle était seule à organiser le scrutin électoral, à exécuter les opérations relatives à l'établissement des listes électorales et aux proclamations des résultats provisoires en passant par l'organisation technique et matérielle du scrutin ainsi que le contrôle et la supervision.

Aux termes de la loi N°2011-085 du 30 décembre 2011, la CENI est chargée de la supervision et du suivi de l'élection présidentielle, des élections générales législatives et communales et des opérations référendaires.

Aux termes de l'article 24 de la loi électorale, l'état met à la disposition de la CENI les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

4.2.2. La Délégation Générale aux Elections

La DGE a été introduite dans le dispositif organisationnel des élections par la loi n° 02 – 007/ AN – RM du 12 février 2002. Elle est chargée de l'élaboration et de la gestion du fichier électoral, de la confection et de l'impression des cartes d'électeur, et enfin de la gestion du financement public des partis politiques.

4.2.3. *Le Ministère chargé de l'Administration territoriale*

Il est chargé de la préparation technique et de l'organisation matérielle du référendum et des élections, à savoir l'élaboration des procédures et actes relatifs aux opérations électorales et référendaires, la centralisation et la proclamation des résultats provisoires des référendums et des élections présidentielles et législatives, l'acheminement des procès-verbaux des consultations référendaires, législatives et présidentielles à la Cour constitutionnelle, la centralisation et la conservation des procès-verbaux des consultations électorales communales.

4.2.4. *La Cour Constitutionnelle*

La Cour Constitutionnelle joue un rôle dans l'organisation des élections à travers la validation et la proclamation des résultats ainsi que la gestion des contentieux. Aux termes de l'article 86 de la Constitution, « la Cour constitutionnelle statue obligatoirement sur la régularité de l'élection du Président de la République dont elle proclame les résultats ». L'article 157 (nouveau) de la loi électorale⁹² dispose aussi que :

« La Cour constitutionnelle procède au recensement général des votes. A cet effet, le Ministre chargé de l'Administration Territoriale lui transmet sans délai les procès-verbaux des opérations du scrutin accompagnés des pièces qui doivent y être annexées conformément à la loi. Elle contrôle la régularité du scrutin et en proclame les résultats définitifs ».

Elle est composée de neuf membres : trois sont nommés par le président de la République dont au moins deux juristes, trois sont nommés par le président de l'Assemblée nationale dont au moins deux juristes et trois magistrats sont désignés par le Conseil supérieur de la magistrature.

De l'analyse de ce qui précède, il convient de noter la multitude des structures impliquées et leurs attributions respectives. Entre le Ministère chargé de l'administration territoriale, la CENI et la DGE, il y a souvent des confusions relatives à leurs attributions respectives qui influent sur la qualité des élections. Cette multiplicité des acteurs réduit forcément la gestion efficiente des élections.

A cela s'ajoute le mode de nomination de ces acteurs. En effet, le Président de la République qui est compétiteur détient un monopole du pouvoir de nomination des acteurs intervenant dans l'administration des élections. La faible culture électorale des électeurs, l'incompétence et surtout le fait partisan et la corruption des agents électoraux contribuent également à faire planer une grande suspicion sur l'impartialité de ceux-ci.

5.Observation électorale et Gestion du contentieux électoral au Mali

Toutes les missions d'observation électorale encouragent à privilégier l'option du dialogue et du recours aux voies légales pour le règlement de tout différend alors même que le personnel politique et l'administration publique sont parties prenantes dans la fraude électorale. Les opérations du vote, le dépouillement des votes, de la centralisation des résultats et de proclamation des résultats donnent fréquemment lieu à de vives contestations. En effet, les acteurs politiques ne font pas confiance à une administration fortement politisée et inféodée à l'exécutif.

⁹² Loi N02018-014 du 23 avril 2018 modifiant la Loi N0 2016-048 du 17 octobre 2016

L'article 86 de la Constitution malienne dispose que la Cour Constitutionnelle statue obligatoirement sur la régularité de l'élection du Président de la République dont elle proclame les résultats. La Loi organique n°97-010 du 11 février 1997 modifiée par la Loi n° 02-11 du 5 mars 2002 et le règlement intérieur de la Cour Constitutionnelle du 28 août 2002 déterminent la procédure, les conditions de recours et les règles de gestion du contentieux de l'élection présidentielle.

Toutes les élections présidentielles organisées depuis 1992, à l'exception près de la première (1992) et de la cinquième (2013), ont été décriées, contestées. Pour mémoire la deuxième 1997 s'est déroulée dans un climat déjà tendu entre l'opposition et le pouvoir. En effet, le premier tour des élections législatives du 13 avril 1997 avait été annulé par la Cour constitutionnelle pour graves irrégularités⁹³. Malgré la demande de l'opposition, le processus électoral s'est poursuivi avec la tenue de l'élection présidentielle le 11 mai 1997 sans les principaux candidats de l'opposition. Pour les observateurs de la mission de l'OIF « les opérations électorales se sont déroulées dans le respect des règles légales et des principes relatifs à la régularité du scrutin, malgré certaines imperfections, constatées ici et là »⁹⁴.

Pour les troisièmes et quatrièmes élections présidentielles, les conditions avaient été saluées par la communauté internationale, bien que les perdants aient évoqué des « grosses irrégularités ». Pour la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le scrutin a été « libre et transparent », malgré quelques imperfections. Quant à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), « l'élection présidentielle ne souffre pas d'irrégularités de nature à remettre en cause les résultats du scrutin. En conséquence, ils invitent le peuple malien, les acteurs politiques et la société civile à accepter le verdict des urnes »⁹⁵.

La cinquième élection présidentielle, les observateurs de l'UEMOA se déclarent satisfaits du déroulement du scrutin malgré des dysfonctionnements. Quant à la mission d'observation de l'Union africaine, elle a constaté « un scrutin homogène malgré quelques petites imperfections, qui cependant n'entachent pas la bonne tenue du scrutin ». Pour l'Union européenne, « malgré des conditions difficiles, l'administration malienne a fait preuve de détermination pour garantir la transparence et la crédibilité des élections ».⁹⁶

La sixième et la plus récente (2018) s'est déroulée dans un contexte particulier avec la crise du fichier électoral et une insécurité grandissante dans les régions Nord et Centre du pays. Il a fallu une forte mobilisation de la communauté internationale pour arrondir les angles et amener la classe politique à aller aux élections.

⁹³ Arrêt EL 97-046 CC du 25 avril 1997

⁹⁴ Organisation internationale de la Francophonie, Rapport de la mission d'observation à l'occasion du premier tour des élections présidentielles du 11 mai 1997

⁹⁵ L'élection présidentielle ne souffre pas d'irrégularités, selon l'UEMOA, Xinhua, 2 mai 2007

⁹⁶ UE, rapport préliminaire, juillet 2018

Malgré tout, des centaines de milliers d'électeurs, répartis dans 871 bureaux de vote au premier tour et 490 *bureaux de vote* au second tour n'ont pu voter. Par ailleurs, quelque 3 988 bureaux de vote au centre et au nord du pays ont vu le processus électoral perturbé, voire annulé. En outre, le matériel électoral a été soit volé, soit saccagé, et des membres des bureaux de vote ont parfois été violentés. Cette situation a été fortement décriée, contestée par la majeure partie des candidats à l'élection présidentielle qui ont introduit des recours contre ces irrégularités⁹⁷. Depuis lors une série de manifestations aux conséquences imprévisibles sont organisées à Bamako, à l'intérieur et à l'extérieur du Mali afin de contester les résultats annoncés. Un Front pour la Sauvegarde de la démocratie a vu le jour en vue :

« de rétablir la vérité des urnes, faire respecter le libre choix majoritaire du peuple malien, mettre en place un système électoral fiable, transparent, contrôlable et validé par l'ensemble des acteurs politiques, restaurer la confiance en nos institutions et instaurer une gouvernance vertueuse inclusive à travers des mécanismes crédibles de dialogue politique et social »⁹⁸.

Dans son rapport préliminaire sur cette élection, la mission de l'UE a déclaré qu'elle n'a pas déploré « d'incidents majeurs pouvant d'entacher la sincérité du scrutin ».⁹⁹ Cependant, pour plus de transparence, elle a souhaité que le gouvernement publie « en ligne des résultats détaillés du scrutin bureau par bureau ». Sur le déroulement du processus électoral, elle a salué « une volonté de transparence du gouvernement malgré le contexte sécuritaire et le défi organisationnel qui ont engendré des irrégularités procédurales ».¹⁰⁰ Elle a, en outre, noté que le contexte sécuritaire et les disparités des moyens logistiques et financiers n'ont pas permis aux candidats de circuler librement et recommandé aux partis politiques de « contester de manière pacifique et de faire recours à la justice »¹⁰¹ en cas de constats d'irrégularités.

Pour la Mission de l'Union Africaine, des accusations de fraude ou de tentatives de fraude ont été portées par les deux camps l'un envers l'autre. La Mission ne détient à ce stade aucun élément tangible et invite les parties à utiliser les procédures légales en la matière pour faire la lumière sur ces cas. Elle considère que cette élection s'est déroulée dans des conditions acceptables.

Mais, une autre lecture est faite de cette élection. Pour les observateurs de la COCEM¹⁰² :

« Les mêmes incohérences observées lors de l'analyse des résultats du premier tour de l'élection présidentielle se reproduisent pour le deuxième tour à une échelle plus conséquente ». « Dans 21 bureaux de vote, il a été observé, autant pour le premier que pour le deuxième tour, que le taux de participation était de 100% et que 100% des suffrages valablement exprimés sont en faveur d'un seul candidat. Dans 393

⁹⁷ « Mali - Élection présidentielle : l'opposition dépose des recours », *Le Point Afrique* (consulté le 5 août 2018)

⁹⁸ Me Demba TRAORE, secrétaire à la communication de l'URD et porte-parole du FSD

⁹⁹ KIENGE Cécile (2018), Déclaration préliminaire de la MOE UE Mali, Bamako, 13 juillet 2018

¹⁰⁰ Ibidem

¹⁰¹ Ibidem

¹⁰² La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une plateforme des organisations nationales de la société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation électorale.

bureaux de vote, 100% des suffrages exprimés sont en faveur d'un seul candidat. Le taux de participation moyen dans ces bureaux est de 86% et dans 112 bureaux le taux de participation est de 100%. De ces 112 bureaux de vote où le taux de participation est de 100% et 100% des voix sont en faveur d'un seul candidat ».

Les observateurs n'ont rien vu de tout cela. Les recours déposés devant la Cour constitutionnelle ont été purement et simplement rejetés au motif qu'ils sont irrecevables pour forclusion pour les uns et mal fondés pour les autres¹⁰³. Ils visaient principalement à faire redresser des résultats ou à les faire annuler partiellement, voire totalement et à récuser certains juges de la Cour Constitutionnelle.

6.La problématique du suivi des recommandations des observateurs internationaux

Les observations électorales peuvent renforcer l'intégrité d'une élection en délivrant des recommandations détaillées visant à améliorer les élections. Mais rarement ces recommandations sont entièrement prises en compte comme en atteste le cas ci-dessous.

Dans le cadre du suivi de ses recommandations de 2013, une délégation de l'U.E a rencontré l'ambassadeur du Mali en Belgique en janvier 2018 pour lui notifier qu'elle s'attend à la mise en œuvre intégrale des recommandations relatives à l'élection présidentielle et les élections législatives de 2018. Cela est une condition *sine qua non* pour sa participation aux prochaines missions d'observation au Mali à l'occasion des élections générales programmées pour le 2^{ème} semestre de 2018. L'essentiel des observations faites par l'U.E s'adresse à la Cour Constitutionnelle du Mali qui est une instance jouant un rôle crucial dans la validation des résultats des élections au Mali et que lors du dernier scrutin présidentiel en 2013, la Cour Constitutionnelle avait procédé à diverses rectifications d'erreurs matérielles et aux redressements qu'elle a jugé nécessaires sans aucune procédure décrite et connue du citoyen malien.¹⁰⁴ L'U.E exige donc que les résultats de ces rectifications et la méthodologie adoptée soient rendues publiques.

L'U.E semble lever le lièvre, si on sait que certains membres de l'actuel Cour Constitutionnelle sont à ce poste, grâce aux affinités et aux appartenances politiques. Dans ces conditions, il est difficile que la main qui reçoit soit au-dessus de celle qui donne. Faut-il le rappeler, Feu Salif KANOUTE avait dit lors de la proclamation des résultats des élections législatives que « l'argent avait pris le dessus sur le respect des textes à tous les niveaux du processus électoral ». ¹⁰⁵ De même, en 2002, Feu Abrahamane Baba TOURE, avait été surpris de savoir que « certains membres de la cour étaient accusés d'avoir pris de l'argent des mains des hautes autorités dans le but de changer le sens du classement des résultats de l'élection présidentielle et des législatives ». ¹⁰⁶ Il n'a pas pu

¹⁰³ ARRET N°2018-03/CC-EP du 08 aout 2018 portant proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection du président de la république. ARRET N°2018-04/CC-EP du 20 aout 2018 portant proclamation des résultats définitifs du second tour de l'élection du président de la République.

¹⁰⁴ Rapport final de l'UE, publié en octobre 2013.

¹⁰⁵ Salif KANOUTE, président de la Cour Constitutionnelle du Mali de 2002 à 2007

¹⁰⁶ Abdrahamane Baba TOURE, président de la Cour Constitutionnelle du Mali de 1999 à 2002

par la suite, survivre à cette ignominie de certains de ses collaborateurs. Les mêmes accusations de corruption sont portées cette année contre des membres de la cour constitutionnelle.

Rappelons que l'opposition malienne avait formulé presque les mêmes recommandations, tout en insistant sur son association à l'organisation du scrutin, et avait exigé aussi, l'audit du fichier électoral, la clarification des 936 000 cartes NINA signalées par le rapport du vérificateur sur les élections de 2013 et la centralisation au niveau d'une seule structure en charge des élections.

Pour pallier ces insuffisances, il convient :

- de créer une structure unique comme l'Agence Générale aux Elections proposée par le CARI¹⁰⁷ pour faire face à la multitude des structures en charge des élections. L'Agence était conçue pour être autonome dans le but de permettre une meilleure organisation des élections ;
- de revoir le mode de désignation des membres de la Cour constitutionnelle car le président de la République, compétiteur, est également président du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- d'amener les acteurs à être sincères et fondamentalement convaincus de la vertu démocratique du suffrage universel et de l'alternance démocratique ;
- de convaincre les autorités à appliquer les recommandations majeures des observateurs internationaux.

Conclusion

Les activités d'observation électorale internationale expriment l'intérêt de la communauté internationale pour l'organisation d'élections démocratiques. Elles sont désormais largement acceptées et jouent un rôle important dans les évaluations des processus électoraux. Elles peuvent renforcer l'intégrité d'une élection en dissuadant et en révélant les irrégularités et en délivrant des recommandations détaillées visant à améliorer les élections.

De réelles ressources internes pour l'amélioration de la gouvernance démocratique existent. Il s'agit notamment des normes de gouvernance adoptées par ses organismes régionaux : le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001, le mécanisme d'évaluation par les pairs adopté dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

¹⁰⁷ Le Comité d'appui aux Réformes institutionnelles (CARI) avait été mis en place en 2012 l'ancien président de la République Amadou Toumani Touré en vue des réformes institutionnelles sur l'amélioration de la pratique démocratique au Mali, qu'il comptait soumettre au référendum. Ce processus a été interrompu par le coup d'état militaire de mars 2012. Ce comité a été chargé de mener des réflexions et des concertations régionales et nationales, devant aboutir à la relecture de certains textes : la Constitution, la charte des partis et le statut de l'opposition ainsi que le code électoral.

(NEPAD) en 2003, ainsi que la Charte africaine de la démocratie, des élections et la gouvernance adoptée par l'UA en 2007.¹⁰⁸

Le Mali doit engager des réformes institutionnelles d'envergure, dans un cadre consensuel, pour améliorer la gouvernance électorale, telle la création d'une Agence générale aux Elections proposée par le CARI.¹⁰⁹

Bibliographie

- CROCHETET Mathilde (2013), La sociogenèse de l'observation électorale internationale : le rôle des missions d'observation électorale internationale dans la promotion de la démocratie, mémoire de recherche, IEP, Toulouse, 2013, 111p.
- DARRAQ Vincent, Victor Magnani (2011), Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? Institut français des relations internationales (IFRI) 2011, pages 839 à 850.
- DIABATE Ali Tadjoudine, La problématique des élections après un conflit et de la certification, Séminaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie, New York, USA, 11 décembre 2008, 18p.
- JONATHAN Sears (2018), Les élections de 2018 au Mali : un tournant ? Bulletin FrancoPaix, Vol. 3, no 4 - Avril 2018, 10p.
- KIENGE Cécile (2018), Déclaration préliminaire de la MOE UE Mali, Bamako, 13 juillet 2018, 14p.
- MICEL Luntumbue (2012), L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire et RDC : Une analyse comparée ; GRIP, note d'analyse, 2013, 18p.
- ONU (2005), Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite des observateurs électoraux internationaux, New-York, 27 octobre 2005, Commémoration à l'ONU, p 3.

¹⁰⁸ Entrée en vigueur le 15 février 2012, cette charte consacre l'engagement des Etats parties à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme. Elle reconnaît la participation populaire par le biais du suffrage universel comme un droit inaliénable des peuples et condamne la prise du pouvoir par des moyens anticonstitutionnels. http://www.ipu.org/idd-f/afr_charter.pdf. La Charte et le Protocole sur la bonne gouvernance de la CEDEAO condamnent par ailleurs toute tentative de modification constitutionnelle qui n'est pas consensuelle.

¹⁰⁹ Le Comité d'appui aux Réformes institutionnelles (CARI) avait été mis en place en 2012 l'ancien président de la République Amadou Toumani Touré en vue des réformes institutionnelles sur l'amélioration de la pratique démocratique au Mali, qu'il comptait soumettre au référendum. Ce processus a été interrompu par le coup d'état militaire de mars 2012. Ce comité a été chargé de mener des réflexions et des concertations régionales et nationales, devant aboutir à la relecture de certains textes : la Constitution, la charte des partis et le statut de l'opposition ainsi que le code électoral.

- PIERRE Boilley, « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique africaine*, vol.86, 2002, 13p.
- RECEF (2014) Rapport de synthèse : Séminaire international d'échanges sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections, Réseau des compétences électorales francophones 22 et 23 janvier 2014, Bamako, Mali, 116p.
- YAYI Thomas Boni (2018), Déclaration préliminaire sur l'observation du 2ème tour, Mission d'observation électorale de l'Union Africaine pour l'élection présidentielle du Malien 2018, 15 Aout 2018, 8p.
- ZIPPORAH Musau (2016), Afrique Renouveau, De l'art des élections en Afrique : Des institutions électorales crédibles nécessaires à la paix et à la stabilité, Août-Novembre 2016.